

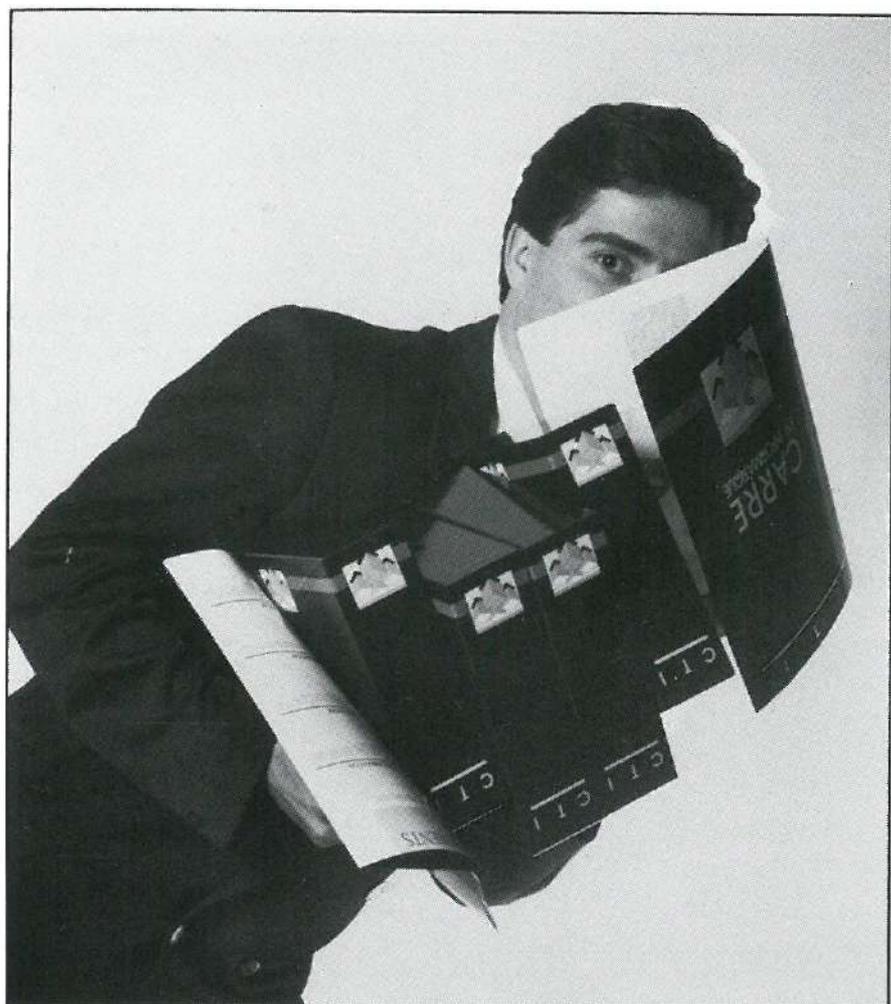
LE SAPEUR POMPIER DE L'ISÈRE



**UNION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS
DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

Revue éditée au profit de ses Œuvres Sociales

QU'EST-CE QUI DISTINGUE UN DISTRIBUTEUR CTI D'UN AUTRE ?



Salons, appui terrain, assistance, maintenance, télémaintenance, annonces presse, mailings, conférences et communiqués de presse, journaux d'information, de liaison, documentations commerciales, plaquette entreprise, PLV, posters, autocollants, étui et classeur de présentation, disquettes personnalisées, liasses pré-imprimées, versions de démonstration, manuels d'utilisation, répertoires d'éditions, fiches de calcul de volume par produit, tarifs publics et distributeurs, convention distributeur, dossiers tendance marché... Voici la liste, non exhaustive, des outils de communication et de commercialisation offerts par CTI à ses distributeurs.

Pour les aider à être encore plus performants, à réaliser leurs objectifs... A créer la différence auprès des P.M.E., P.M.I. Cette différence qui souvent distingue un distributeur d'un autre. Alors, si vous aussi vous voulez profiter de bons produits, de bons services, n'hésitez pas à jouer la carte CTI. Un premier contact n'engage à rien.

...C'EST AUX BONS "OUTILS" QUE L'ON RECONNAIT UN BON DISTRIBUTEUR.

CARRE EN INFORMATIQUE



47, rue Vimaine - B.P. 237 - 38201 Vienne Cedex
Tél. 74.53.08.91 Télécopie : 74.53.29.42 Télex : 900 531 F

LE SAPEUR-POMPIER DE L'ISÈRE

**LA SEULE REVUE
OFFICIELLE
TECHNIQUE
ET D'INFORMATION**

éditée par
**L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS
DE L'ISÈRE**

**AU PROFIT DE
SES ŒUVRES SOCIALES**

Adresser toute la correspondance
concernant l'Union au
Lieutenant Pierre CROIZAT
Secrétaire Général
de l'Union Départementale
21, avenue Victor-Hugo
38170 Seyssinet-Pariset
Tél. : 76.21.26.09

épure

Réalisation, Photocomposition :
Agence de Presse
Société Française de Diffusion
E.P.U.R.E.,
73, rue Lafayette
75009 PARIS
Tél. (1) 42.85.17.07 +

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE L'ISÈRE

Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français.
Siège social : 21, avenue Victor-Hugo - 38170 Seyssinet-Pariset

COMITÉ D'HONNEUR

- Commandant Jean ANDRÉ 43, rue des Jardins - 38220 VIZILLE
Commandant André CHAIZE 38620 ST-GEOIRE-EN-VALDAINE
Commandant Henri DANTIN . Gameux-Chatte - 38160 ST-MARCELLIN
Commandant André FÉLIX . Rue Banave - 38400 ST-MARTIN-D'HERES
Commandant Maurice JACQUIER Chabrilan - 26400 CREST
Commandant Joseph REVOUY
Rue des Mourines - 38550 LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON
Capitaine François ARBARETAZ Mairie - 38490 CHIMILIN
Capitaine Stéphane BERTHOLOZ -
78, rue Charles-Michel - 38600 FONTAINE
Capitaine Louis BESANCON . 36, rue du Drac - 38120 SAINT-ÉGRÈVE
Capitaine Maurice BUISSON Grande-Rue - 38940 ROYBON
Capitaine Jean GAUTHIER . 121, rue d'Italie - 38110 LA TOUR-DU-PIN
Capitaine Jacques GIVORD -
4, rue Jules-Guesde - 38790 SAINT-MAURICE-L'EXIL
Capitaine André JEYMOND 38410 VAULNAVEYS-LE-BAS
Capitaine Jean MEDALIN -
33, rue Garillaud - 38550 LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON
Capitaine Félicien MOUCHET -
Villa Ward-Ouest Chemin Jacquemoud - 38580 ALLEVARD
Capitaine Gaston PALIN -
Place Louis Montagnat - 38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY
Capitaine Louis PLANCHAT -
26, rue de la Paix - 38290 LA VERPILLIÈRE
Capitaine Paul PROST 11, chemin du Clos - 38150 ROUSSILLON
Capitaine Louis RAY 34, rue du Colombier - 38540 HEYRIEUX
Lieutenant Georges CARTIER-MILLON -
Chemin Meary - 38190 VILLARD-BONNOT
Lieutenant Joseph CHEVALLIER 38540 HEYRIEUX
Lieutenant Pierre FAVET ... Chemin Violet - 38690 LE GRAND-LEMPES
Lieutenant Robert MAURINAUX -
"La Roche" - 28, rue de la République - 38420 DOMENE

COMITÉ EXÉCUTIF

Président :
Lieutenant-Colonel H. Eugène BLANC
Les Jardins de Saint-Benoît - 38200 VIENNE

Vice-Président :
Lieutenant Jackie JEYMOND
38410 VAULNAVEYS-LE-BAS

Vice-Président Sud Isère :
Lieutenant-Colonel René PAILLOT -
19, av. V. Hugo - 38170 SEYSSINET-PARISSET

Vice-Président Nord Isère :
Lieutenant Michel DUC -
4 bis, rue Ferrachet - 38440 ST-JEAN-DE-BOURNAY

Trésorier Général :
Capitaine Gérard BRUNEL 3, les Penattes
38760 VARCES-ALLIÈRES et RISSET

Trésorier Général Adjoint :
Lieutenant Max FERRAND
38110 LA TOUR-DU-PIN

Secrétaire Général :
Lieutenant Pierre CROIZAT -
"La Contamine" - 38470 VINAY

Secrétaire Général Adjoint :
Lieutenant Armand BERNARD
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lieutenant-Colonel Eugène BLANC
Les Jardins de Saint-Benoît - 38200 VIENNE

Lieutenant-Colonel René PAILLOT C.S.P.
Grenoble - 38170 SEYSSINET

Commandant André GUILLERMINET C.S.P.
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Capitaine Georges AUDIBERT C.S.P.
38140 RIVES

Capitaine Gérard BRUNEL
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Capitaine Pierre LANGLAIS C.S.P.
38200 VIENNE

Capitaine Claude MATHIEU 38500 VOIRON

Lieutenant Gabriel ALLIBE
38800 PONT-DE-CLAIX

Lieutenant Jean ARGENTIER .. 38000 GRENOBLE

Lieutenant Henri ARGOUD
38490 SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ

Lieutenant Armand BERNARD
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Lieutenant Louis BEYLE .. 38160 SAINT-ROMANS

Lieutenant Marcel BLANC 38690 BIZONNES

Lieutenant Gilbert BONIN
38320 BRIE-ET-ANGONNES

Lieutenant André BOYER
38790 SAINT-GEORGES-D'ESPÉRANCHE

Lieutenant Jean CLAPISSON 38460 CREMIEU

Lieutenant André CLEYET-MERLE
38620 SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE

Lieutenant Joseph COTTAZ 38110 DOLOMIEU

Lieutenant Pierre CROIZAT -
Service Départemental d'Incendie
38170 SEYSSINET

Lieutenant Michel DUC
38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY

Lieutenant André ESCALLON 38350 LA MURE

Lieutenant Max FERRAND 38110 LA TOUR-DU-PIN

Lieutenant Gérard GIROUTRU 38240 MEYLAN

Lieutenant Jackie JEYMOND
38410 VAULNAVEYS-LE BAS

Lieutenant Roger MONDANGE
38550 LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON

Lieutenant Gérard MOUNIER-VEHIER
38940 ROYBON

Lieutenant Jacques PERRIN 38510 MORESTEL

Lieutenant Raymond PICOT
38140 BEAUCROISSANT

Lieutenant Yves PONCET 38600 FONTAINE

Lieutenant Claude SPERONE
38660 LE TOUVET

Adjudant-Chef Roger MANDRAN
38150 LA CHAPELLE-DE-SURIEU

Adjudant Paul FELIX ... 38690 LE GRAND-LEMPES

CONSEILLER TECHNIQUE

Colonel Georges POURCEAU
Directeur Départemental des Services d'Incendie
et de Secours, Conseiller Technique
38170 SEYSSINET

**RESPONSABLE
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS**

Sergent-Chef GAUTHIER 38300 SAINT-SAVIN

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1/4 renouvelable	Grenoble	Rives	Bourgoin	Vienne
1988	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.P.I.
1989	2 C.S.	2 C.S.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.
1990	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S.
1991	1 C.S. + 2 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.	1 C.P.I.

RENOUVELABLES EN 1990

Lieutenant-Colonel PAILLOT - Capitaine BRUNEL -
 Lieutenant PONCET GRENOBLE
 Lieutenant CROIZAT - Lieutenant PICOT ... RIVES
 Commandant GUILLERMINET -
 Lieutenant ARGOUD BOURGOIN
 Lieutenant MONDANGE VIENNE

RENOUVELABLES EN 1991

Lieutenant BONIN - Lieutenant ALLIBE -
 Lieutenant JEYMOND GRENOBLE
 Lieutenant-Colonel BLANC - Adjudant FÉLIX, RIVES
 Lieutenant CLEYET-MERLE -
 Lieutenant BLANC BOURGOIN
 Lieutenant BOYET VIENNE

RENOUVELABLES EN 1992

Lieutenant GIROUTRU -
 Lieutenant ESCALLON GRENOBLE
 Capitaine AUDIBERT - Lieutenant BEYLE .. RIVES
 Lieutenant FERRAND -
 Lieutenant PERRIN BOURGOIN
 Adjudant-Chef MANDRAN VIENNE
 Lieutenant ARGENTIER BOURG-D'OISANS
 (Secteur de Grenoble)

RENOUVELABLES EN 1993

Lieutenant BERNARD -
 Lieutenant SPERONE GRENOBLE
 Capitaine MATHIEU - Lieutenant MOUNIER, RIVES
 Lieutenant CLAPISSON -
 Lieutenant COTTAZ BOURGOIN
 Capitaine LANGLAIS - Lieutenant DUC VIENNE

DERNIERE MINUTE

Nous apprenons que le Lieutenant Jackie JEYMOND, Premier Vice-Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, Chef du Corps de Première Intervention de Vaulnaveys-le-Bas, vient d'être élu Vice-Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français.



Il prendra en charge, à la demande du Colonel JANVIER, Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français, les Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Nous adressons nos plus vives félicitations au Lieutenant JEYMOND pour cette élection et l'assurons de notre soutien.

Composition des commissions et groupes de travail

COMMISSION DES SPORTS ET MANIFESTATIONS :

Animateur : Capitaine BRUNEL.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant NAVILLE, Lieutenant ALLIBE, Lieutenant FERRAND, Sapeur-Pompier RABATEL, Capitaine MATHIEU, Officier de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, Capitaine LANGLAIS.

COMMISSION CONSULTATIVE FORMATION:

Animateur : Lieutenant JEYMOND.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant COQUET, Lieutenant GIROUTRU, Lieutenant BONNET, Sous-Lieutenant GILLET, Lieutenant PERRIN, Sous-Lieutenant G. COTTAZ, Lieutenant DURAND, Sous-Lieutenant FRANTZ, Lieutenant NAVILLE, Sous-Lieutenant CHENAL.

COMMISSION PROTECTION SOCIALE:

Animateur : Capitaine BRUNEL.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant JEYMOND, Lieutenant-Colonel PAILLOT, Lieutenant CROIZAT, Lieutenant DUC, Lieutenant ESCALLON, Lieutenant BEYLE, Lieutenant J. COTTAZ, Lieutenant PONCET, Adjudant-Chef MANDRAND.

COMMISSION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS:

Animateurs : Capitaine MATHIEU et Sergent-Chef GAUTHIER.

Membres : Le Président de l'U.D., Capitaine LANGLAIS, Lieutenant ESCALLON, Lieutenant BOYER, Sapeur THERMOZ, Sous-Lieutenant MOUCHE, Adjudant FELIX, Sapeur MARTINELLO, Caporal-Chef MARKARIAN, Caporal CAVE, Sapeur MARECHAL, Caporal ROCHE, Caporal LANDRY.

COMMISSION DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS :

Animateur: Commandant ANDRE.

Membres: Le Président de l'U.D., le Commandant CHAIZE, Capitaine MOUCHET, Capitaine A. JEYMOND, Capitaine RAY, Lieutenant CHEVALLIER, Lieutenant DUC, Lieutenant J. JEYMOND, Lieutenant ALLIBE.

COMMISSION DU JOURNAL :

Animateurs: Lieutenant-Colonel PAILLOT et Lieutenant CROIZAT.

Membres: Le Président de l'U.D., Capitaine BRUNEL, Lieutenant JEYMOND, Lieutenant DUC, Commandant GUILLERMINET, Capitaine LANGLAIS, Capitaine MATHIEU, Lieutenant BERNARD, Lieutenant FERRAND, Lieutenant MOUNIER-VEYIER.

COMMISSION JURIDIQUE :

Animateur: Lieutenant-Colonel BLANC, Président de l'U.D.

Membres: Capitaine LANGLAIS, Capitaine AUDIBERT, Lieutenant BONIN, Lieutenant BEYLE, Lieutenant SPERONE, Lieutenant CLAPISSON, Lieutenant CLEYET-MERLE, Lieutenant MONDANGE, Lieutenant PICOT, Lieutenant BLANC.

GROUPE DE TRAVAIL CONCOURS DE MANŒUVRES:

Animateur: Lieutenant DURET.

Membres: Le Président de l'U.D., Lieutenant JEYMOND, Centre de Secours Principal de Grenoble, Centre de Secours Principal de Rives, Centre de Secours de Saint-Marcellin, Centre de Secours de Montalieu, Centre de Secours de Moirans, Centre de Secours de Péage-de-Roussillon, Centre de Secours de Saint-Laurent du Pont, Centre de Première Intervention Les Avenières, Centre de Première Intervention de Dolomieu, Centre de Première Intervention de Vaulnaveys-le-Bas. ■



*Bonne année 1990
à vous tous Sapeurs-Pompiers,
vos familles
et nos fidèles annonceurs*

Chers Amis,

La tradition demeure, et nous sommes heureux de pouvoir, en ce début d'année, vous adresser nos vœux les meilleurs de bonheur et de santé que nous formons pour vous tous, vos familles ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, pour l'année nouvelle.

Nous espérons que 1990 vous apportera de grandes satisfactions. Que nos vœux puissent être le témoignage des liens qui nous unissent au sein même de notre Union Départementale. Le creuset, où se mêlent, sans distinction d'origine, les énergies de tous, Volontaires, Permanents ou Professionnels, doit être encore longtemps alimenté...

Nous comptons sur vous tous pour que l'année 1990 soit une année pleine de réussite pour notre Union Départementale, et vous remercions à l'avance.

Merci à tous nos annonceurs de la confiance qu'ils nous ont témoigné et de l'aide qu'ils nous portent dans l'édition de notre revue.

BONNE ANNÉE à TOUS.

*Lieutenant-Colonel Eugène BLANC
Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers
de l'Isère*

*Colonel Georges POURCEAU
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
de l'Isère*

Sommaire

Préfecture de l'Isère		Comité Technique International du Feu	
Hommage à M. le Préfet, M. Jean-Paul PROUST quitte l'Isère	7	Le Concours International de manœuvres en Pologne	65
Alain GEHIN, nouveau Secrétaire Général du Département de l'Isère	126	Jeunes Sapeurs-Pompiers	
Conseil Général		Deux équipes de l'Isère au C.T.I.F.	72
Le Président du Conseil Général de l'Isère	9	Rassemblement départemental à La Verpillière ..	73
Le mot de M. A. CHAIZE, Président de la C.A.S.I.S.	11	Sports	
Union Départementale		Le sport et les Sapeurs-Pompiers de l'Isère	75
Les vœux	5	L'éducation physique et le sport en général dans les Corps de Sapeurs-Pompiers du département de l'Isère	76
Le mot du Président de l'Union Départementale ..	13	Le sport dans l'Isère	77
72 ^e Congrès départemental des S.P. de l'Isère	19	29 ^e championnat de France de cross country des Sapeurs-Pompiers	79
– le concours de manœuvre	19	Interventions	
– le Congrès	20	Les Sapeurs-Pompiers de l'Isère en renfort feux de forêts	85
La présidence de l'Union Départementale	26	Vie des Corps	
L'E.C.I.R. 38 à l'honneur	31	Le Commandant GUILLERMINET a fait valoir ses droits à la retraite	87
"Le Sapeur-Pompier de l'Isère" : un bulletin de liaison semestriel	49	Le Capitaine COLOMBIER, promu Chef de Bataillon	88
Le Congrès départemental 1990 : 17 juin 1990 ..	53	Vienne, la ville	89
Le Capitaine LANGLAIS, Chevalier de l'Ordre National du Mérite	55	Le C.S.P. de Vienne	93
Mérite de l'Union Départementale	129	Le C.P.I. de Beaucroissant	101
Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours		Beaucroissant, la foire la plus ancienne de France	109
Le mot du D.D.S.I.S.	15	Le C.S. de La Tour-du-Pin	119
Le Lieutenant-Colonel POURCEAU promu Colonel	59	Le C.S. de Vinay	120
Programme des stages organisés au plan départemental	61	Le C.P.I. de Renage	122
Union Régionale		Le C.P.I. de Saint-Romans	123
Le Lieutenant-Colonel PAILLOT, Vice-Président de l'Union Régionale Rhône-Alpes	57	Le C.S. de La Mure	124
Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français		Le C.P.I. de Fitolieu	124
Le 96 ^e Congrès Fédéral	33	Le C.P.I. de Saint-Savin	125
L'exposition au 96 ^e Congrès Fédéral	35	Le C.P.I. de Lumbin	125
Une vue prospective des Services d'Incendie et de Secours	39	Amicale des Anciens Chefs de Corps	
Conférence de presse des Colonels JANVIER et SIBUÉ	45	Banquet annuel à Vizille	127
Formation		L'Œuvre des Pupilles	
La formation des Sapeurs-Pompiers dans l'Isère ..	63	Dons à l'Œuvre pour 1988	131
		Assurances	
		Les Assurances des Sapeurs-Pompiers de l'Isère	133

INFO DE DERNIÈRE MINUTE

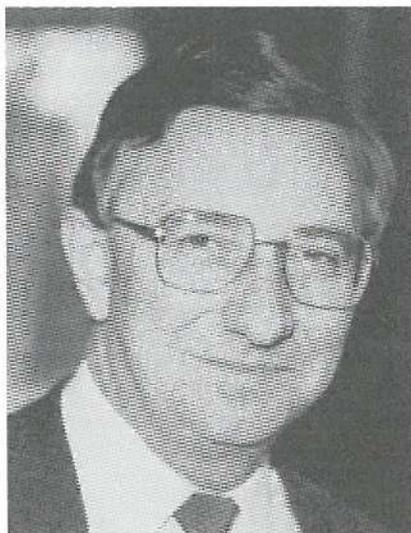
Au cours des feux de forêts dans le Midi, si votre véhicule a subi un largage de retardant très difficile à enlever, une solution est trouvée : tél. pour renseignements : Lieutenant A. BERNARD Centre de Secours de Saint-Martin-d'Hères - 76.25.19.09.

Hommage à Monsieur le Préfet

M. Jean-Paul PROUST, quitte l'Isère

Tout ce que le département compte de personnalités dans les domaines de la fonction publique, de la politique, de l'économie, de la justice, de l'éducation et de l'armée a rendu hommage à M. Jean-Paul PROUST, Préfet de l'Isère depuis le 12 décembre 1987, et qui rejoindra dans les prochains jours la Guadeloupe où il occupera les fonctions de Préfet de Région, plus particulièrement chargé de la reconstruction de ce département d'Outre-Mer après le passage du cyclone Hugo. L'affluence rare a montré combien M. PROUST a fait l'unanimité autour de lui en deux années seulement.

Tour à Tour, MM. Alain CARRIGNON, Président du Conseil Général, Louis MERMAZ, Député de l'Isère et Président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale qui est intervenu en tant que doyen des parlementaires du département et Mme Edwige AVICE, Ministre déléguée aux Affaires Étrangères ont salué le parcours « remarquable » du Préfet de l'Isère à tous les niveaux de l'Administration. Dans le



département, M. PROUST s'est plus particulièrement investi en matière d'emploi des jeunes dans le cadre du crédit formation et de redéploiement économique de la Matheysine, pour la mise en place du R.M.I., pour la création d'un pôle universitaire européen à Grenoble, pour le rôle du département en matière de recherche pour le lancement des grands dossiers en matière d'infrastructures autoroutières (Gre-

noble-Valence et Grenoble-Sisteron) et ferroviaire avec la réalisation de la desserte TGV Satolas-Grenoble.

S'agissant de sa mission nouvelle Outre-Mer, Mme AVICE s'est félicitée du choix de son collègue au gouvernement, M. LE PENSEC, sur la personne de M. PROUST, pour prendre en charge le dossier de la Guadeloupe. Un choix qui placera l'actuel Préfet de l'Isère au cœur de plusieurs débats, dont celui des matières premières, ainsi que celui de la présence de la France dans le monde et plus particulièrement dans la zone Caraïbe.

L'ensemble des Parlementaires du département, des Conseillers Régionaux et Généraux, de très nombreux Maires, les Sous-Préfets de l'Isère, les Directeurs des Services de l'État dans le département, les autorités judiciaires, militaires et religieuses assistaient à cet hommage rendu à M. PROUST. Le *Dauphiné-Libéré* était représenté par MM. Maurice VIAL, Directeur Départemental et Jean-Paul ROUDIER Directeur des Éditions Sud-Isère.

Extrait du journal
"Le Dauphiné Libéré"



Siège social : Z. I. - B.P. 35
38206 SEYSSUEL-VIENNE
Tél. : 74.85.50.00
Télex : 300311
Télécopie : 74.31.67.30

GROUPE SAMAT
location de véhicules
industriels
transports publics

BOREL s.a. VALENCE 26 □ BOREL s.a. NESLE 80 □ BOREL s.a. ROUEN 76
ONALOR s.a. FAULQUEMONT 57 □ ONALOR s.a. TANCARVILLE 76 □ RIGARD s.a. □ SEYSSUEL-VIENNE 38
SAMAT s.a. PORTET-SUR-GARONNE 31 □ SAMAT s.a. SEMECOURT 57 □ DECAUDIN s.a. BERGERAC 24
TRANSCHEM s.a. ROGNAC 13 □ TRANSCHEM s.a. CHALON/SAONE 71 □ TRANSLACQ s.a. LACQ 64

la passion de la région

le dauphiné

LIBÈRE



Le Président

du Conseil Général de l'Isère



Dans une société en pleine mutation telle que nous la vivons, une place fondamentale doit être accordée à la sécurité. Le monde change, nous imposant ses transformations. La coopération et les actions collectives doivent permettre de mettre en commun le savoir faire de chacun.

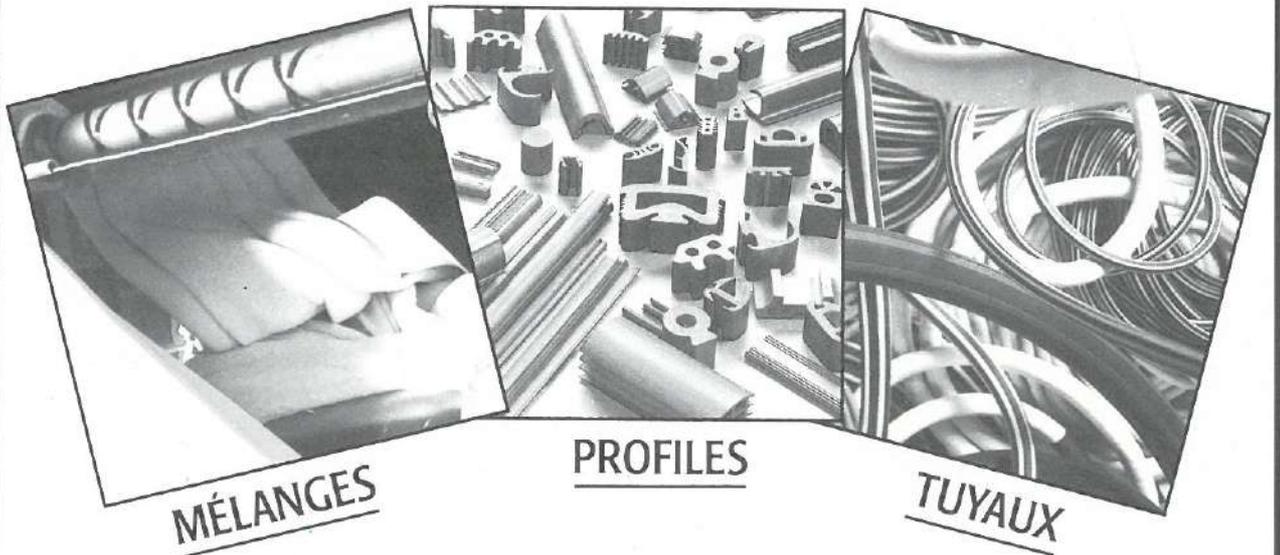
Notre département a souhaité s'interroger, pour définir de nouveaux axes d'intervention. Une politique de partenariat entre professionnels de la sécurité, les collectivités locales et les pouvoirs publics nous a permis de préciser des stratégies, et d'effectuer des choix pour l'avenir.

C'est à cette fin qu'une commission technique a été mise en place, afin d'étudier un certain nombre de problèmes. A l'ordre du jour figure la départementalisation des matériels, qui va permettre une meilleure répartition des moyens de secours dans le département. Un gros effort est porté sur les Centres de Traitement de l'Alerte et nous continuons à faire de la formation une priorité.

Le département de l'Isère, en mettant ces moyens techniques perfectionnés à la disposition des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, prouve ainsi sa reconnaissance et son implication dans les actions menées par ces hommes qui assurent la noble mission de protection des personnes et des biens. ■

Alain CARIGNON
Président du Conseil Général
de l'Isère

Dans l'industrie, tous les mots qui s'écrivent en caoutchouc se conjuguent en PHOENIX...



Apparemment, il est aussi difficile d'écrire en caoutchouc que de conjuguer des noms communs. Certes, tout le monde peut hésiter lorsqu'il faut décrire un mélange élastomère, un tuyau de refroidissement de moteur turbo ou un joint antisismique de pont autoroutier.

Pourtant, les Techniciens & Collaborateurs de PHOENIX n'hésitent pas. Ils écrivent par exemple "Calfèvement en caoutchouc" et ils conjuguent bel et bien leurs efforts, leurs compétences, leur expérience et leur savoir-faire pour donner vie à un mélange de formulation complexe, à un tuyau de caractéristiques élevées ou à un joint profilé indispensable à la sécurité de chacun.

En somme, les Industriels nous posent leur problème : Mélange, Tuyaux, Profilés, et, en PHOENIX, nous conjugons et leur donnons satisfaction.

Le monde d'aujourd'hui vit dans un environnement, consomme des produits ou utilise des matériels à l'élaboration desquels PHOENIX participe quotidiennement. Que personne ne porte attention à ces articles caoutchouc, telle est notre récompense permanente depuis des décennies parce que, pour nous, cela signifie R.A.S. Bien reçu, nous continuons !



PHOENIX

PHOENIX S.A. - 38230 CHARVIEU - PONT-DE-CHÉRU Y

Tél. 78 32 08 25 - Télex 340 645 Phoenix F

Télécopieur 72 02 32 42

Le Mot de Monsieur A. CHAIZE

Président de la Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours

Protéger, défendre, assurer la sécurité, autant de missions fondamentales que se sont fixés les Sapeurs-Pompiers.

Afin d'approfondir nos réflexions et d'agir plus efficacement, nous avons chargé une Commission Technique Spéciale d'étudier plus particulièrement certains points tels que :

- L'amorce de départementalisation du matériel,
- Les Centres de Traitement de l'Alerte,
- La formation des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels,
- Les taxes de capitation.



Placée sous ma présidence, composée en plus des élus, du Directeur Départemental des Services d'Incendie ou de son représentant et des Chefs de Corps des grandes villes de l'Isère ayant la fonction d'I.A.D., cette Commission Spéciale contribuera à apporter un soutien technique précieux en coordination avec le Colonel BLANC mon Conseiller Technique, chargé de suivre point par point ces études.

En ce qui concerne l'amorce de départementalisation du matériel, l'heure n'est plus à la dépense, et il est peut-être nécessaire d'envisager une prise en charge des gros matériels par le département. Le nombre des demandes de subventions a considérablement augmenté ces dernières années, et cette formule permettrait d'éviter l'inflation de ces demandes. Les communes deviendraient des utilisateurs ponctuels de ces équipements, et auraient en charge l'entretien, les réparations et le coût des assurances à contracter.

Le travail de la Commission Spéciale consistera en l'occurrence à déterminer les besoins du département en matériel spécifique, corollairement aux effectifs et qualifications des Corps concernés. Il lui faudra également examiner les matériels existants dans les Centres de Secours et Centres de Première Intervention du département. Les Maires et Chefs de Corps travailleront en concertation avec la Commission lorsqu'il sera question d'établir les risques des secteurs défendus par les Centres de Secours et

Centres de Première Intervention, et de proposer l'équipement optimum de l'ensemble des Corps de l'Isère.

A l'étude également figurent les Centres de Traitement de l'Alerte, qui deviennent une nécessité. Il est important d'étudier un dispositif ingénieux, fiable, et d'utilisation aisée. La Commission fera son choix parmi les propositions des constructeurs. Le programme de modernisation des systèmes radio se prolonge, un gros effort a été fait en ce sens puisque 700 000 F sont demandés au Conseil Général de l'Isère au budget 1990 pour l'amélioration des relais-radio, faisant suite à l'effort financier de cette année 1989, soit 600 000 F.

Au niveau de la formation, la Commission Spéciale sera chargée de faire des propositions allant dans le sens d'une meilleure qualité de l'enseignement, en concertation avec des membres de l'Union Départementale. Former pour mieux préparer les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels, telle est la carte que nous voulons jouer, car c'est aujourd'hui que nous préparons la sécurité de demain, c'est aujourd'hui qu'il nous faut anticiper les risques de l'avenir.

Cette Commission a été mise sur pied à ma demande, car je pense qu'elle correspond à un vrai besoin. Elle sera avant tout pragmatique car composée d'élus et de techniciens, mais aussi ponctuelle car sa mission est définie dans le temps. J'ai voulu une structure souple, légère et donc non contraignante, c'est un point important à rappeler. Pour toutes ces raisons, voici plusieurs mois que je m'attache à la création de cette Commission Technique. Mes efforts sont aujourd'hui récompensés puisque le "coup d'envoi" de l'action de cette Commission a été donné le 2 novembre 1989.

N.D.L.R. :

Par l'éditorial de Monsieur André CHAIZE, la rédaction du "*Sapeur-Pompier de l'Isère*" apprend avec plaisir la nomination au titre de Conseiller auprès du Président de la Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours du Lieutenant-Colonel BLANC.

Cette nomination, nous en sommes persuadés, réjouira l'ensemble des Sapeurs-Pompiers de l'Isère. Au moment où le Lieutenant-Colonel BLANC va quitter la Présidence des Sapeurs-Pompiers de l'Isère. Ils seront sans aucun doute heureux de savoir qu'il pourra continuer à s'intéresser, comme il le fait depuis tant d'années, aux Sapeurs-Pompiers de notre département. ■

La Rédaction du "*Sapeur-Pompier de l'Isère*"

Le Mot du Président

de l'Union Départementale



Après plus de quatre décennies passées avec vous, amis Sapeurs-Pompiers de l'Isère, après avoir animé pendant un quart de siècle, comme Vice-Président délégué, puis comme Président, notre Union Départementale, ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'adresse à vous pour la dernière fois à ce titre.

Dans les premières semaines de 1990, votre Conseil élira un nouveau Président. Il aura une tâche immense car il y a encore beaucoup à faire, il y a toujours à faire.

Permettez-moi dans mon dernier "Mot du Président" de revenir quelques instants sur ces années passées à la tête de notre association.

J'ai essayé sans toujours parfaitement le réussir, de privilégier certains axes que j'ai considérés comme prioritaires :

- en premier lieu, les relations entre les hommes,
- ensuite la formation des hommes, nécessaire pour assurer le maintien et la promotion du Volontariat,
- enfin, l'amélioration de la protection sociale.

Nous comptons dans l'Isère et c'est une chance, 4 800 Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels, répartis dans 205 Corps, Centres de Secours et Centres de Première Intervention. J'ai largement préconisé le rassemblement de tous. Lien indispensable entre les aspirations individuelles et les réflexions collectives, l'Union Départementale nous permet de nous rassembler au sein d'une fraternité de civisme, de nous comprendre et de nous apprécier.

L'Union Départementale a également voulu s'associer à la Direction Départementale pour encourager tous les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels de notre département à se préparer par une meilleure connaissance et par une formation adaptée à devenir non seulement des soldats du feu, mais surtout des spécialistes du traitement de tous les risques.

Maître mot que celui de la formation. Elle est notre souci constant. Elle passe par une volonté nationale, nous disant comment concilier demain cette exigence avec la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires.



Cette formation passe par des mesures incitatives vis-à-vis des communes, des Administrations, et envers les employeurs privés dont il faut rappeler avec force, combien en libérant leurs salariés Sapeurs-Pompiers Volontaires, ils participent de façon fondamentale à cette mission de sécurité nationale, essentielle à l'économie de notre pays.

Sapeur-Pompier Volontaire pendant 40 ans, j'affirme qu'il faut tout faire pour défendre le volontariat. Sa suppression serait une erreur. Certes, l'heure est venue de comprendre que le Sapeur-Pompier Volontaire qui exerce une activité salariée ne peut plus quitter son travail plusieurs heures par jour, plusieurs jours par semaine. Les lois économiques, la rentabilité des entreprises s'y opposent. Il est nécessaire de s'adapter, d'intégrer Centres de Secours et Centres de Première Intervention, de travailler en confiance avec nos amis Professionnels des grands Corps de notre département.

Car il est inacceptable d'envisager la disparition même progressive des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Par leur présence, ils façonnent l'âme de nos petites villes et de nos villages. Ils sont les gardiens des traditions. Ils sont l'ossature de toutes les manifestations publiques et associatives. Ils personnifient souvent le courage et toujours le dévouement. Et, en outre, n'oublions pas que le coût de leur remplacement serait pour de nombreux budgets communaux insupportable.

Le rôle social de notre Union est, je l'ai rappelé lors de tous nos Congrès, absolument indispensable et notre priorité, en pensant à ceux qui chaque année donnent leur vie pour défendre les vies et les biens de leurs concitoyens, est de leur assurer des garanties essentielles. Cette idée de solidarité généreuse et spontanée doit aller au-delà des frontières de notre département. Les Sapeurs-Pompiers de l'Isère ont depuis toujours largement soutenu l'Œuvre des Pupilles qui, chaque année, accueille les enfants de nos camarades décédés en service. Il nous faut persévérer.

Alors demain mon successeur, j'en suis persuadé, continuera à favoriser un comportement humaniste et une dynamique sociale en s'appuyant sur votre cohésion, sur votre formation et sur la promotion du volontariat dans le respect de vos propres convictions, c'est-à-dire dans une neutralité politique et philosophique absolue.

Quant à moi, en restant de tout cœur près de vous, je pars l'esprit en paix et le cœur serein, confiant dans l'avenir, dans votre avenir, en n'oubliant toutefois jamais qu'il faut avoir "de l'avenir, cette crainte salutaire qui fait veiller et combattre et non cette sorte de terreur molle et oisive qui abat les cœurs". ■

Lieutenant-Colonel Eugène BLANC

Le Mot du Directeur

Départemental des Services d'Incendie et de Secours



Lors de la parution du numéro 1 de notre revue, j'avais souligné que votre valeur résidait non seulement dans votre formation et votre dévouement, mais aussi dans les moyens mis à votre disposition.

En poursuivant sur ce thème, nous savons tous que sur le plan des interventions notre département est exposé aux risques posés par :

- les risques multiformes de l'urbanisation,
- les accidents autoroutiers et routiers,
- les reliefs montagneux et les stations touristiques,
- les industries utilisant soit des hydrocarbures soit des matières toxiques ou radioactives.

Avec un tel inventaire de risques, l'autorité préfectorale, les élus et vos responsables ont procédé à une analyse de ces risques qui s'est traduite dans un premier temps par un examen minutieux de chacun d'entre eux, et dans un deuxième temps par les décisions répondant à ces dangers.

Tout ceci doit se traduire à terme par des investissements très lourds, dans des matériels adaptés mais aussi et surtout dans la formation des Sapeurs-Pompiers qui doit être sans cesse améliorée et même renforcée.

En effet, la profonde évolution des missions qui nous sont désormais imparties impose un bouleversement de l'organisation traditionnelle.

Il découle de ce qui précède que trois impératifs exigent des efforts communs de tous ceux qui sont concernés par nos missions.

1°/ TOUT D'ABORD NÉCESSITÉ DE FORMATION

La spécialisation de nos interventions, l'obligation de perfection dans toutes les décisions et actes opérationnels dont nous sommes responsables, obligent à une formation de plus en plus spécifique et complète.

Si pendant longtemps les Sapeurs-Pompiers ont été les "Soldats du feu" symbolisant le dévouement et le courage, il faut désormais prendre en considération que dans une civilisation où

les progrès de la technique mettent à la disposition de l'homme un confort et un agrément chaque jour plus perfectionnés, les risques aussi quant à eux se multiplient en même temps qu'évoluent sans cesse de nouveaux dangers.

C'est pourquoi dans le domaine de la formation classique et spécialisée, les stages organisés au plan départemental au profit des Sapeurs-Pompiers doivent être encore augmentés et diversifiés. Dans cette action, chacun des Corps peut compter sur la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours et les Centres de Secours Principaux ainsi que sur l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers dans la mesure de leurs possibilités.

Dans ce cadre, il faudra bien que très rapidement il soit envisagé comme dans d'autres départements l'existence d'une école départementale fonctionnant à l'année où chacun pourra suivre les cycles de formation en fonction de ses disponibilités personnelles ou professionnelles et en rapport aussi avec ses propres aspirations.

2°/ NÉCESSITÉ DE GESTION OPÉRATIONNELLE

Le C.O.D.I.S. 38 fonctionne depuis plus de deux ans déjà. Si au départ il a suscité quelques craintes et réactions diverses, aujourd'hui il constitue un outil essentiel et d'une incontestable utilité.

La régulation, la gestion et la coordination opérationnelles réalisées l'an dernier et cette année, soit pour le département de l'Isère, soit au profit d'autres collectivités, en sont la preuve évidente. Mais il faut aller encore plus loin dans ce domaine et permettre dans le cadre des alertes une gestion plus efficace des secours depuis l'alarme jusqu'à la fin des interventions.

Il nous faut maintenant, comme je l'ai déjà écrit, veiller à la mise en place des points de recueil des 18 et axer tous nos efforts sur la modernisation de l'alerte.

Cette nouvelle forme de gestion de l'alerte est indispensable pour l'amélioration et la rapidité de la distribution des secours. De graves lacunes existent encore dans certains secteurs et elles sont préjudiciables à l'efficacité de nos interventions. C'est pourquoi, sur ce plan également, il nous faut évoluer et en tout cas supprimer certains palliatifs de réception de l'alerte qui ne sont plus de mise aujourd'hui.

3°/ ENFIN, NÉCESSITÉ D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIELS ADAPTÉS

Aux risques naturels que l'Isère a toujours connus, s'ajoutent aussi maintenant les risques technologiques dus à l'exploitation de plus en plus démesurée de produits toxiques ou de matières dangereuses.

C'est la raison pour laquelle en plus de la formation pour agir dans ces nouveaux types d'actions, il est indispensable que

nos Corps soient équipés en conséquence. Il en est des matériels comme des hommes. Si nos Sapeurs-Pompiers se spécialisent et renforcent sans cesse leurs connaissances, les matériels proposés par nos constructeurs se transforment et se perfectionnent continuellement.

Sur le plan des dotations matérielles, bien que des efforts considérables soient déployés tous les ans à partir des programmes d'acquisition et de modernisation communaux et départementaux, il convient néanmoins au regard des besoins qui sont exprimés par les Corps de Sapeurs-Pompiers, de poursuivre avec vigueur ces plans d'équipement de telle sorte que toutes nos unités disposent en permanence de matériels évolués.

En conclusion, je sais que les points évoqués ci-dessus ne sauraient faire l'unanimité puisqu'ils sont de nature à changer les habitudes.

Certains diront même que ces mutations présentent "un risque", celui de désorienter les Sapeurs-Pompiers dans leur manière d'agir. A ceux-là je répondrai que les exigences de plus en plus sévères du service public auxquelles nous sommes très attachés nous imposent plus que jamais une efficacité sans faille, et que pour ma part je ne manifeste aucune inquiétude, sachant combien sont grandes les facultés d'adaptation de nos Sapeurs-Pompiers.

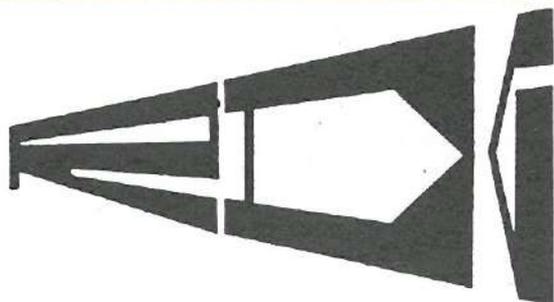
De toute évidence cette efficacité ne peut être réelle que si elle s'appuie sur les impératifs énoncés plus haut, c'est-à-dire :

- formation spécifique et continue,
- gestion et coordination opérationnelles de tout instant,
- dotation d'équipements adaptés.

C'est à ce prix que nos nombreux Corps de Sapeurs-Pompiers combattants et actifs seront en mesure d'assumer leurs tâches dans des conditions optimales de réussite et d'efficacité. ■

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
Colonel G. POURCEAU

POUR REUNIR L'INDISPENSABLE ET L'AGREABLE.



**FOURNITURES INFORMATIQUES
MOBILIER
LIVRAISONS SOUS 48 H.
RONSEAUX DIFFUSION INFORMATIQUE**
12-14, avenue Général de Gaulle - SEYSSINET
TEL. : 76.49.65.63
Télécopieur : 76.48.96.47



TREFICABLE PIRELLI produit tous types de câbles pour transporter l'énergie et la communication.

POUR VOS INSTALLATIONS NOUVELLES

il est préférable d'utiliser dès la conception des câbles conçus pour :

- soit ne pas propager la flamme
- soit ne pas propager l'incendie
- soit résister au feu
- soit ne pas créer de nuisance en cas de combustion.

**CONSULTEZ LES SPÉCIALISTES
DE TRÉFICABLE PIRELLI**

- pour les câbles d'énergie : (1) 43.97.55.00
- pour les câbles de télécommunications : 72.02.52.00
- pour les câbles spéciaux : (1) 34.23.60.00

ILS TROUVERONT LA BONNE SOLUTION.

Celle-ci peut s'appeler "**ACOTOX**"[®] marque déposée de TREFICABLE PIRELLI pour les câbles **SANS HALOGENES.**

GROUPE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Usine de Chavanoz - B.P. 72
38230 Pont-de-Cheruy

72^e Congrès des S.-P. de l'Isère

**à Saint-Georges-d'Espéranche,
le 25 juin 1989**

Le Concours de manœuvres dans l'Isère

Sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, une nouvelle Commission de concours de manœuvre départementale placée sous la présidence du Lieutenant JEYMOND, Vice-Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, a organisé cette année le concours de manœuvres au Congrès de Saint-Georges-d'Espéranche - 11 équipes ont participé.

La Commission est composée :

- Lieutenant DURET - Centre de Secours Principal de Rives - Animateur,
- Sous-Lieutenant LUXOS - Centre de Secours de Moirans - Secrétaire.

Membres :

- Lieutenant NAVILLE - Centre de Secours Principal de Grenoble,
- Lieutenant BONNET, Centre de Secours de Saint-Marcellin,
- Sous-Lieutenant GIORDANO, Centre de Première Intervention de Vaulnavey-le-Bas,
- Sous-Lieutenant DUMAS, Centre de Secours de Péage-de-Roussillon,
- Sous-Lieutenant DERRIER, Centre de Secours de Péage-de-Roussillon,
- Sous-Lieutenant COTTAZ, Centre de Première Intervention de Dolomieu,
- Caporal-Chef RIVIER, Centre de Première Intervention de Dolomieu,
- Caporal-Chef DELPHIN, Centre de Première Intervention de Renage,
- Caporal CHARMEIL, Centre de Secours Principal de Rives.

Cette Commission s'est donné pour but de sensibiliser tous les Corps aussi bien Professionnels que

Volontaires, pour participer au concours de manœuvres qui se déroule à l'occasion de notre Congrès Départemental.

Une remise à jour a été faite au niveau :

- 1) du règlement de manœuvre,
- 2) du questionnaire de manœuvre,
- 3) du classement des Corps participants.

Pour la réaliser, un questionnaire avait été envoyé à l'ensemble des Corps rattachés à l'Union Départementale, à savoir : 209 Corps; 48 Corps ont répondu à ce questionnaire.

Au concours de manœuvres de Saint-Georges-d'Espéranche, 11 équipes représentant 8 Corps, dont 2 Centres de Secours Principaux, 3 Centres de Secours, 3 Centres de Première Intervention, ont participé.

Tous les membres de ce groupe de travail restent à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous laissons la conclusion au Lieutenant JEYMOND, Vice-Président de l'Union Départementale :
"J'attache une très grande importance au concours de manœuvres qui se déroule tous les ans à notre Congrès Départemental et qui prouve si besoin en est, que nous sommes toujours présents et compétents".

Le Secrétaire
Sous-Lieutenant Richard LUXOS

L'animateur
Lieutenant Bernard DURET





S'adapter aux Techniques Modernes

Qu'il soit professionnel ou bénévole, le Sapeur-Pompier 89 doit savoir s'adapter aux techniques modernes d'intervention. Temps fort de ce 72^e congrès : la formation, tout en tenant compte des moyens budgétaires.

La petite commune de Saint-Georges-d'Espéranche, avait le privilège, cette année, d'organiser le 72^e congrès des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Ceux du Centre de Première Intervention de Saint-Georges-d'Espéranche se sont montrés à la hauteur d'une telle organisation, prouvant ainsi leur réelle détermination à acquérir des connaissances nouvelles en matière de sécurité tout en restant au contact de la population. Ainsi ce 72^e congrès aura-t-il été marquant. D'une part, parce que l'année 88 a connu une augmen-

tation des interventions et d'autre part parce que les missions des Sapeurs-Pompiers se sont diversifiées.

En clair le Sapeur-Pompier 89 évolue sur un champ d'actions élargi et ne se contente plus seulement d'éteindre les incendies.

A l'occasion de ce congrès, le Colonel POURCEAU, Directeur Départemental du Service d'Incendie, devait dresser le bilan des interventions en 1988. Pas de répit pour les 4.850 Sapeurs-Pompiers de l'Isère qui ont effectuée 45 000 interventions de toute nature. Une année marquée par des opérations de grande ampleur : inondations dans le Nord-Isère, déraillement du T.G.V. en gare de Voiron, missions de sauvetage en Arménie, etc.

Le Colonel POURCEAU a mis en exergue l'incidence de la

hausse de ces interventions sur le fonctionnement des Centres de Première Intervention et des Centres de Secours Principaux : un effet bouleversant ! D'où la nécessité pour les Sapeurs-Pompiers de s'adapter aux techniques modernes d'interventions dans un département caractérisé par l'existence de risques majeurs importants : risques chimiques ou radioactifs.

LA FORMATION AVANT TOUT

M. LASSALLE, Maire de Saint-Georges-d'Espéranche, se félicite de l'action des bénévoles qui ne peuvent cependant pas « effectuer leur mission correctement sans subventions ». Et d'ajouter que ces dernières n'étaient pas toujours attribuées d'une manière équitable.

Problème crucial abordé lors de ce congrès : la formation des

Sapeurs-Pompiers. En effet, si la qualité de l'enseignement n'est pas remise en question, reste que les demandes de stages sont en nette augmentation par rapport à l'offre. Le Colonel BLANC, après avoir redéfini le rôle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère a mis l'accent sur la formation des Volontaires indispensables et responsables.

M. EUDELIN, Conseiller Général, représentant M. Louis MERMAZ, évoqua la nécessité de faire un reclassement des besoins : « La formation est un point auquel les élus accordent beaucoup d'importance ».

BUDGET EN PROGRESSION

M. CHAIZE, Conseiller Général, Président de la Commission Administrative des Services de Secours, informa que le budget accordé était en progression et rappela les différentes actions entreprises : centralisation et diffusion de l'alerte, départementalisation du matériel de transmission.

Pour M. Bernard SAUGEY, Conseiller Régional, représentant M. CARIGNON, il faut admettre que la formation est insuffisante. Il signala cependant l'avantage qu'a le département de l'Isère. Notamment sur le plan de la qualité du matériel de prévention des risques majeurs et sur l'esprit de solidarité. Un département également bien pourvu en bénévoles.

Pour conclure, le Préfet de l'Isère, M. PROUST, s'adressa aux Sapeurs-Pompiers : « Si vous êtes les dépositaires d'une tradition, vous êtes également tournés vers l'avenir ».

Ce 72^e congrès se poursuit par une remise de médailles de bronze à l'équipe cynophile pour acte de courage et de dévouement lors de l'opération de sauvetage en Arménie. M. PROUST devait aussi rendre hommage au Lieutenant-Colonel POURCEAU promu Colonel. Parmi l'assistance, on remarquait la présence de MM. COLOMBIER, Député, et RÉMILLER, Conseiller Général, ainsi que de nombreux élus. ■

J-J. BERCHEMIN
Extrait du Journal
"L'Isère"



Équipements contre les risques chimiques ou radioactifs.



Les personnalités.



Le Lieutenant-Colonel
POURCEAU promu au
grade de Colonel
par le Préfet,
M. PROUST.

Banque de l'Économie

Rhodanienne

**Financement
des entreprises**

Crédits aux particuliers

Placements personnalisés

Bourse - Change

AGENCE DE VIENNE

38202 VIENNE - 14, cours Brillier - Tél. : 74.85.01.25

Allocution de M. LASSALLE

Maire de Saint-Georges-d'Espéranche

Monsieur le Préfet de l'Isère,
Messieurs les Députés,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

Monsieur le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers,

Messieurs les Conseillers Généraux et Régionaux,

Monsieur le Capitaine Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Vienne,

Mesdames et Messieurs les Officiers, Sous-Officiers et Sapeurs,

Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Élus,

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis.

Permettez-moi d'excuser Monsieur le Sous-Préfet de Vienne, Monsieur Louis MERMAZ et Monsieur Alain CARIGNON, tous retenus par d'autres obligations. Monsieur MERMAZ s'étant fait remplacer par Monsieur EUDELIN et Monsieur Alain CARIGNON, Président du Conseil Général, étant représenté par Monsieur Bernard SAUGEY.

En accueillant à Saint-Georges-d'Espéranche le Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, ma commune mesure pleinement le grand honneur que vous lui faites, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, car il n'est pas courant qu'une petite commune de 2 000 habitants, siège d'un Centre de Première Intervention, soit choisie pour organiser une telle manifestation.

Nous vivons dans un monde de plus en plus dangereux. La concentration des activités humaines et de l'habitat dans les villes multiplie les conséquences du moindre accident.

Les progrès technologiques, le développement de l'énergie nucléaire notamment dans notre département avec la présence de plusieurs centrales dont le surgé-

nérateur de Creys-Malville, la complexité de l'industrie chimique, comportent l'utilisation de produits hautement toxiques et dangereux.

Le développement des loisirs suscite des risques nouveaux. Enfin, la multiplication des déplacements se répercute sur les accidents routiers.

Face à cette croissance des risques, la société se doit d'être vigilante, c'est-à-dire préparée et armée; c'est dans une large mesure votre rôle, un rôle que vous remplissez à la satisfaction de tous.

Pour faire face à ces risques majeurs, il faut une organisation et une hiérarchisation sans failles des responsabilités. Il faut des hommes spécialement entraînés pour lutter contre ces risques nouveaux et en mesure d'intervenir sans délais avec des moyens adaptés.

Ces équipes existent dans notre département, leur rôle est irremplaçable.

Nous sommes fiers que des Sapeurs-Pompiers de l'Isère aient participé à des opérations de secours à l'extérieur du Territoire National lors de grandes catastrophes telle que celle d'Arménie.

Mais assurer la protection et la sécurité d'un département aussi étendu, aussi diversifié géographiquement et démographiquement que celui de l'Isère, c'est bien sûr être en mesure de faire face aux risques que je viens d'énumérer, mais c'est aussi assurer la protection d'une population rurale ou semi-rurale répartie dans des centaines de villages et sur des millions d'hectares. C'est à ces personnes-là, qu'en tant que Maire d'une petite commune, je m'identifie. Elles ont droit elles aussi aux mêmes services et en particulier à la même rapidité des secours que les autres citoyens de ce département.

C'est ici que prend tout l'intérêt dans les petites communes de la présence des Corps de Première Intervention lorsqu'ils sont dotés de moyens suffisants et adaptés pour assurer leur mission.

En cas de sinistre, ce n'est pas à vous, Mesdames et Messieurs, que j'apprendrai que la première qualité d'une équipe de secours est sa rapidité d'intervention. Cinq minutes sont le maximum du temps qui doit s'écouler entre l'appel et l'arrivée des secours. Passé ce délai on ne peut, hélas, plus parler d'efficacité.

Les Centres de Première Intervention, aidés en cas de besoin du Centre de Secours, grâce à leur connaissance du terrain, sauvent chaque année de nombreuses vies humaines, maîtrisent des sinistres naissants avant que ceux-ci prennent de l'ampleur et détruisent l'ensemble du bien.

Ce service de proximité joue un rôle essentiel auprès des populations rurales qui sont unanimes pour reconnaître son impérieuse nécessité.

Ces hommes et ces femmes, malgré leurs propres activités professionnelles s'astreignent à une instruction théorique dans le domaine de la lutte contre le feu et du secourisme car ils interviennent très fréquemment à la suite d'accidents de la circulation.

Certes, la formation est indispensable mais elle doit rester adaptée au besoin et au niveau du Corps.

Elle ne doit pas devenir un obstacle qui dissuadera le candidat Sapeur-Pompier bénévole.

Il va sans dire que toute cette formation est prise sur le temps de loisirs et effectuée gracieusement.

Je suis heureux de remercier et de féliciter ces hommes et ces

femmes pour qui le mot bénévolat conserve encore toute sa signification, malgré l'érosion et le laminage dont il est de plus en plus victime.

Mais le Sapeur-Pompier Volontaire, malgré l'esprit de solidarité qui l'anime ne peut accomplir sa mission sans un minimum d'équipement et de matériel.

Or, qui finance des équipements et ce matériel ? Vous le savez, c'est la commune siège du Centre de Première Intervention. Pour une part souvent importante, l'Amicale du Corps et le Conseil Général par l'attribution de subventions.

Or, ces subventions, à mon avis, ne sont pas attribuées avec une totale équité entre les communes du même département; je m'explique : il est bien évident que les besoins ne sont pas les mêmes entre un Corps urbain situé près d'un site industriel important et un Corps rural. Mais lorsqu'il s'agit de matériel et d'équipement de base tel que ambulance, véhicule porteur d'eau, motopompes, etc... il me semble profondément injuste que le matériel soit subventionné à 40 et 60 % pour les uns et seulement à 30 et 40 % pour les autres, sur une liste beaucoup plus restrictive.

Je ne parlerai pas des bâtiments où là les comptes sont vite

faits puisqu'il n'y a pas de ligne budgétaire pour les petites communes qui sont le plus souvent siège de Centre de Première Intervention, alors que les autres reçoivent jusqu'à 25 % d'aide du Conseil Général.

Je voudrais Mesdames et Messieurs que les Élus Départementaux et la Commission Administrative se penchent sur ce grave problème, qui me paraît urgent et important afin que les critères d'attribution des aides financières soient plus équitables entre communes du même département.

Certains me répondront : mettons en place la départementalisation et le problème sera réglé.

Je répondrai : non. A l'heure de la décentralisation, ne faisons pas marche arrière.

- La départementalisation des Sapeurs-Pompiers, c'est aller vers l'alourdissement du coût du service pour le contribuable.

- C'est encourager l'inflation des demandes d'équipement.

- C'est favoriser la démotivation des Sapeurs-Pompiers bénévoles.

- C'est à terme, la mise en place d'une protection et d'une sécurité assurées à 2 vitesses dont les communes rurales isolées feront les frais.

Les Isérois sont, dans leur ensemble, satisfaits de leurs Sapeurs-Pompiers. Améliorons ce qui peut l'être mais ne touchons pas à ce qui marche.

Les hommes du terrain sont sérieux et responsables, faisons leur confiance.

Les Sapeurs-Pompiers bénévoles et Volontaires témoignent comme leurs collègues Professionnels du souci collectif de prendre en charge la sécurité de leurs concitoyens.

Sur l'ensemble du département dans les grands centres urbains comme dans les villages en toutes circonstances, ils montrent leur disponibilité et leur dévouement.

Mesdames et Messieurs Sapeurs-Pompiers, je vous remercie pour les secours et le réconfort que vous apportez en toute circonstance à la population.

En conclusion, j'adresse mes remerciements au Lieutenant BOYET, Chef du Centre de Première Intervention de Saint-Georges-d'Espéranche et à toute son équipe; au Centre de Secours Principal de Vienne pour son aide en matériel et en hommes, et à toutes les personnes qui ont soutenu, de quelque manière que ce soit, l'organisation et la réussite de ce grand rassemblement des Sapeurs-Pompiers de l'Isère. ■

PAPETERIE RONSEAU

FINI LA COURSE

AUX FOURNITURES..!
ALLO RONSEAU ?

Tél. : 76.96.96.18

Fax : 76.21.79.79



ENTREPRISES, COMMERÇANTS
ARTISANS, ADMINISTRATIONS

LIVRAISONS RAPIDES
PRIX COMPÉTITIFS

10, av. G1 de Gaulle
SEYSSINET

Allocution de M. CHAIZE Président de la C.A.S.I.S.

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers
Généralistes,
Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,
Messieurs les Inspecteurs,
Mesdames et Messieurs les
Élus,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis.

Permettez-moi d'excuser tout d'abord le Président Alain CARIGNON, Président du Conseil Général de l'Isère, qui m'a chargé de le représenter aujourd'hui à ce 74^e Congrès Départemental de l'Union des Sapeurs-Pompiers de l'Isère et de vous exprimer ses regrets de n'avoir pu lui-même être avec vous.

N'est-il pas fréquent d'entendre, qu'il n'y a pas de plus belle mission que celle des Sapeurs-Pompiers.

Le dévouement des Sapeurs-Pompiers Professionnels ou bénévoles certes est reconnu par tous. Votre mission est vaste, mais vous l'assurez très bien en protégeant les hommes et leurs biens. Vos responsabilités sont grandes, mais vous en êtes conscients.

Les risques de notre vie moderne ont multiplié vos interventions, qui s'accroissent chaque année.

C'est pourquoi il est nécessaire de vous donner les moyens afin de faire face avec le plus d'efficacité. Les collectivités sont à vos côtés, à l'écoute de vos démarches, afin de permettre la modernisation du matériel, son renouvellement.

Le Conseil Général par sa Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours a prouvé son désir depuis de longues années, j'ajouterai, sa détermination de vous aider, de vous épauler et comme l'a souligné le Président CARIGNON, d'être un véritable partenaire.

Il est nécessaire de souligner que les Élus des collectivités, ainsi que ceux de l'Assemblée Départementale acceptent de consacrer des sommes importantes afin d'améliorer les moyens de lutte contre l'incendie, également le secours routier.

Certes, malgré ces efforts, on constate cette année qu'au moment de la répartition des crédits, il est indispensable de faire des choix, le nombre des dossiers déposés dépassant largement l'enveloppe.

C'est pourquoi j'attire votre attention sur le rôle de la Commission Départementale des Services d'Incendie et de Secours que j'ai l'honneur de présider, d'ailleurs j'ai eu l'occasion déjà de le souligner.

Dans la nouvelle composition du Service Départemental d'Incendie et de Secours institué par le décret du 4 août 1982, la participation des délégués des Sapeurs-Pompiers est renforcée; c'est ainsi qu'après les récentes élections auxquelles vous avez été appelés à participer, une réunion de la nouvelle Commission est envisagée à la fin de ce mois. Je rappelle que Monsieur le Préfet est représenté au sein de cette Commission par Monsieur le Directeur de Cabinet.

Je rappellerai que pour l'année 1989, le budget primitif du Service s'élève à 15 720 000 F, la participation du Conseil Général représente 50 % de ce montant, soit 7 860 000 F, celle des communes étant équivalente. C'est un budget en progression à chaque exercice.

La Commission Technique composée de l'Inspecteur Départemental et des Inspecteurs Adjointes aide la Commission Administrative.

Deux projets importants sont en cours actuellement :
- Centralisation et diffusion de

l'alerte des Services d'Incendie et de Secours afin d'améliorer l'efficacité des secours qui sont de plus en plus sollicités;

- Départementalisation du matériel de transmission permettant l'amélioration préalable du réseau de couverture radio.

La mise en place d'une première tranche financée pour partie par le Conseil Général à hauteur de 450 000 F (crédit spécial). En complément un prélèvement de 150 000 F sur l'ensemble du budget de la Direction.

Ce sont des programmes ambitieux, mais indispensables, qui seront reportés sur plusieurs exercices.

Chaque année, la Commission se penche sur le programme en matériel demandé par les communes, d'où le rôle parfois difficile de la Commission Technique en raison du nombre de dossiers présentés.

Il sera également nécessaire que la Commission étudie un programme qui sensibilise les agglomérations à forte concentration industrielle.

Je tiens à ajouter que votre Union Départementale présidée par le Colonel Eugène BLANC joue pleinement son rôle très actif dans ce département. "Réunir", "regrouper", écarter toute diversion, tel est le but poursuivi. Je puis avancer qu'elle réussit parfaitement bien. Elle le prouve :

En 1988

La réussite entière de ces journées du Congrès Fédéral à Grenoble, tout à l'honneur de votre Président et des Membres de son Comité, qui après de longs mois de démarches, de travail, de déplacements ont su parfaitement mettre au point cette lourde organisation.

En 1989

Cette année, il y a un mois envi-

ron, le lancement du Journal "Le Sapeur-Pompier de l'Isère", où selon le désir exprimé par votre Président la "concertation" sera privilégiée.

Par ce bulletin qui informera bien sûr, mais qui est appelé aussi à recueillir vos réflexions, l'union de tous doit être encore renforcée.

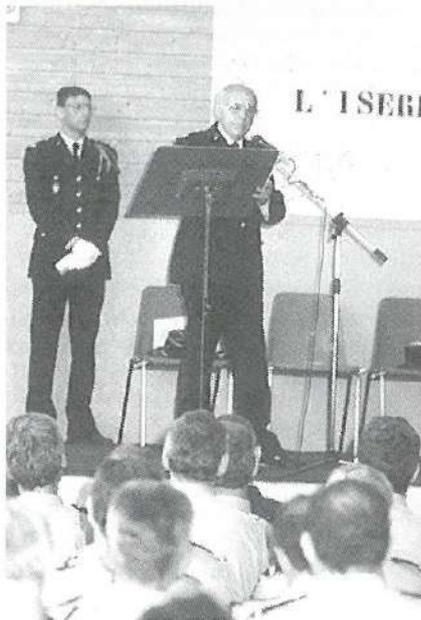
D'ailleurs le Président BLANC l'a déclaré, il souhaitait que ce

nouveau journal soit ouvert aussi bien à la vie de la Direction qu'à celle des Corps du département sans distinction, sans oublier les "Anciens".

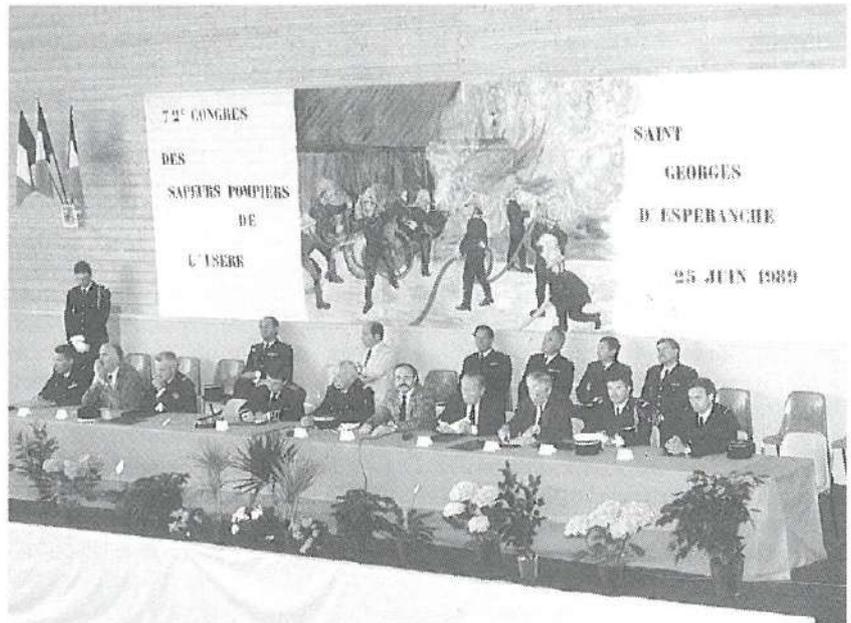
Je le répète, l'Union des Sapeurs-Pompiers de l'Isère se porte bien, son activité est connue, et il faut s'en réjouir.

Aujourd'hui, la commune de Saint-Georges-d'Espéranche, M.

Camille LASSALLE, Maire, et son Conseil Municipal, les Sapeurs-Pompiers du Corps de Première Intervention ont su également prendre cette responsabilité d'organiser ce Congrès; qu'ils en soient remerciés et félicités pour cette belle journée qui s'offre à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Isérois, ainsi qu'à toute la population de ce Nord-Dauphiné. ■



Allocution du Lt-Colonel E. BLANC.



La tribune officielle.

La présidence de l'Union Départementale

Au moment où après un très long mandat, notre Président va devoir conformément à nos statuts abandonner sa fonction, il a paru nécessaire au Conseil d'Administration de votre Union de préciser que seuls peuvent être candidats à la présidence (article 3 du règlement intérieur) les membres du Conseil d'Administration.

Dans le but de permettre à tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère de pouvoir, s'ils le souhaitent faire acte de candidature, il a été décidé en accord avec la Direction :

1^o) D'organiser les réunions des 4 secteurs avant le 15 mars 1990 et à cette occasion de procéder à l'élection des Administrateurs (série renouvelable en 1990). Ainsi, les candidats éventuels à la présidence pourraient s'ils ne sont pas administrateurs se présenter.

2^o) Reporter au samedi 24 mars le Conseil d'Administration au cours duquel le Président sortant fera état du bilan financier de l'Union (année 1989) et se déroulera l'élection du Président, du Comité Exécutif et du Bureau.

3^o) De donner toute la publicité possible à ces décisions par un communiqué qui paraîtra dans le Journal "Le Sapeur-Pompier de l'Isère".

Le Conseil d'Administration

Allocution du Lieutenant-Colonel E. BLANC Président de l'Union Départementale

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Représentant de Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Président de la Commission Administrative,
Monsieur le Maire de St-Georges d'Espéranche,
Mesdames et Messieurs les Élus,
Monsieur le Directeur,
Mes Chers amis Sapeurs-Pompiers,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi à l'occasion de ce 72^e Congrès de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère et qui sera le dernier que j'aurai l'honneur et le plaisir d'animer, de vous présenter, Monsieur le Préfet, au nom de tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués en vous affirmant que pour toutes les missions qui sont les nôtres, notre concours le plus complet vous est assuré.

Monsieur le Président du Conseil Général Alain CARI-
GNON n'a pas pu aujourd'hui être des nôtres. Il m'a demandé de vous exprimer ses regrets, et il a — avec bonheur — envoyé pour le représenter Monsieur Bernard SAUGY et Monsieur le Président de la Commission Administrative des Services d'Incendie, notre ami André CHAIZE, l'un des nôtres, qui a su au cours d'une carrière politique longue et exemplaire s'intéresser prioritairement aux Sapeurs-Pompiers. Tout ce qui a été fait dans ce département, les réalisations de l'Union Départementale et de la Direction, le Commandant André CHAIZE en est à l'origine. Je l'en remercie chaleureusement et lui demande d'assurer le Président du Conseil Général de notre attachement et de notre gratitude.

Le Président MERMAZ, Député de cette circonscription, qui lui aussi a permis à notre Union Départementale de remplir pleinement son rôle, et j'en parlerai

plus avant, retenu par des obligations importantes ne peut participer à notre Congrès et a demandé à Monsieur Gérard EUDELIN de le représenter. Je vous remercie Monsieur le Conseiller Général d'assurer le Président Louis MERMAZ de nos sentiments reconnaissants.

Je salue également le Lieutenant-Colonel POURCEAU, Directeur des Services d'Incendie et de Secours. Sa présence apporte la preuve de la véritable osmose qui existe entre Union et Direction.

Je souhaite que ce Congrès, mon Colonel, reste dans vos souvenirs comme un excellent Congrès et pour vous plein de satisfaction.

Le vieux dauphinois que je suis sait combien votre tâche est rude, comme l'est celle de tous les Directeurs.

Investis de pouvoirs opérationnels sous l'autorité de Monsieur le Préfet, chargés de la gestion du service sous l'autorité de Monsieur le Président du Conseil Général, vous devez surtout diriger des hommes qui pour la plupart d'entre eux sont Volontaires, attachés à leur coin de terre et particulièrement sensibles à toute action de solidarité humaine, c'est-à-dire à leur vie associative. Aussi, et vous le savez comme moi, Direction et Union doivent collaborer. Partout en France — et cela arrive hélas trop fréquemment — où se posent des problèmes relationnels, l'efficacité des Sapeurs-Pompiers est compromise.

En Isère, nous nous sommes efforcés d'harmoniser nos points de vue, sans doute moins bien qu'il ne l'aurait fallu, mais beaucoup mieux qu'un grand nombre ne l'a cru et que certains ne l'espéraient.

Cet accord harmonieux doit perdurer après nous et nos suc-

cesseurs doivent encore faire mieux. En effet, vous avez volontairement décidé, m'avez-vous dit, de quitter votre commandement au cours de l'année 1990.

Votre choix a dicté ma propre décision. A la réflexion, j'ai pensé qu'il était souhaitable qu'un nouveau Directeur arrivant en Isère trouve pour collaborer avec lui un Président jeune et dynamique et non pas un Officier honoraire en fin de mandat.

"Il n'y a rien dans la vie qui n'ait son moment décisif, il est nécessaire de connaître et de prendre ce moment".

C'est pourquoi je demanderai sans autre cérémonial et conformément à nos statuts, à votre Conseil d'Administration d'élire un nouveau Président qui prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 1990.

Permettez-moi aujourd'hui, au risque de vous paraître long, de vous parler du rôle et des missions des Sapeurs-Pompiers et de l'Union Départementale.

Le rôle de l'Union, c'est prioritairement de rassembler et d'unir les Volontaires et les Professionnels, les grands Corps et les petits Centres d'Interventions, sans oublier la Direction. N'oublions jamais que les entreprises et les collectivités sont ce qu'en font les hommes.

Le rôle associatif de notre Union, dans un département où sur 4 800 Sapeurs-Pompiers, 4 500 sont Volontaires, est prépondérant. Elle doit veiller à ce que nos Sapeurs-Pompiers — tous nos Sapeurs-Pompiers — soient "considérés". Ceux qui, sous des prétextes divers, croient s'en dispenser, ont tort et nous devons le leur rappeler. C'est une de nos missions essentielles au même titre que le rassemblement des Volontaires et des Professionnels.

Partout où la présence de Sapeurs-Pompiers Profession-

nels se justifie par un nombre important d'interventions, par la difficulté des secours ou par leurs spécificités, aucune hésitation n'est possible. Ils sont indispensables. Au contraire, dans le secteur rural, les petites villes ou les villes moyennes, les Sapeurs-Pompiers Volontaires sont irremplaçables. N'oublions pas que l'exigence du secours est devenue plus impérieuse. Le secours est réclamé comme un droit.

Il doit être mieux réparti, plus rapide, plus efficace, organisé avec rigueur.

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires :

Sont proches des gens à secourir et des biens à sauver.

Ils connaissent le terrain où ils évoluent.

Ils sont profondément motivés.

Ils apportent à des Élus qui leur sont proches une aide précieuse.

Ils sont compatibles avec des budgets limités.

Oui, il faut former des Volontaires. Ce doit être une des missions des Professionnels.

Il faut attirer, encourager, former, défendre les Volontaires. La formation est dans ce département particulièrement reconnue et c'est bien car c'est un problème crucial dont les Volontaires ont pleinement conscience. Il est souhaitable que le Ministère, comme l'indiquait au Congrès de Grenoble Monsieur Pierre JOXE, sorte rapidement et en tenant compte des disponibilités des Volontaires, cette charte de la formation, cette formation qui doit demeurer une action prioritaire.

Nous ne serons crédibles que si nous sommes compétents. Cette compétence doit s'acquérir, se consolider et se conserver. Je crois fermement à la survie du Volontariat car il est indispensable.

C'est pourquoi je crois et voudrais vous faire partager ma foi dans le Volontariat dont la cellule de base est le Corps communal. Dans nos petits pays, nos petites villes, les Sapeurs-Pompiers sou-

haitent œuvrer pour leurs concitoyens, pour leurs Élus, mais ils veulent le faire en plein accord avec leurs camarades professionnels des Centres de Secours Principaux qui doivent les aider et bien entendu avec le Directeur Départemental.

Car l'efficacité des secours repose sur la complémentarité et la coordination des Sapeurs-Pompiers Volontaires et des Sapeurs-Pompiers Professionnels.

Cette mission de rassemblement, cette mission de formation nous sont facilitées par la subvention que nous verse le Conseil Général pour permettre aux Sapeurs-Pompiers Volontaires d'acquérir la compétence dont nous venons de parler.

Qu'il me soit permis alors que s'achève mon mandat d'exprimer ma gratitude à Louis MERMAZ qui a été à l'origine de cette subvention pour la formation, et à Alain CARIGNON qui l'a poursuivie et amplifiée. Grâce à elle, nous pouvons indemniser nos Sapeurs-Pompiers Volontaires y compris nos Médecins afin de compenser, en partie du moins, les pertes de salaires consécutives à leurs absences pour se former. Nous pouvons prendre en charge les frais de repas à l'occasion des stages, nous pouvons participer à l'achat de matériel pédagogique et enfin nous essayons d'indemniser — dans une faible mesure — ceux qui prennent sur leur temps libre pour instruire et former nos Volontaires.

Je ne doute pas que cette façon de faire très spécifique à l'Isère n'ait porté largement ses fruits. Certes le Directeur et les Inspecteurs Adjointes restent absolument responsables de leur programme de formation, mais pour réaliser le vœu du Conseil Général, il leur est indispensable de donner à la formation des Volontaires une large priorité. Ceux-ci, par le truchement de l'Union, n'hésitent pas à faire remonter à la Direction leurs souhaits. Ils sont par cette méthode particulièrement concernés et après

avoir moi-même longuement réfléchi et hésité, je pense qu'ils se sentent ainsi responsabilisés et je souhaite la continuité de cet effort.

Autre tâche prioritaire de l'Union, sa mission sociale. Certes, et j'y reviendrai, l'Union doit s'intéresser à garantir au sens large du terme les Sapeurs-Pompiers en activité, à assurer aux Anciens Sapeurs-Pompiers un témoignage même infime de la reconnaissance de la collectivité et à soutenir les Jeunes Sapeurs-Pompiers. Mais cette mission sociale doit surtout être orientée vis-à-vis des autres.

L'évolution de la société nous a amenés à admettre les concepts de justice, d'égalité de droits entre les hommes et de solidarité face aux démunis. Une solidarité qui doit être généreuse, gratuite et spontanée. Cet esprit de solidarité n'est-il pas la raison d'être même des Corps de Sapeurs-Pompiers. Notre activité génère des activités annexes.

Elles ont toutes en commun la volonté d'instaurer à l'intérieur des Corps comme à l'extérieur un état d'esprit basé sur la rencontre, la communication et le désir de créer une vie communautaire agréable à tous. Tout ceci contribue fortement au maintien de l'image des Sapeurs-Pompiers dans la population dont nous ne saurions nous passer.

Prioritairement, nous devons plus que jamais venir en aide aux familles dans la peine, aux 400 orphelins que l'Œuvre a actuellement en charge.

C'est pourquoi, à l'égard de ceux qui, eux, ont donné généreusement au service d'autrui, non seulement un proche très cher, mais également celui qui était en mesure de leur assurer un avenir décent, indépendant de l'aide d'autrui, pas toujours facile c'est vrai, mais avant tout autonome, nous sommes désireux que s'applique sans avarice la solidarité que chacun souhaite voir prodiguer aux personnes dans le besoin.

J'ai évoqué le problème des garanties pour vous mes amis Sapeurs-Pompiers en activité. Là aussi l'aide du Conseil Général nous est précieuse. Nous avons pu souscrire une assurance décès et invalidité généreuse et complète. C'est à ma connaissance une des meilleures de France. En contrepartie et c'est logique, elle est onéreuse. Ce qui est moins logique c'est que pour la couverture des risques "en service" les Sapeurs-Pompiers soient astreints à régler environ 50 % de la prime eux-mêmes. Je souhaite vivement que le Conseil Général et la Direction puissent dans l'avenir augmenter leur participation, ce qui facilitera la tâche de mon successeur.

En ce qui concerne l'allocation de vétérance, nous sommes en retard sur beaucoup de départements. Le montant conseillé par le Ministère de l'Intérieur est loin d'être atteint dans l'Isère et les conditions d'attribution avec 25 ans d'ancienneté et 57 d'âge beaucoup plus sévères qu'ailleurs.

J'espère — ce ne sera peut-être qu'un vœu pieux — qu'à terme notre département — pilote sur bien des points — puisse rejoindre les mieux placés.

Par contre, ce que je souhaite, par logique, c'est une modification des modes d'attribution, le

remplacement d'un montant forfaitaire à répartir par une allocation de base indexée et versée proportionnellement au nombre de bénéficiaires.

Comment également ne pas parler de nos Jeunes. Les sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers continuent de progresser dans notre département. Elles ont le soutien sans limite du Président de l'Union car ces Jeunes sont les Sapeurs-Pompiers de demain. Aussi j'adresse à tous les animateurs, à tous les moniteurs, car sans eux il n'y aurait pas de sections, mes remerciements chaleureux et toute ma reconnaissance.

Dernière mission de l'Union Départementale : c'est une mission d'information. La création de notre revue "*Le Sapeur-Pompier de l'Isère*" en est l'aboutissement. Comme je l'écrivais, nous avons voulu privilégier la concertation, faire circuler les informations, faire connaître nos réflexions mais aussi rechercher vos avis. Je souhaite longue vie et surtout plein succès à cette revue qui sera, ne l'oublions jamais, ce que nous voudrions en faire.

Mes Chers Amis, il y a encore à faire, il y aura toujours à faire. La voie est simplement esquissée pour mon successeur. Travaillez en concertation, car la société ne

peut vivre d'idées négatives mais seulement d'idées positives.

Continuez à vous rassembler, Volontaires et Professionnels au sein de notre Union.

Vous m'avez toujours suivi et je vous en remercie. Quand on souhaite diriger les hommes il ne faut pas les chasser devant soi, mais les faire suivre. J'espère en partie du moins l'avoir réussi. Dans quelques mois — et c'est demain — je partirai l'esprit en paix, le cœur serein. Il faut savoir quitter la scène et s'installer sur les gradins.

Qu'il me soit donc permis en fin de cette longue, trop longue allocution, de vous dire que si j'ai essayé de vous apporter un peu, vous tous m'avez beaucoup apporté, et je vous en remercie.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Représentant du Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Élus, laissez-moi vous exprimer mes remerciements les plus sincères pour la confiance que vous m'avez sans cesse témoignée.

Les hommes passent, les institutions demeurent, et vous pourrez en toutes circonstances compter sur les Sapeurs-Pompiers de l'Isère. ■

Lieutenant-Colonel E. BLANC



DIFFUSION

**CORSETERIE
LINGERIE**

15, rue de la Tuilerie

38170 SEYSSINET-PARISSET

Tél. : 76.21.21.18 - Fax : 76.21.55.30

Télex : 320 849 F



L'E.C.I.R. 38 à l'honneur

lors du 72^e Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

E.C.I.R. 38

Règlement :

L'équipe cynophile d'intervention et de recherche, régie par un règlement départemental élaboré au cours du deuxième trimestre 1988, est directement placée sous l'autorité du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère.

Composition-Formation :

L'E.C.I.R. 38 se compose : - d'un responsable : le Capitaine-Vétérinaire attaché à la Direction Départementale, Malik OUABDESSELAM.

- de Maîtres-chiens brevetés "avalanche" et "décombres" : Nicole KLISNICK, Sapeur-Pompier Volontaire à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours; Marcel BORDET, Sapeur-Pompier Professionnel au Centre de Secours de Saint-Martin-d'Hères; Patrice PERRET, Sapeur-Pompier Professionnel au Centre de Secours d'Echirolles.

- de Maîtres-chiens en cours de formation : Georges AUBONNET, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours de Bourg-d'Oisans; François BOISSY, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours de Péage-de-Roussillon; Christophe BOURRIANNE, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Première Intervention de La Verpillière; Frédéric FONTBONNE, Sapeur-Pompier Professionnel au Centre de Secours Principal de Vienne; Jean-Pierre SALOMON, Sapeur-Pompier Professionnel au Centre de Secours Principal de Vienne; Jean VANGI, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Première Intervention de Meyglan.

La constitution d'équipes cynophiles, formées d'un binôme (Maître-chien et chien) fait bien évidemment l'objet de brevets acquis à l'occasion de stages nationaux : "décombres" à Briançon, "avalanches" à Flaines, et nécessite une formation ainsi qu'un entretien des plus réguliers.

Missions :

L'E.C.I.R. 38 peut intervenir en décombres et en avalanches sur demande du C.O.D.I.S., lors de glissements de terrains, de destruction de bâtiments par incendie, d'éboulements (mines, tranchées...), de catastrophes aériennes, d'accidents ferroviaires...

Interventions :

La plus importante et la plus longue des interventions de l'E.C.I.R. 38 fut sa mission de recherche et de sauvetage lors du tremblement de terre du 6 décembre 1988 en Arménie.

L'E.C.I.R. 38, composée du Capitaine-Vétérinaire et de ses trois Maîtres-chiens brevetés, fut rattachée au D.I.C.A. du Vaucluse pendant 9 jours d'intervention sur les villes martyrs de Spitak et de Leninakan.

Villes détruites, soumises à de très nombreuses secousses résiduelles quotidiennes propres à effrayer tant l'homme que l'animal.

DÉCORATIONS

Le dimanche 25 juin 1989, le Centre de Première Intervention de Saint-Georges-d'Espéranche eut la lourde charge d'organiser le 72^e Congrès Dépar-

tementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, Congrès placé sous la présidence du Colonel BLANC et en présence de Monsieur PROUST, Préfet de l'Isère; de Messieurs CHAIZE et EUDELIN représentant respectivement Messieurs CARIGNON et MERMAZ, ainsi que de nombreux élus locaux.

Une cérémonie de remise de décorations permit de mettre l'E.C.I.R. 38 à l'honneur.

Les 4 membres de l'équipe départementale se virent remettre par Monsieur le Préfet la Médaille de Bronze pour acte de courage et de dévouement, pour leur participation et leur comportement exemplaire durant les opérations de secours en Arménie :

- Monsieur Malik OUABDESSELAM, Capitaine-Vétérinaire à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, Pompier Volontaire âgé de 38 ans, marié, 2 enfants, ayant commencé son volontariat comme Sapeur au Corps de Sapeurs-Pompiers de Corps pour ensuite gravir les échelons après stages et examen de Sous-Officier. Nommé à la Direction Départementale depuis août 1987. Exerce son métier de Docteur Vétérinaire libéral à Pont-de-Claix depuis 10 ans.

- Monsieur Marcel BORDET, Caporal-Chef au Centre de Secours de Saint-Martin-d'Hères. Pompier Professionnel âgé de 36 ans ayant appris son métier à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Membre du G.R.I.M.P. (Groupe d'Intervention en Milieux Périlleux) et organisateur des séances d'entraînements "décombres" pour l'E.C.I.R.

Est intervenu en Arménie, avec son chien JOK, Berger Allemand âgé de 6 ans possédant le brevet de "décombres" depuis septembre 1984 et d'"avalanches" depuis janvier 1986.

– Monsieur Patrice PERRET, Caporal au Centre de Secours d'Échirolles. Pompier Professionnel âgé de 26 ans, marié, 1 enfant, a aussi fait ses premières armes à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Travaille en binôme avec son chien BRUCE, Berger Allemand âgé de 3 ans, possédant le brevet de "décombres" depuis juin 1988 et d'"avalanches" depuis janvier 1989.

– Madame Nicole KLISNICK, Sapeur-Pompier Volontaire à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours. Infirmière puéricultrice, exerce son métier depuis 10 ans à la Direction pour la Santé et la Solidarité.

Mariée, 2 garçons, âgée de 40 ans.

Intervient avec sa chienne Briard, URIELLE, âgée de 6 ans, possédant le brevet de "décombres" depuis juin 1985 et d'"avalanches" depuis janvier 1986.

Son dévouement en tant que Sapeur-Pompier Féminin partant pour de délicates missions, fut



remarqué par les autorités gouvernementales qui lui décernèrent, de plus :

l'Ordre National du Mérite

Après la cérémonie de remises de décorations, les félicitations

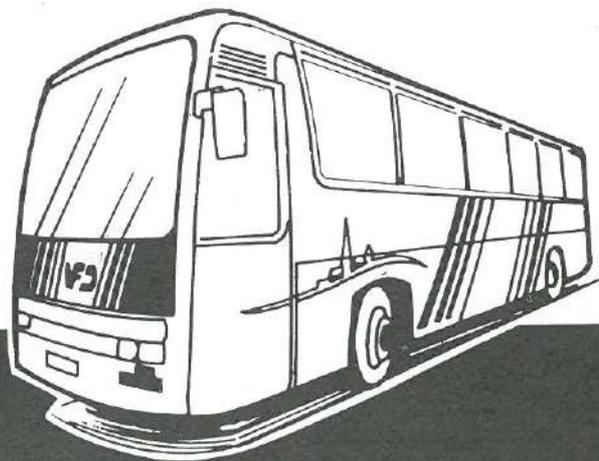
de Monsieur le Préfet et les applaudissements de la foule massée devant la tribune, les 4 membres de l'E.C.I.R. 38 rejoignirent le défilé des différentes unités de Sapeurs-Pompiers du département. ▶

Un interlocuteur à votre mesure...

Nous organisons vos voyages d'une ou plusieurs journées (étapes, visites) et vous proposons des solutions adaptées à vos divers déplacements dans des autocars de grand confort.

Devis gratuit sur simple demande à notre agence commerciale :

AUTOCARS VFD
15, rue Montorge - 38000 GRENOBLE
Tél. : 76 87 45 45 - Télex : 980 164



FEDERATION NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS FRANÇAIS

Le 96^e Congrès Fédéral

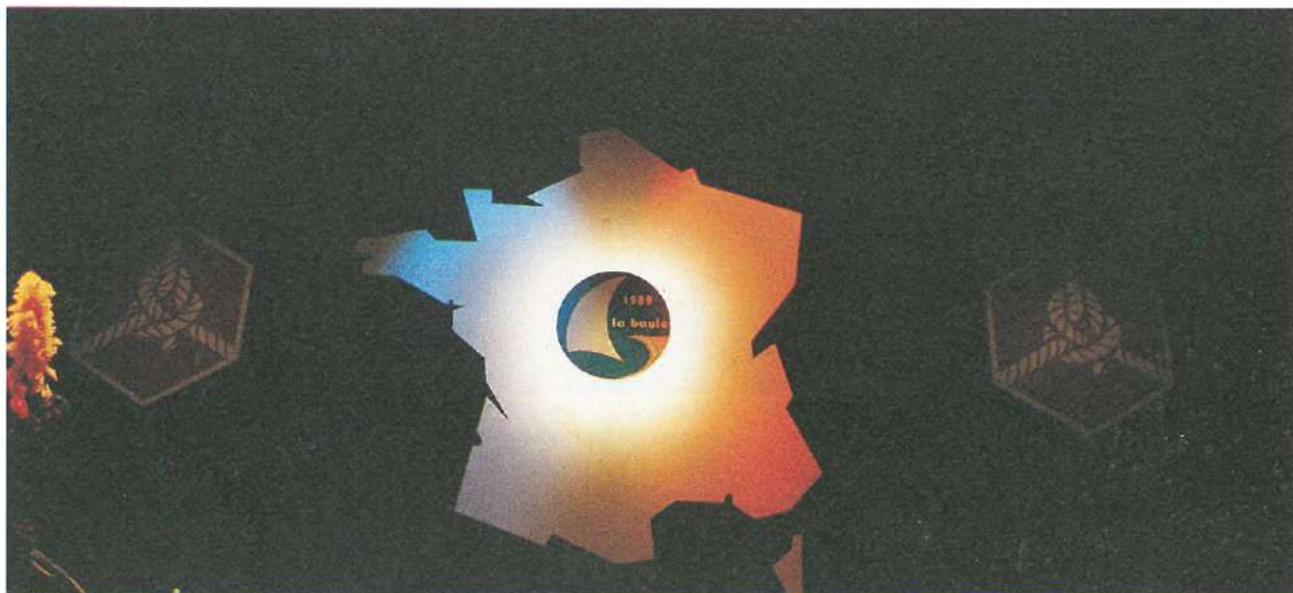
(Photo Marc AYACHE)

Le Sapeur-Pompier 1989 :

l'homme de tous les dangers

Le Sapeur-Pompier de l'an 2000 :

*le technicien spécialiste
de la prévention et du traitement du risque*



(Photo Marc AYACHE)

La Baule et les Sapeurs-Pompiers de LOIRE-ATLANTIQUE accueillent le 96^e Congrès Fédéral.

Les pages suivantes vous permettront de constituer un dossier intéressant votre avenir et relatant le Collège Fédéral au cours duquel le Colonel Bernard JANVIER a été élu Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français, succédant au Colonel André SIBUÉ.

M. Michel ROCARD, Premier Ministre, accompagné de M. JOXE, Ministre de l'Intérieur et de M. EVIN, Ministre de la Santé, honorait de sa présence

la séance de clôture du Collège Fédéral à laquelle participèrent également des personnalités nationales, régionales et locales parmi lesquelles nous avons noté M. Hubert FOURNIER, Directeur de la Sécurité Civile; M. Alain OHREL, Préfet de Région; M. Olivier GUICHARD, Député-Maire de La Baule; M. DE COSSÉ-BRISSAC, Président du Conseil Général de Loire-Atlantique.

Nous remercions et félicitons les Sapeurs-Pompiers de Loire-Atlantique pour l'organisation de ce congrès et plus particulièrement le Colonel LAMANDÉ, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique et le Capitaine JOURDON, Président de l'Union.



Au son de la musique des Sapeurs-Pompiers d'Indre-et-Loire, MM. Michel ROCARD, Premier Ministre; Pierre JOXE, Ministre de l'Intérieur et le Colonel SIBUÉ, qui les accueillait, passent en revue les hommes qui leurs sont présentés.



**Firemen,
Sapeurs-Pompiers,
Bomberos,
c'est déjà demain**

Animés d'un même idéal, confrontés aux mêmes problèmes, 33 nations d'Europe et d'ailleurs ont accepté d'œuvrer au plus haut niveau, au sein du C.T.I.F. (Comité Technique International de Prévention et d'Extinction du Feu).

80 Millions de Sapeurs-Pompiers, contribuent au-delà des frontières à affirmer la vocation de plus en plus technique des activités de demain...



(Photos Marc AYACHE)

L'exposition

au 96^e Congrès Fédéral

Du 21 au 23 septembre concentration internationale du dernier cri de la technique de lutte mais aussi de protection des populations ou encore de gestion des crises...

Face aux nouveaux risques les simulateurs d'entraînement et les matériels de protection individuelle destinés aux équipes d'interventions seront en vedette.

QUELQUES CHIFFRES

L'exposition technique : sa superficie (20 000 m²) et le nombre des exposants (250 dont 170 dans le domaine technique du secours et de la lutte contre l'incendie).

Le chiffre d'affaires annuel consacré à l'équipement des Sapeurs-Pompiers en France peut être estimé à 600 000 000 de francs H.T.

PRÉSENCE EUROPÉENNE

Sur les 170 sociétés à caractère très technique, 130 sont françaises, 19 allemandes, 6 italiennes, 5 suédoises, 3 suisses. Ces chiffres montrent le caractère très européen que prend l'exposition à l'aube de l'ouverture des frontières. A noter pour la première fois, la présence d'une société japonaise et de 3 sociétés américaines.

PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

4 grandes familles de matériel sont présentes sur les stands. Elles correspondent bien aux missions dévolues aux Sapeurs-Pompiers.

Grâce à Gertrude, la voie est libre...

Les feux passent au vert dès qu'ils voient du rouge !

Du coup la grande échelle bloquée dans les embouteillages c'est quasiment fini.

Avec GERTRUDE (Gestion Électronique de Régularisation du Trafic Routier Urbain Défiant les Embouteillages) priorité absolue aux véhicules de secours et plus grande sécurité aux carrefours.

Expérimenté depuis quelques mois à Bordeaux, ce système de régularisation du trafic urbain retient déjà l'attention de plusieurs villes en France.

LE MATÉRIEL INCENDIE

Bien que le nombre des interventions liées à l'incendie ne représente plus que 10% du nombre total des interventions pratiquées par les Sapeurs-Pompiers, le matériel spécifique à la lutte contre l'incendie est toujours très présent.

Dans les matériels incendie, il faut noter que les échelles étudiées par la société française CAMIVA sont actuellement les plus performantes du monde et montrent bien la place que peut prendre la France sur le marché concerné.

LE SECOURS AUX PERSONNES

Les secours d'urgence représentent près de 60% des interventions effectuées par les Sapeurs-Pompiers. Le parc français des Véhicules de Secours aux Asphyxiés et Blessés, avec 4500 unités, est le plus riche d'Europe.

Dans le cadre des accidents routiers, les V.S.A.B. interviennent la plupart du temps avec des Véhicules de Secours Routiers. Des sociétés françaises comme BEMAEX, premier spécialiste français, proposent un matériel de très haute gamme qui devrait s'imposer dans les années qui viennent sur les autres pays d'Europe.

LES INTERVENTIONS TRÈS TECHNIQUES

A côté de l'incendie et du secours d'urgence, la place prise par les Sapeurs-Pompiers dans le domaine des interventions très techniques s'affirme.

On note la présence d'industriels très spécialisés présentant des matériels de détection de la radioactivité, de détection des gaz

Une action de secours toutes les 15 secondes :

2 500 000 interventions pour 230 000 soldats du feu. Feu qui paradoxalement représente à peine un peu plus de 10% de ce total.

Avec 21% de secours à victimes, le "18" affirme sa place dans l'urgence.

25% côté prévention des accidents pour la mutation d'une profession à visage toujours plus préventif...



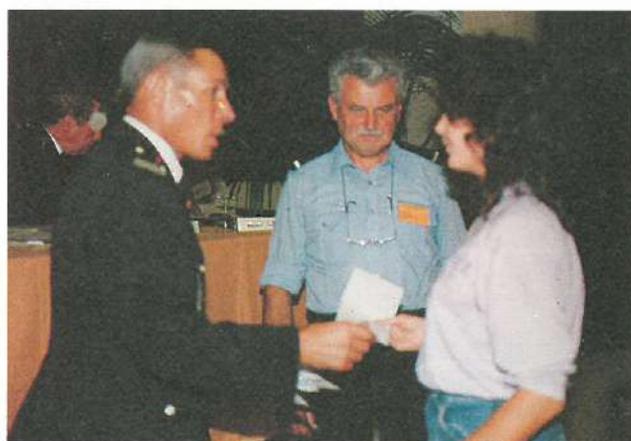
Une vue de la tribune du Collège Fédéral avec de gauche à droite : M. Olivier GUICHARD, Député-Maire de La Baule; M. Claude EVIN, Ministre de la Santé; M. Pierre JOXE, Ministre de l'Intérieur; M. Michel ROCARD, Premier Ministre; le Colonel André SIBUÉ; M. OHREL, Préfet de Région; le Colonel Bernard JANVIER.



Le Général GODON, Commandant la B.S.P.P., remercie le Colonel SIBUÉ de la tâche accomplie pour les Sapeurs-Pompiers et lui remet un cadeau souvenir de la B.S.P.P.



Le Capitaine JOURDON, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loire-Atlantique remet à M. OHREL, Préfet de région, la médaille souvenir du congrès.



Le Commandant MOINE, de l'Œuvre des Pupilles, a remis plusieurs chèques à des pupilles présents au Collège Fédéral..

(Photos Marc AYACHE)

et d'identification des produits chimiques liquides et gazeux dangereux, et surtout les vêtements de protection contre les produits toxiques liquides et gazeux.

CENTRALISATION DE L'ALERTE

Demier point technique fondamental, la centralisation de l'alerte pour laquelle 11 sociétés présentent du matériel très performant.

Centraliser l'alerte veut dire, en fait, regrouper en un seul point les appels téléphoniques d'urgence, les gérer par une informa-

tique et procéder à l'envoi des secours les mieux adaptés à l'intervention.

LES AUTRES STANDS

A côté des 170 stands à caractère très technique, 80 stands s'intéressent à présenter des équipements statiques avec, en particulier, une exposition de pièces de collection comptant parmi les plus belles d'Europe.

Une présentation complète des moyens de secours pouvant être développés par les Sapeurs-Pompiers, par le Commissariat à l'Énergie Atomique et par le Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants, dans le cadre d'incidents radioactifs.

Une présentation des moyens lourds utilisés dans le cadre d'interventions sur les accidents ferroviaires et enfin :

Une présentation au sol et en l'air d'hélicoptères bombardiers d'eau. ■

*CATERPILLAR FRANCE s.a.
a participé à l'élaboration
de cette revue.*



**COOPÉRATIVE AGRICOLE
DAUPHINOISE**

**« TOUS ENSEMBLE POUR
UNE AGRICULTURE
D'AVENIR »**

Des solutions :

- * PRODUCTIVITÉ
- * DIVERSIFICATION

DES MAGASINS D'APPROVISIONNEMENT
A VOTRE DISPOSITION
SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



Entreprise de

Maçonnerie

**bascuñana
uan**

35, rue Pègeron
38200 VIENNE
Tél. : 74.53.28.10
74.31.94.27

Appartement : 3, Chemin des Missionnaires
69560 SAINTE-COLOMBE



A l'issue de l'Assemblée Générale de l'Œuvre des Pupilles, les responsables nationaux posent pour notre photographe Marc AYACHE.



Pas de problème de visibilité pour ce visiteur.



Le Lieutenant-Colonel PETTERE rend hommage au Colonel SIBUÉ lors de l'Assemblée Générale de la Caisse Nationale de Secours.



Au carrefour des Médecins du Service de Santé, le Médecin Lieutenant-Colonel COSSON fut très écouté.

(Photos Marc AYACHE)

Une vue prospective

des Services d'Incendie et de Secours

Les 230 000 Sapeurs-Pompiers français, répartis sur l'ensemble du territoire national, dotés d'un matériel moderne et performant, sont les spécialistes du secours sous toutes ses formes.

Au-delà de cette valeur technique, par leur motivation et leur dévouement, par la qualité du volontariat, ils représentent aussi une richesse humaine et civique.

Mais ce potentiel considérable est encore insuffisamment utilisé et de nouvelles orientations sont proposées.

Fédération : Orientations An 2000

Avant tout communale, l'organisation d'un Corps de Sapeurs-Pompiers est l'affaire du Maire. Hé oui, "tranquillité, salubrité, sécurité" c'est dans le Code des Communes.

Pourtant le fait précède souvent le droit et chacun sait aujourd'hui que les risques ont dépassé le cadre de la commune.

Les réponses doivent donc être régionales, nationales voire internationales.

Conscients de leur rôle les Sapeurs-Pompiers de France et leur Fédération s'activent. Objectif avoué : la création d'une Pyramide d'Établissements Publics formant un véritable Service National de Prévention et de Secours.

Critique de la situation actuelle

UNE ORGANISATION ESSENTIELLEMENT COMMUNALE

L'organisation des Services d'Incendie repose principalement sur les communes. Une telle structure convient parfaitement aux interventions traditionnelles des Sapeurs-Pompiers.

En revanche pour des sinistres de grande dimension, en particulier dans le domaine du risque technologique majeur, lorsque

les minutes sont précieuses, lorsqu'une défense doit être mise en place rapidement, de façon cohérente, par du personnel se connaissant bien, habitué à travailler ensemble, l'organisation communale vole en éclats.

La coordination départementale, diversement développée, répond en partie seulement à cette critique. Si elle est nécessaire, elle n'est pas suffisante.

Or, au-delà du département, les Services d'Incendie n'ont aucune

base juridique, administrative et opérationnelle.

LE BÉNÉVOLAT EST DE PLUS EN PLUS DIFFICILE A ASSUMER

Si le temps consacré à l'intervention est dégagé assez facilement, le Sapeur-Pompier Volontaire ne peut pas quitter son emploi pour bénéficier de cycles de formation, dans une période où les entreprises rencontrent des difficultés économiques.

Orientations à donner

UNE STRUCTURE HOMOGÈNE

Une structure homogène permettant la conduite aisée de grandes opérations :

Pour transformer l'actuelle mosaïque des Services de Secours en véritable creuset, les Sapeurs-Pompiers proposent la mise en place d'une pyramide opérationnelle comprenant :

- une direction nationale chargée de définir et de contrôler la politique de sécurité de la France;
- des relais constitués par des États-Majors de bassins de risques assurant la préparation des interventions majeures et la coordination des moyens départementaux.

UN NOUVEAU CADRE

Un nouveau cadre réglemen-

taire pour les personnels :

- Le nouveau statut des Sapeurs-Pompiers, dont l'élaboration a été rendue obligatoire par la loi du 26 janvier 1984, ne devra pas être un dépoussiérage de l'ancien texte, comme l'était le projet préparé courant 1985, mais une refonte totale adaptée à cette nouvelle organisation territoriale.
- Reconnaissance de la spécificité des Sapeurs-Pompiers Volontaires par un cadre administratif adapté :



Inaugurée par les personnalités, l'exposition regroupait 250 entreprises.



(Photos Marc AYACHE)

Les fondements du Volontariat doivent évoluer de manière à donner aux Sapeurs-Pompiers Volontaires le droit mais aussi les moyens de leur formation technique.

UNE OUVERTURE

Une ouverture au Service National :
Réclamée depuis longtemps,

accordée à la Gendarmerie et à la Police, l'affectation de jeunes gens et de jeunes filles accomplissant leur Service National apporterait une aide appréciée par les unités de Sapeurs-Pompiers. Elle constituerait aussi une pépinière de futurs Sapeurs-Pompiers.

* * *

Ces évolutions sont nécessaires. Elles sont attendues. Nom-

breux sont les Sapeurs-Pompiers qui pensent qu'une bonne organisation administrative et qu'un statut cohérent sont des outils de travail aussi utiles qu'un fourgon incendie ou qu'une "grande échelle", matériels qui eux aussi ont dû s'adapter au contexte de l'an 2 000. ■

(Extrait du dossier de presse des S.P.F. pour le Congrès Fédéral 1989)



BARBIER PEUGEOT

140, Avenue du Général-Leclerc - B.P. 416
38208 VIENNE cédex - Tél. : 74.53.22.75

1989 : Feux de forêts

Cette saison a été marquée par un bilan très lourd, tant du point de vue des victimes (14), que du nombre de feux et de surfaces détruites (55000 ha, contre 4.200 l'année dernière). Le bilan s'explique en partie par un niveau de risque météorologique encore jamais atteint.

Paradoxalement, les Sapeurs-Pompiers de France n'ont pas l'impression d'avoir failli à leur mission, tant au niveau de l'organisation de la lutte, que dans la qualité de l'engagement des hommes. On voit mal ce qui aurait pu être fait de mieux ou de différent dans ce domaine.

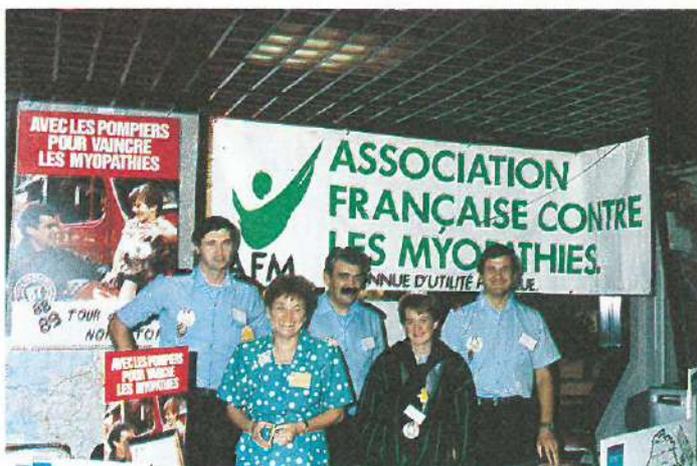
Récapitulatif des années 1980 à 1989 à la date du 20 septembre 1989

Date	Nombre de feux	Surface	Moyenne
1980	3182	13 123,829	4,12
1981	3919	24 475,150	6,25
1982	3912	53 482,070	13,67
1983	2422	13 999,161	5,78
1984	2917	12 898,442	4,42
1985	3546	45 924,398	12,95
1986	2804	48 564,204	17,32
1987	3115	10 204,601	3,28
1988	3399	4 190,373	1,23
1989	4336	55 644,583	12,83

Par contre, il faut poursuivre et développer une réflexion de fond sur les problèmes d'urbanisme, de prévention en milieu forestier et périurbain, ainsi que sur les effets d'une économie locale

essentiellement axée sur le tourisme (130 départs de feux le 10 août).

Dans ces travaux, l'expérience des Sapeurs-Pompiers dans le domaine de la prévention ne saurait être que profitable. ■



Au cours de leur visite, les personnalités ayant apprécié les matériels exposés, ont montré leur intérêt pour l'action menée au sein de l'A.F.M. (Téléthon) et se sont réjouis de l'exposition des Artistes Peintres Sapeurs-Pompiers.

Haut secours

Une fusée lance-amarre envoie au-dessus de la gorge une cordelette nylon à la deuxième équipe. Accroché par son baudrier c'est au tour du médecin de descendre à la verticale du blessé. Premiers gestes, premier bilan évacuation toujours délicate...

Pour les Sapeurs-Pompiers 4.000 interventions de ce genre en 1988 dans les massifs Français. La passion au bout des doigts a ses dangers : chaque jour, le couple hélico-sauveteurs le vit au bout des pales...



(Photos Marc AYACHE)

Pour s'imposer demain :

Cohésion, rigueur, concertation, neutralité

Le projet fédéral

La Fédération est notre culture, notre mémoire et notre identité

Depuis plus de cent ans, la Fédération Nationale a été le témoin privilégié et l'acteur essentiel de l'évolution des Sapeurs-Pompiers et de leurs structures.

La Fédération a donné à ses membres un espoir, un statut, une protection sociale, des signes de reconnaissance, l'occasion de rencontres et de rapports humains riches et passionnants, des objectifs à atteindre pour eux-mêmes et pour la communauté. Elle constitue l'univers à l'intérieur duquel s'élabore notre identité.

C'est à travers deux périodes historiques très longues que la Fédération a affronté les difficultés et imposé la nécessité de construire un grand service public pour la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

1884-1953 :

Soixante-neuf ans ont été nécessaires pour reconnaître l'organisation communale des secours et instaurer un statut du Sapeur-Pompier.

1953-1987 :

Encore trente-quatre années pour instituer le rôle fondamental d'une organisation départementale du Service d'Incendie et de Secours.

La comparaison de notre évolution au cours de ce siècle avec

celles d'autres grands services publics dont le rôle n'est ni plus ni moins essentiel que celui confié aux Sapeurs-Pompiers, ferait apparaître sans aucun doute quelques archaïsmes. Notamment une organisation territoriale au caractère souvent artisanal, mais dont l'efficacité quotidienne est néanmoins fort appréciée des populations.

Ces aspirations non encore satisfaites après plus d'un siècle d'attente ne sont-elles pas la rançon d'un excès de civisme ?...

On constate depuis ces dix dernières années une accélération sensible de l'évolution, qui impose de répondre aux questions essentielles pour affronter ensemble les problèmes fondamentaux. On ne pourra déterminer de stratégie nationale en matière de sécurité à l'aube du 21^e siècle que si l'on a commencé par se demander :

- Qui sommes-nous ?
- Qui voulons-nous être ?
- Quelle vocation est la nôtre ?
- A quelles valeurs nous référons-nous ?
- Quels projets, quels objectifs, quels moyens décidons-nous de mettre en œuvre ?

Face à toutes ces interrogations, les 230 000 Sapeurs-Pompiers doivent chercher et proposer des réponses *collectivement*.

Pour cela, les Sapeurs-Pompiers doivent adhérer totalement et passionnément à leur Fédération.

Peut-on ignorer qui nous défend ?

Cette union de tous au sein d'une Fédération forte et dynamique représente un moyen d'action considérable qui a déjà fréquemment fourni la preuve de son efficacité.

Il est également nécessaire que ceux qui sont élus à la tête de la Fédération accomplissent l'effort indispensable d'analyse des grands problèmes afin de déterminer clairement la position fédérale sur les sujets qui nous préoccupent.

Parallèlement, un projet de communication doit être développé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur afin qu'à tous les niveaux, la Fédération puisse apporter une réponse adaptée aux sollicitations de l'environnement et prendre position efficacement.

Ainsi semble dressée l'épine dorsale de notre politique fédérale pour les toutes prochaines années.

Le projet fédéral suivant peut être le liant nécessaire pour permettre l'émergence d'une conscience unifiée.

Une organisation fédérale marquée par la cohésion, la rigueur, la concertation et la neutralité politique

La **cohésion** doit se réaliser sur la base d'une philosophie générale de la Fédération issue

des aspirations fondamentales de l'ensemble des adhérents, largement débattue en Conseil

d'Administration et exprimée par son Président.

La **rigueur** doit être le résultat

tat de la cohérence de la politique et de l'image de la Fédération. Cette rigueur passe inévitablement par une définition claire de la *position fédérale* sur les sujets qui nous préoccupent et par une adhésion sans équivoque des élus fédéraux à ces orientations.

La concertation renforce la cohésion et la rigueur. En effet, il s'agit de mieux appréhender les missions et les moyens des institutions et des responsables aux différents niveaux de la vie fédérale.

La neutralité politique garantit le respect des convictions de chacun d'entre nous et assure l'indépendance fédérale.

Au niveau national, la Fédération doit être le point où se concentrent les idées et les énergies et à partir duquel rayonnent les actions importantes entreprises collectivement.

Cela suppose que tous les relais jouent parfaitement leur rôle afin que soit assurée la continuité des actions et des propositions. Ces relais régionaux et

départementaux, véritables éléments fédérateurs, doivent être les centres nerveux du système.

La Fédération doit permettre à tous les Sapeurs-Pompiers de savoir où ils vont, pourquoi ils travaillent, quels sont les résultats de leurs efforts et vers quels objectifs on les conduit.

C'est à cette condition que se réalisera le rassemblement des 230000 Sapeurs-Pompiers symbolisant l'*Unité Fédérale*.

L'expression clairement définie d'un idéal et d'une orientation

L'Union par un rassemblement de tous les Sapeurs-Pompiers, quels que soient leurs fonctions, leurs grades et leurs statuts, est l'idéal vers lequel la Fédération doit inlassablement tendre pour acquérir une force et une cohérence suffisantes.

L'union peut se réaliser autour de deux valeurs :

- imposer l'image du Sapeur-Pompier de l'an 2000 reconnu comme le spécialiste de la prévention et du traitement des risques;
- favoriser et développer une dynamique sociale, un comportement humaniste et généreux pour qu'au sein de la Fédération se réalisent une grande solidarité et un large esprit d'entraide.

L'expression et la diffusion des *orientations fédérales* passent par la rédaction de documents fixant la position collective des

Sapeurs-Pompiers par rapport aux grands problèmes d'ordre opérationnel, technique ou statutaire et l'adaptation des solutions aux spécificités locales.

La Promotion du Sapeur-Pompier s'avère indispensable pour qu'il occupe à juste titre sa vraie place dans la société moderne et pour que la Fédération puisse être une actrice à part

entière du grand théâtre de l'opinion.

Pour relever ce défi, pour démontrer notre capacité à s'adapter et à gagner, la Fédération doit, à l'image des espèces évoluées, développer à l'intérieur d'elle-même un système nerveux, c'est-à-dire des structures de communication perfectionnées comme le permettent aujourd'hui l'évolution technologique et sociale.

Sapeur-Pompier Volontaire : les limites d'une passion.

En France, ils sont plus de 200 000 ouvriers, commerçants, étudiants ou cadres. Ils changent de look à chaque alerte ! Dès lors, pour ces Sapeurs-Pompiers de l'instant, passion et générosité prennent le pas sur tout, enfin presque tout puisque cette passion connaît aussi ses limites :

- une formation acquise obligatoirement sur le temps libre,
- une disponibilité parfois mal perçue,
- aucune indemnisation de l'employeur prévue en cas d'absence d'où, souvent, risque de licenciement.

**Voilà quelle est notre histoire,
voilà quels sont nos espoirs.**

**La Fédération est : notre culture,
notre mémoire,
notre identité,
et notre affectivité.**

**Elle n'est pas inerte, informe et usée.
Elle se tient debout, comme un homme.** ■

Conférence de presse

des Colonels JANVIER et SIBUÉ le samedi 23 septembre

(extraits)

Colonel JANVIER :

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers français et la profession se retrouvent complètement dans le parcours professionnel du Président SIBUÉ qui ainsi en est devenu le symbole.

Il est aussi la voix des Sapeurs-Pompiers et cette voix a parfois grondé. Il utilisait parfois des mots très durs lorsque cela était nécessaire et grâce à cette prise de parole, il a réussi des sauvetages de dossiers qui portaient très mal (par exemple le rôle des Sapeurs-Pompiers dans le secours d'urgence et la reconnaissance du Service de Santé).

Enfin, il est l'âme de notre profession car c'est autour de lui que les équipes se formaient et que se précisait la réflexion fédérale.

Ceci devait être souligné en introduction.

Le Colonel JANVIER poursuivait ensuite avec l'évocation des points importants abordés tout au long de ce Congrès et qui allaient faire l'objet des questions essentielles posées au Premier Ministre.

Les trois thèmes principaux peuvent se résumer ainsi :

- questions statutaires,
- questions de formation,
- questions de structures.

POUR LE STATUT :

Les Sapeurs-Pompiers demandent que leur spécificité réelle

Il faut créer des principes nouveaux de formation et permettre aux Sapeurs-Pompiers Volontaires la disponibilité nécessaire pour se préparer aux interventions de l'an 2 000.

POUR LES STRUCTURES :

Les 230 000 Sapeurs-Pompiers ont montré qu'ils savaient traiter 2 millions et demi d'interventions par an même loin de leurs bases. Ils forment un Corps puissant mais un corps sans tête (si vous acceptez cette caricature).

En effet, nous n'avons pas de Direction Nationale pour nous permettre d'organiser la formation (évoquée ci-avant), nos déplacements opérationnels, de concevoir et d'acheter d'une façon globale le matériel.

Voilà résumés les trois enjeux principaux de ce Congrès.

A ces enjeux viennent se greffer des dossiers intéressants, en particulier :

- Affectation de jeunes du contingent dans les Centres de Secours. Ceci représente une plate-forme de formation inespérée pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires, un test pour ceux qui choisiraient d'en faire leur métier, mais aussi une ouverture



C'est au cours de la conférence de presse que le Colonel JANVIER a présenté PIM-POM la nouvelle mascotte des Sapeurs-Pompiers sous le sourire bienveillant du Colonel SIBUÉ. (Photo Marc AYACHE)

soit reconnue au travers d'un statut afin que le particularisme de la double autorité ne favorise pas des problèmes aux plans administratif, financier ou technique.

D'autre part, le volontariat, ce phénomène social d'une grande richesse, doit être protégé et pris en compte dans le statut.

POUR LA FORMATION :

Problème gigantesque qui existe de façon différente pour les Sapeurs-Pompiers Professionnels ou les Sapeurs-Pompiers Volontaires. Les premiers bénéficient déjà d'un système qui fonctionne mais qui nécessite des améliorations. Les seconds doivent pouvoir se former sans diminuer encore leur temps consacré aux loisirs ou à la famille.

appréciable pour l'augmentation des effectifs d'encadrement des Sapeurs-Pompiers Professionnels dans les Centres receveurs.

– Sapeurs-Pompiers Permanents : un nombre important de Sapeurs-Pompiers est concerné par le décret du 6 mai 1988 qui met un terme à ce type de recrutement. Mais les hommes déjà en place doivent bénéficier de solutions humaines acceptables car, la plupart, et ce pendant de longues années, ont distribué des secours ayant été appréciés. Ils sont de notre famille.

Journaliste :

Où en sont les projets de créations d'U.I.I.S.C. ?

Colonel JANVIER :

Ceci est du ressort de la Sécurité Civile.

Elle pilote ce dossier.

Nous avons conscience que l'État doit avoir par zone de défense une U.I.I.S.C. Nous souhaitons être associés à la réflexion lors des choix d'implantation afin qu'elles ne concurrencent pas les Sapeurs-Pompiers qui ont une mission territoriale alors que les Unités interviennent en situation de catastrophe.

Journaliste :

Dans les structures, vous n'avez pas évoqué le problème de l'installation des zones. Vous pourriez faire un bilan ?

Colonel JANVIER :

Nous souhaitons trois niveaux :
– le département (qui existe depuis 30 ans),
– la zone de défense (qui découle de la loi de juillet 1987 et qui sera composée d'États Majors Zonaux),
– et une Direction Nationale.

Pour les zones seules, Lyon et Metz sont actuellement en place. Rennes et Bordeaux sont en cours. Il restera donc Lille et la Région Parisienne à traiter.

Journaliste :

Pour la Région Parisienne, j'ai cru entendre que les différentes Directions Départementales des Services d'Incendie et de Secours s'étaient déjà regroupées ?

Colonel JANVIER :

Nous avons en effet précédé cette création puisque nos problèmes sont communs, et nos forces équilibrées. Ainsi, un Centre coordonne l'action des quatre départements lorsque une réponse à un risque donné doit être supérieure à la puissance ou à la capacité de ces départements.

Le Président SIBUÉ souligne :

Pour la zone Est, nous ne pensons pas que l'implantation d'une U.I.I.S.C. composée de jeunes gens de 20 ans puisse apporter beaucoup plus que les 60 000 Sapeurs-Pompiers dont 4 000 sont déjà spécialement formés et bien équipés.

Journaliste :

Vous avez dit que toutes questions étaient sans réponse depuis 5 ans. Attendez-vous un miracle de Monsieur ROCARD ? Vous êtes-vous déjà entendus sur quelques pistes ?

Colonel JANVIER :

Nous avons passé l'âge de croire au Père Noël. Mais les problèmes sont graves et il nous faut des réponses. Nous avons senti au cours de ce Congrès une poussée très forte des Sapeurs-Pompiers. Ce n'est donc pas la vision de quelques responsables fédéraux mais la pression de toute une profession et ils sont 200 000 à exercer cette pression.

Journaliste :

Au niveau statutaire, en particulier en ce qui concerne la double commande, quelles sont vos exigences ?

Colonel JANVIER :

Ce statut des Sapeurs-Pompiers doit prendre en considération cette double commande, car cette caractéristique, engendrée par la décentralisation, ne doit pas créer une situation conflictuelle. L'un commande, l'autre paye. Il faut une certaine souplesse aux Sapeurs-Pompiers pour faire travailler ce système et on se retrouve parfois en position délicate ou difficile.

Journaliste :

L'évolution des nouvelles technologies et des transmissions

en particulier n'est-elle pas un problème pour vous ?

Colonel JANVIER :

Les Sapeurs-Pompiers ont un système de transmission qui remonte à 1955. Avec la multiplicité des interventions et la spécificité de certaines d'entre elles, on peut avoir un nombre important de Sapeurs-Pompiers à piloter sur le terrain. Les messages essentiels ne passent plus. Pour cela, nous demandons que les réseaux soient hiérarchisés tant pour le Commandement que pour l'exécution. Tout cela représente une occupation plus large du spectre de fréquences et un matériel plus sensible pour mettre ces différents niveaux en pyramide. Il faut construire ce dossier au plan technique et administratif.

Journaliste :

Cette réforme implique des achats de matériels nouveaux donc des budgets colossaux qui sont considérés par certains Présidents de Conseil Général comme des transferts de charge.

Colonel JANVIER :

Nous devons démontrer à nos Élus que ceci est un outil aussi important qu'une échelle ou un F.P.T.

Journaliste :

Les colonnes mobiles représentent l'image de marque des Sapeurs-Pompiers. En les mettant en place, vous avez devancé une mesure législative ou réglementaire sans aucune contrepartie de l'État pour couvrir la solidarité qui est ainsi entièrement financée par les fonds publics locaux.

Colonel SIBUÉ :

La Fédération crée souvent le mouvement. L'Administration, après un temps plus ou moins long, en comprend la nécessité. Ainsi, nous avons pu prouver concrètement aux Élus que tel ou tel département pouvait aujourd'hui être concerné par la solidarité mais que demain cela pouvait être tel ou tel autre. Nos Élus ont bien compris cette notion d'entraide.

Journaliste :

Un malaise règne dans la Gendarmerie et la Police. Le malaise existe-t-il aussi chez les Sapeurs-Pompiers ?

Colonel JANVIER :

Nous n'avons pas de problèmes d'intégration sociale, de par le volontariat, de par notre image de marque. Notre revendication est uniquement statutaire et concerne en particulier l'intégration de la prime de feu dans le salaire de base.

Journaliste :

Qu'entendez-vous par problème de disponibilité pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires ?

Colonel JANVIER :

Nous voudrions les mêmes facilités de formation pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires que pour un employé d'une entreprise X qui apprend à jouer du violon. Deux fois une semaine par an nous semble une période convenable de formation, sachant que celle-ci s'étendrait sur *n* années, *n* étant différent suivant le grade ou le poste.

Journaliste :

Un chef d'entreprise voit-il toujours sereinement la possibilité de voir son ou ses employés partir pour une intervention ?

Colonel JANVIER :

Non, et ces difficultés sont réelles et vécues par les Sapeurs-Pompiers Volontaires très souvent. Mais les Chefs de Corps entretiennent avec les patrons de leurs hommes des contacts et ils doivent moduler en fonction des possibilités de disponibilité de chacun, les contraintes économiques des employeurs.

Journaliste :

Ne faut-il pas accorder l'aide aux entreprises ?

Colonel JANVIER :

Cette idée est en l'air mais il faut la mettre en application.

Journaliste :

Pourquoi ce petit personnage ?

Colonel JANVIER :

Il s'agit d'un petit bonhomme surnommé jusqu'à présent PIM-POM. Il sera le héros d'une bande dessinée en cours d'élaboration et qui racontera l'histoire des Sapeurs-Pompiers sur ces dernières années et qui va projeter la profession dans l'avenir jusqu'en 2 018. Ce petit personnage va surgir d'un coin d'un des différents pavés et il aura une certaine impertinence pour faire passer des messages que nous ne pouvons pas faire passer sans vexer nos autorités; donc c'est lui qui dira les méchancetés. ■

Quand je serai grand, je serai Pompier.

Apprendre les techniques propres à la profession du Sapeur-Pompier ? C'est possible. Gradués selon leur âge, c'est d'abord aux Poussins d'entrer dans la catégorie. Nos chères têtes blondes apprennent à connaître le matériel d'incendie et les notions élémentaires de son maniement; les Cadets ferment la marche par un apprentissage des techniques de secours. Les inscriptions sont à prendre.



distributeur conseil
chauffage - sanitaire - climatisation

ZA. Pont du Rondeau
9, rue du Docteur Schweitzer
38180 SEYSSINS
Tél. : 76.48.01.10
600 m² d'exposition



Société Alpes-Incendie
de Réalisation d'Engins de Protection

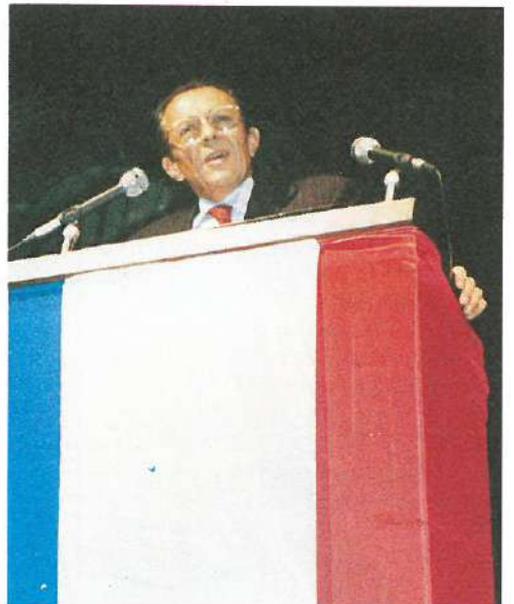
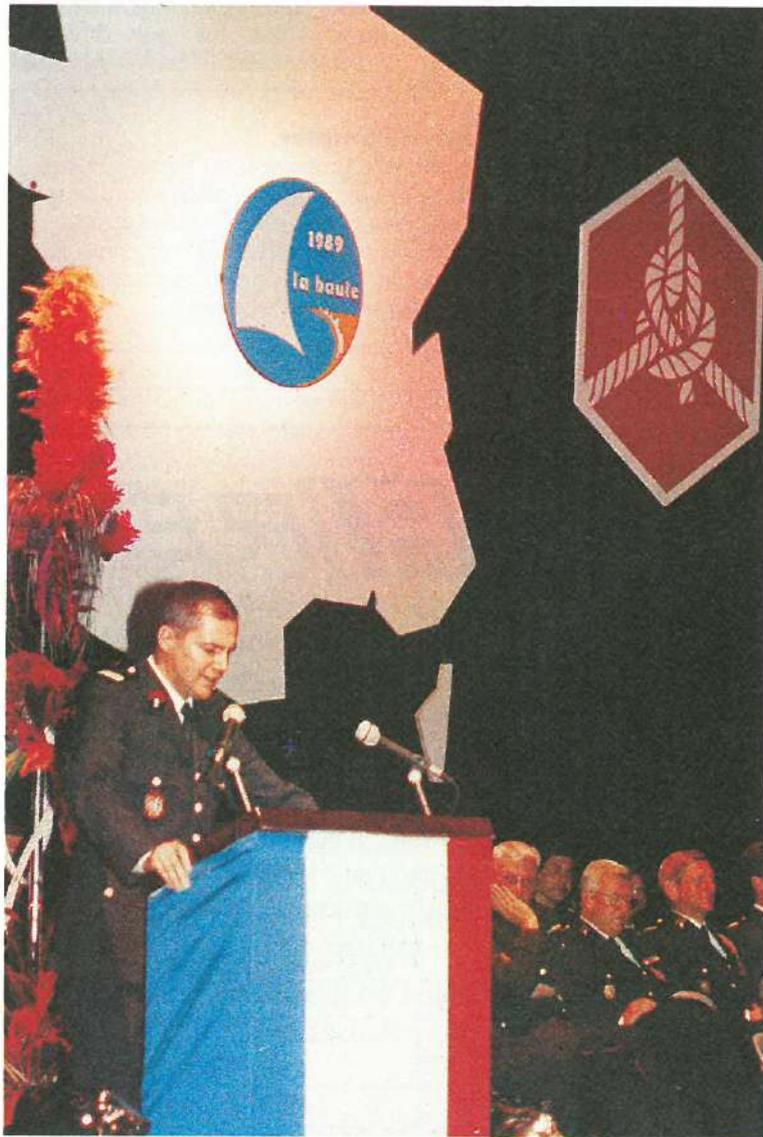
— 0 —
VEHICULES NORMALISES
PREMIER SECOURS
CAMIONS CITERNE
FOURGONS POMPE TONNE
VEHICULE FEUX DE FORETS
ENGINS SPECIAUX
ENGINS DE DESINCARCERATION
ACCESSOIRES

— 0 —
73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE
Tél. : 79.33.93.77
Télex : 320 934

Les allocutions au 96^e Congrès Fédéral



C'est au cours de la conférence de presse que le Colonel JANVIER a présenté PIM-POM la nouvelle mascotte des Sapeurs-Pompiers sous le sourire bienveillant du Colonel SIBUÉ.



Ci-dessus : le nouveau Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, le Colonel Bernard JANVIER, ci-contre en haut : le Colonel André SIBUÉ, en dessous : le Premier Ministre, Michel ROCARD.

(Photos Marc AYACHE)

“Le Sapeur-Pompier de l'Isère”

Un bulletin de liaison semestriel



La présentation de la revue par une partie des membres du Conseil d'Administration en l'absence du Lieutenant-Colonel BLANC, excusé.

(Photo Marc AYACHE)

Retenu par un deuil dans sa famille, le Lieutenant-Colonel BLANC, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, n'a pu assister au baptême de la publication semestrielle qui désormais circulera entre les mains des quatre mille sept cents Pompiers de l'Isère.

Cette revue, dont il est l'instigateur, a été en effet présentée le mercredi 10 mai 1989 après-midi au Conseil Général en présence des élus, des Chefs de Corps, des représentants du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration :

“Mis à part notre Congrès départemental et nos réunions de secteur, quel était le moyen le plus sûr de nous unir, nous exprimer et nous comprendre” ? interrogeait le Lieutenant JEYMOND, premier Vice-Président du Comité Exécutif.

Rien d'autre, si ce n'est ce nouveau bulletin de liaison qui offrira

le même droit à l'information au simple Sapeur qu'à l'Officier, ou collègue en poste à l'autre extrémité du département.

Le journal, essentiellement technique, permet une information, un dialogue mobile entre toutes les catégories, qu'il s'agisse des volontaires, des hommes appartenant aux Centres de Secours ou des Centres de Première Intervention, des professionnels des grands Corps et de la Direction Départementale.

C'est un trait d'union, une façon de se parler, de s'écouter, et surtout de se comprendre.

A ses multiples objectifs, a souscrit André CHAIZE, Conseiller Général, Président de la Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours.

Représentant Alain CARI-GNON, Président du Conseil

Général, André CHAIZE a rappelé que cette Commission assure la gestion du Service Départemental et propose au Conseil Général chaque année le budget primitif ainsi que la décision modificative en cours de l'exercice, les différentes actions nécessaires au bon fonctionnement du Service, le programme d'investissement chaque année, les subventions aux communes pour les acquisitions de matériel.

Pour 1989, le budget primitif s'établit à 15 720 000 F. La participation du Conseil Général étant de 50% sa participation s'élèvera à 7 680 000 F.

Notons, en feuilletant les pages de la revue, l'éditorial chaleureux du Préfet, une présentation complète du Centre de Première Intervention de Vaulnaveys-le-Bas, de nombreuses pages pratiques, etc...

Extrait du Journal local.

Allocution du Lieutenant JEYMOND

1^{er} Vice-Président Délégué

M. le Président, MM. les élus, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, MM. les Administrateurs de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, Mesdames, Messieurs,

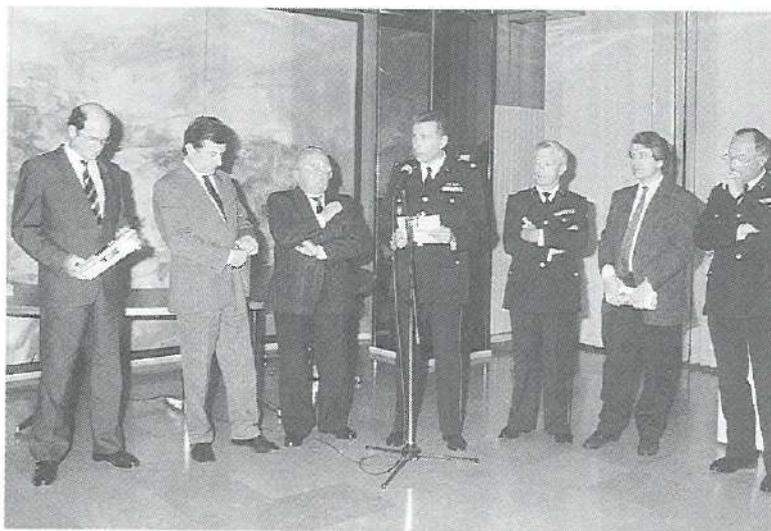
Aujourd'hui est pour nous Sapeurs-Pompiers du département, un jour pas tout à fait comme les autres, puisque nous fêtons la naissance du premier numéro de notre journal, "Le Sapeur-Pompier de l'Isère".

Au nom du Colonel BLANC, Président et du Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, je tiens à remercier très sincèrement M. André CHAIZE, Président de la Commission Administrative des Services d'Incendie (ancien Sapeur-Pompier d'ailleurs) et le Conseil Général de l'Isère, avec à sa tête son Président, Alain CARRIGNON, de nous avoir conviés à cette réception. Initiateurs de cette très sympathique manifestation, vous me donnez l'occasion, Messieurs, de vous redire combien les Sapeurs-Pompiers de l'Isère vous sont reconnaissants de l'attention, du soutien et de l'effort financier que vous leur apportez un peu plus chaque année.

En ce qui concerne notre journal, sa naissance n'a pu se concevoir qu'avec le soutien moral que vous nous avez consenti.

J'adresse également tous mes remerciements à Monsieur le Préfet de l'Isère qui nous a consacré un éditorial très en faveur des Sapeurs-Pompiers. Je n'oublierai pas tous ceux qui ont également et continueront d'œuvrer pour cette réalisation, je veux dire :

- les membres du C.E. et du C.A.,
- les membres de la Commission du Journal. Tous ces soldats, du



Le Lieutenant JEYMOND, 1^{er} Vice-Président, lors de son allocution. (Photo Marc AYACHE)

feu peut-être, mais de l'ombre certainement,

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

- MM. les Annonceurs,

- M. Marc AYACHE, P.D.G. de l'Agence de Presse, la Sté ÉPURE, éditrice de ce journal:

Pourquoi ce journal ? Quel est son but ?

Le C.E. et avec lui le Conseil d'Administration de l'Union Départementale ont jugé entre autres que pour être plus efficaces, plus constructifs, un dialogue devait s'instaurer, une information beaucoup plus complète et mobile devait circuler entre toutes les catégories de Sapeurs-Pompiers, qu'elles soient de Centres de Secours Principaux, de Centres de Secours, de Centres de Première Intervention ou de la Direction. Mis à part notre Congrès départemental et nos réunions de secteur, quel était le moyen le plus sûr pour nous unir, nous exprimer et nous comprendre un peu plus si ce n'est, je l'appellerai "le bulletin de liaison". Il est nécessaire de rappeler que ce journal paraîtra semestrielle-

ment et sera distribué aux 4 700 Sapeurs-Pompiers du département. Cela signifie que le simple Sapeur aura droit à toutes et aux mêmes informations que son Officier, par exemple, ou que son collègue d'un Corps de l'autre extrémité du département.

Je veux rassurer les Attachés de Presse ici présents en leur disant qu'en aucun cas il est de notre intention de nuire à leur profession ni de se substituer à leur mission. Notre journal, je l'ai mentionné, se veut d'être le bulletin de liaison des Sapeurs-Pompiers du département, j'oserai dire "un journal technique".

Je terminerai mon propos, pardonnez-moi, sur un regret.

Regret que ne soit présent à cet instant parmi nous, l'homme qui a œuvré sans relâche depuis de nombreuses années pour le bien des Sapeurs-Pompiers. Je veux parler du Président BLANC, retenu par un décès subit dans sa famille.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Lieutenant J. JEYMOND

Allocution de M. André CHAIZE Président de la Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux de l'Isère,
Lieutenant-Colonel POURCEAU, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Inspecteur Départemental,
Lieutenant JEYMOND, Vice-Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers,
Messieurs les Inspecteurs, Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Je dois tout d'abord excuser :
- le Président Alain CARIGNON, qui m'a chargé de le représenter, et de vous transmettre ses regrets de n'avoir pu être parmi nous aujourd'hui, retenu par un programme fort chargé,
- le Lieutenant-Colonel BLANC, retenu par un décès dans sa famille.

Cette présentation de la revue "Le Sapeur-Pompier de l'Isère" par le Lieutenant-Colonel BLANC, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, permettra et facilitera, j'en suis certain, la diffusion des activités et de la vie de la Direction Départementale, ainsi que celle des Corps de Sapeurs de l'ensemble du département.

En me réjouissant de cette réunion, qui marque le lancement de ce bulletin des Sapeurs-Pompiers, je retracerai brièvement l'activité de la Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours, que j'ai l'honneur de présider en tant que représentant du Président du Conseil Général; mais le Préfet étant représenté par Monsieur le Sous-Préfet, Directeur du Cabinet.

Cette Commission est composée d'élus du Conseil Général, de Maires désignés par l'Association Départementale des Maires et Adjoints, et de représentants des Sapeurs-Pompiers; pour ces derniers, la composition doit en



M. André CHAIZE, Président de la C.A.S.I.S., présente "Le Sapeur-Pompier de l'Isère". A ses côtés le Lieutenant-Colonel POURCEAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et le Lieutenant JEYMOND.
(Photo Marc AYACHE)

être élargie, en application du Décret du 6 mai 1988.

Je souligne également que le Service Départemental d'Incendie et de Secours est un établissement public départemental, créé par décision du Conseil Général.

Cette Commission assure la gestion du Service et propose à l'Assemblée Départementale, chaque année, le budget primitif ainsi que les décisions modificatives, les différentes actions nécessaires au bon fonctionnement du Service, les programmes d'investissement, les subventions aux communes pour les acquisitions de matériel.

Cette année, par exemple, le budget primitif est de 15 720 000 F réparti à 50% entre le Conseil Général et les communes.

La Commission s'est penchée, au cours des années 1987 et 1988, sur l'étude d'un schéma directeur par la centralisation et

la diffusion de l'alerte dans le département. C'est un projet très lourd, qui a nécessité la mise sur pied d'un Comité Directeur de l'Informatique, afin de poursuivre l'étude détaillée, ainsi que les incidences financières.

Les membres du Conseil Général ont eu à se prononcer sur un rapport du Président à ce sujet. Notre collègue DEZEMPTTE a eu la charge de présenter les conclusions de la Commission du Budget.

Il est à noter que l'Association Départementale des Maires a participé à l'élaboration des propositions du Comité Directeur. Certes, c'est un projet onéreux, mais indispensable, devant être étalé sur 4 à 5 années.

De même, en ce qui concerne le matériel de transmission, dont la départementalisation a été acceptée par le Conseil Général, une première tranche étant financée sur le Budget Primitif 1989. Cette amélioration préalable du

réseau et de la couverture "Radio" doit permettre la mise à la disposition des Sapeurs-Pompiers d'un système de transmission mieux adapté aux diversités des missions qui leur sont confiées.

La Commission devra se pencher également, au cours de cette année, sur un problème qui sensibilise les agglomérations à forte concentration industrielle. Il est nécessaire, là aussi, de prévoir les

possibilités d'acquisition de matériels spécialisés, en raison des risques que présentent ces centres; c'est une affaire à suivre, mais qui devra faire également l'objet d'une étude approfondie.

On se rend compte ainsi de la tâche importante qui reste à la charge de cette Commission. Les crédits nécessaires au bon fonctionnement des Centres de Sapeurs-Pompiers sont de plus en plus importants, par suite des

tâches beaucoup plus nombreuses incombant aux Sapeurs-Pompiers.

L'organisation départementale doit se moderniser, afin de suivre efficacement l'évolution des risques de toute nature qui apparaissent chaque jour dans la vie trépidante que nous menons. ■

André CHAIZE
Président de la Commission
Administrative des Services
d'Incendie et de Secours

Le Sapeur-Pompier de l'Isère

Vous venez de recevoir pour la 2^e fois notre revue départementale. Nous espérons qu'elle vous donne entière satisfaction.

Aidez-nous à la faire vivre :

- en nous envoyant des articles sur la vie de votre Corps de Sapeurs-Pompiers (à adresser au Lieutenant CROIZAT).
- en favorisant dans vos communes la démarche publicitaire de la Société ÉPURE qui assure la diffusion de notre titre.

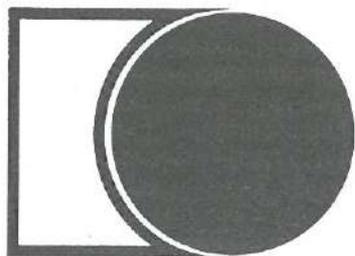
Nous vous rappelons que chaque Corps de Sapeurs-Pompiers adhérent à notre Union Départementale reçoit autant d'exemplaires à chaque parution (2 fois par an) qu'il a d'adhérents cotisants.

Nous ajoutons à ce nombre :

- 1 exemplaire pour le Maire de la Commune,
- 1 exemplaire pour les Anciens Sapeurs-Pompiers.

Nous espérons qu'il vous sera possible de la leur faire parvenir et à l'avance nous vous en remercions.

Le Comité Exécutif



DURAND

**I
N
D
U
S
T
R
I
E**

- réalisation
- chaudronnerie
- acier inox et aluminium
- construction mécanosoudée
- construction de chasse-neige

**T
P**

Tous travaux de maintenance

127, rue du Progrès - 38170 SEYSSINET - Tél. : 76.96.27.32 - Télex : 320 036

Le Congrès Départemental 1990

aura lieu le 17 juin 1990 organisé par le Corps Intercommunal de l'Agglomération Roussillonnaise (C.I.S.P.A.R.)

En 1990 nous organiserons le Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers.

HISTORIQUE

En 1981, un terrible accident endeuillait notre Agglomération. Un camion fou dévalait la descente de Louze et arrivait dans le centre ville en télescopant tout sur son passage : piétons, cyclistes, voitures d'enfant, automobiles pour finir sa course folle dans la façade de deux immeubles. Une trainée d'essence prenait feu, communiquant celui-ci aux voitures télescopées et aux deux bâtiments. Les victimes gisaient sur le sol, d'autres mouraient asphyxiées, puis carbonisées soit dans les magasins, soit dans leur voiture.

Bilan : 5 morts, une vingtaine de blessés.

Le Centre de Secours de Péage faisait appel à son Centre de Secours Principal de Vienne, à ses Centres de Première Intervention de Roussillon, Saint-Maurice-l'Exil, Chanas. A 15 heures il est difficile d'avoir un maximum de secours, surtout en personnel.

Traumatisés par cette catastrophe, les élus, la population, les Sapeurs-Pompiers se sont alors concertés; des arrêtés ont été pris, d'autres mesures étaient rapidement mises en place. Une association pour la défense de la sécurité routière était créée; elle obtenait une entrée sur l'auto-route A7 pour les véhicules non munis d'une autorisation d'utiliser cette dangereuse descente.

Une constatation : en 1982, les élus, les Sapeurs-Pompiers avec la collaboration efficace du Capitaine LANGLAIS, se réunissaient avec des idées bien précises. Pour avoir un maximum d'efficacité il fallait se regrouper pour apporter dans un même temps un potentiel important de personnel et de matériels.

LA DISSOLUTION DU C.S. ET DES C.P.I.

Il fallut beaucoup de bonne volonté, un an de discussions, de réunions, de concertations pour élaborer un règlement qui puisse satisfaire tout le monde. Notre décision de créer un Corps intercommunal des Sapeurs-Pompiers devenait une priorité.

En 1983, la dissolution du Centre de Secours 14 et des Centres de Première Intervention de Roussillon et Saint-Maurice-l'Exil était effectuée et approuvée par le Préfet. Le Corps intercommunal était né. Les esprits de clocher et le sectarisme étaient abattus.

Je pense qu'il faut rendre hommage à nos élus de ce temps : Maurice CHEVALIER pour Péage, Maurice POIRIER pour Roussillon, Marcel NOYER pour Saint-Maurice-l'Exil, au Capitaine LANGLAIS notre Inspecteur Départemental et à notre Chef de Corps le Capitaine MEDALIN.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉLUS

Chaque Conseil Municipal des

communes ayant un Centre de Secours possède des délégués au Conseil d'Administration.

Mais je citerai en exemple la commune de Salaise-sur-Sanne; avec son Maire, Joseph PLAT, et son Conseil Municipal qui spontanément ont voulu s'intégrer à cet organisme. Ils ont leurs délégués et participent au financement du syndicat. Ce rassemblement des élus des quatre communes collabore très efficacement avec les Sapeurs-Pompiers en général, et avec la Direction Départementale des Services de Secours et d'Incendie.

Le Président actuel du syndicat est M. Gabriel DORIS, Conseiller Régional et Adjoint au Maire de Roussillon. Dernièrement, le Colonel POURCEAU, Directeur Départemental, et son Adjoint, le Capitaine LANGLAIS, étaient les hôtes des élus délégués au syndicat. Ce siège est en Mairie de Péage-de-Roussillon; Monsieur Serge RAULT, Secrétaire Général de Mairie et Vice-Président du syndicat comme élu à Saint-Maurice-l'Exil assure la gestion de ce syndicat avec beaucoup d'autorité et de compétence.

LE CORPS INTERCOMMUNAL CENTRE DE SECOURS N° 14

Celui-ci se compose de trois Centres :

Chef de Corps : Lieutenant Roger MONDANGE : celui-ci a sous sa responsabilité trois Centres de Secours totalisant 94 hommes.

Péage-de-Roussillon : Chef de Centre : Lieutenant Serge BOISSY; 3 Officiers, 8 Sous-Officiers, 6 Caporaux, 19 Sapeurs-Pompiers; total : 36 hommes.

Roussillon : Chef de Centre : Sous-Lieutenant Jean DUMAS; 2 Officiers; 7 Sous-Officiers, 11 Caporaux, 17 Sapeurs-Pompiers; total : 37 hommes.

Saint-Maurice-l'Exil : Chef de Centre Sous-Lieutenant Hervé ROUET; 1 Officier, 3 Sous-Officiers, 5 Caporaux, 12 Sapeurs-Pompiers; total : 21 hommes.

LES MATÉRIELS

Depuis la création du Corps intercommunal, nos élus ont fait de gros efforts pour renouveler notre parc de véhicules. Celui-ci se compose de :

- 4 V.S.A.B.
- 2 C.C.F.M.
- 2 F.P.T. 120 m³
- 3 C.I.D.
- 2 V.L.R.
- 2 F.P.T. 60 m³
- 2 V.S.R.

Quant aux autres matériels, nous renouvelons ou nous complétons ceux-ci.

Pour l'élaboration des budgets subventionnables et non subventionnables, nos élus collaborent étroitement avec nous, et nous nous en félicitons.

Chaque gradé ou Sapeur possède son appel personnalisé (B.I.P.); nous sommes directement alertés par le Centre de Traitement de l'Alerte de Vienne. Nous faisons le maximum pour répondre aux différents appels de jour comme de nuit (en 1988 1 332 sorties).

Ceci aussi a été une réalisation qui a demandé beaucoup de réflexion, de travail en commun et une dépense onéreuse.

Au Centre de Secours de Péage le standard sera refait en novembre cette réalisation facilitera; énormément le travail des gradés et Sapeurs de ce Centre.

LES STAGES LA FORMATION

Grâce à l'effort financier de notre syndicat des élus et de l'Union Départementale, la formation est à la portée de tous. En 1990, l'effort sera fait pour que le personnel participe aux

différents stages proposés : nous sommes conscients qu'il faut de plus en plus de connaissances et de technicité. Il faut encourager les gradés et Sapeurs dans ce domaine; car les interventions sont toutes différentes, et demandent aux gradés et Sapeurs d'être de véritables techniciens.

En 1990, le Corps intercommunal organisera le Congrès Départemental :

En 1954, le Centre de Secours de Péage a organisé celui-ci pour fêter son centenaire sous les ordres du Commandant REVOUY.

En 1977, le Capitaine MEDALIN récidive avec un Congrès très bien organisé aussi.

En juin 1990, nous mettrons tout en œuvre, tout d'abord pour bien vous accueillir, ensuite nous espérons faire aussi bien que nos prédécesseurs.

Nous tâcherons de décentraliser les compétitions et festivités sur les communes de l'agglomération. Nous sommes persuadés que vous viendrez nombreux. Que le Congrès 1990 soit votre objectif pour l'année qui bientôt va commencer.

A bientôt.

Le Chef de Corps
Lieutenant Pierre MONDANGE

Fabrication
de tous produits
d'entretien
de nettoyage
et d'hygiène

Set France

Siège social et Usine :
35, rue Vimaine
38202 Vienne - B.P. 251
Tél. : 74.85.19.19

Charles JAMET
Ingénieur Chimiste



ploc

- MAÇONNERIE
- BÉTON ARMÉ
- ISOLATION

Route de Vienne

38670 CHASSE-SUR-RHONE

Tél. : 78.73.49.71

Le Capitaine Pierre LANGLAIS

commandant le C.S.P. de Vienne Inspecteur Adjoint au Directeur des S.I.S. de l'Isère

reçoit la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Il y avait beaucoup, beaucoup de monde, jeudi 26 octobre en fin d'après-midi dans le gymnase des Pompiers, avenue Berthelot.

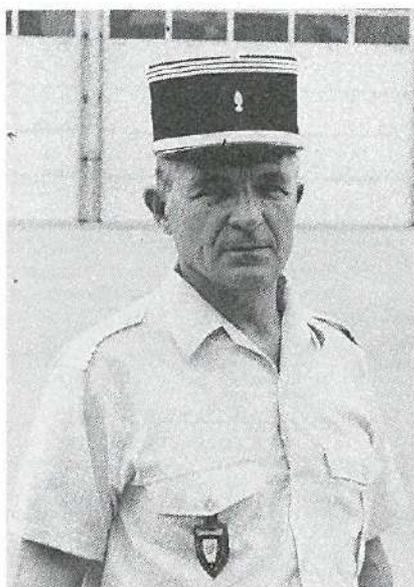
On y accueillait en effet M. Jean-Paul PROUST, Préfet de l'Isère, Louis MONTCHOVET, Sous-Préfet de Vienne, Louis MERMAZ, Député-Maire, Gérald EUDELIN, Jacques REMILLER et Christian NUCCI, Conseillers Généraux, et de très nombreux élus de la région et Pompiers du département, venus à l'occasion de la remise de l'Ordre National du Mérite au Capitaine Pierre LANGLAIS, commandant le Centre de Secours Principal de Vienne.

Cette cérémonie fut d'ailleurs encore mise à profit pour décorer de la médaille des Pompiers, sept Sous-Officiers du Corps.

Hommage unanime et justifié !

Louis MERMAZ tout d'abord et Jean-Paul PROUST ensuite ont rendu un bel et juste hommage au Capitaine LANGLAIS.

Pierre LANGLAIS se présente effectivement comme le professionnel idéal : très proche de ses hommes, d'une courtoisie jamais démentie, d'une extrême gentillesse, il est aussi l'homme de terrain courageux, dynamique et efficace lorsqu'un sinistre survient et encore l'organisateur rigoureux et intelligent d'un Centre de Secours dont les tâches



sont multiples et très diverses. Son apport a, incontestablement, été considérable pour un Corps unanimement estimé dans la population des quelques 25 communes que « couvre » le Centre de Secours de Vienne. Et il est en outre très attaché à la formation, ce pour quoi il avait beaucoup œuvré au maintien et au développement des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Jean-Paul PROUST, qui n'oublie pas qu'il fut antérieurement Directeur de la Sécurité Civile, était parfaitement à même de juger des qualités professionnelles du Capitaine, dont il souligna le dévouement, la compétence et l'efficacité, avant de le décorer.

L'émotion...

Dans sa réponse, le Capitaine s'est révélé tel qu'en lui-même, authentiquement modeste (c'est chose rare) et homme de cœur. Le ton et le contenu du discours du Capitaine LANGLAIS étaient tels qu'il fallait une certaine maîtrise - ou une certaine froideur - pour ne pas à son tour céder à l'émotion...

Cette distinction, le Capitaine a voulu encore la partager avec sa femme : « Cette médaille ne m'appartient pas complètement : elle est aussi à toi Michelle qui chemine à mes côtés depuis 33 ans, en m'aidant et en m'encourageant ».

Cette médaille enfin, Pierre LANGLAIS entend la partager aussi avec ses hommes : « C'est toujours grâce à notre action collective que certains d'entre nous sont récompensés ». Et il termina en remerciant, avec toujours l'évidente sincérité qui le caractérise, Louis MERMAZ, pour l'appui et les efforts parfois énormes qu'il a consentis au nom de la ville en faveur de ce Corps, le Préfet, qu'il regrettera parce qu'il connaissait à fond les problèmes d'organisation des secours, et les Pompiers et leurs familles, pour leur soutien et leur compréhension.

Extrait de presse locale

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, largement représentée au cours de cette cérémonie, adresse au Capitaine Pierre LANGLAIS, ses plus vives félicitations pour cette distinction largement méritée.

CURRICULUM VITAE

Date de naissance : 10 juillet 1936.
 Situation de famille : marié, 2 enfants.
 Adresse : Caserne des Sapeurs-Pompiers, avenue Berthelot 38200 Vienne.
 Diplôme scolaire : C.E.P. (Niveau Brevet).
 Situation militaire : 129^e Régiment d'Infanterie, Armée de l'Air.
 Armée de l'Air : Orange (Vaucluse) du 6.11.56 au 1.2.58.
 Infanterie : Algérie du 1.2.58 au 3.1.59.
 Situation chez les Sapeurs-Pompiers :
 Entré aux Cadets des Sapeurs-Pompiers de Vienne le 10.9.1950 sous les ordres du Commandant GOUBET.
 Entré au Corps des Sapeurs-Pompiers de Vienne le 1.7.52 comme Volontaire.
 Entré aux Sapeurs-Pompiers Professionnels de Vienne le 1.6.59.

Caporal Professionnel le 1.7.1963.
 Sergent le 1.6.1967.
 Sergent-Chef le 10.12.1969.
 Adjudant le 1.1.1972.
 Sous-Lieutenant le 10.8.1974.
 Lieutenant, Chef de Corps, commandant le Centre de Secours Principal de Vienne le 1.8.1975.
 Inspecteur Départemental Adjoint des Services

d'Incendie et de Secours de l'Isère par arrêté préfectoral en date du 21.7.1975.
 Capitaine Professionnel le 1.3.1985.

Diplômes :

Instructeur d'entraînement physique spécialisé à compter du 1.10.1963.
 Brevet de Prévention le 26.2.1973.
 Moniteur National de Secourisme en mars 1975.
 Brevet Supérieur de Radioactivité.

Distinctions Honorifiques :

Médaille commémorative de maintien de l'Ordre en Algérie.
 Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers pour 20 années de service.
 Médaille des Sapeurs-Pompiers d'Allemagne Fédérale.
 Médaille d'Argent avec rosette pour mérite exceptionnel.
 Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers (Vermeil) pour 25 années de service.
 Médaille d'Or pour 35 années de service.
 Chevalier du Mérite Fédéral.
 Médaille de Vermeil pour mérite exceptionnel.
 Félicitations de l'Union Départementale. ■

LUSTUCRU

*bons œufs
bonnes pâtes!*

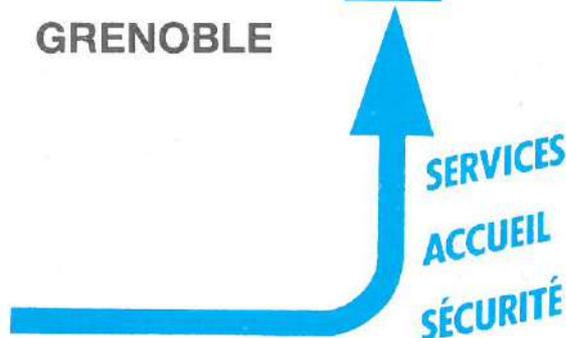


29, Bd Charles-Nédelec. 13003 MARSEILLE

PARKING

HOCHÉ

GRENOBLE



**VOTRE VOITURE A L'ABRI,
SOUS SURVEILLANCE VIDEO***

Bd Agutte Sembat - Tel. (76) 43.08.63

Le Lieutenant-Colonel PAILLOT

Vice-Président de l'Union Régionale Rhône-Alpes

En acceptant, début 1989, de prendre la présidence de l'Union Régionale Rhône-Alpes, notre Président, le Lieutenant-Colonel BLANC, s'était fixé pour but de rassembler l'ensemble des Sapeurs-Pompiers rhonalpins - les Volontaires et les Professionnels - sans oublier les Directeurs Départementaux des Services d'Incendie et de Secours et les membres du Service de Santé qui étaient exclus jusqu'à ce jour du Conseil de l'Union Régionale.

Une Assemblée Générale Extraordinaire le 16 septembre a modifié les statuts et c'est maintenant chose faite non sans difficultés.

En conséquence, il a estimé que sa mission était terminée et qu'il devait, ne serait-ce qu'en raison de son âge, abandonner cette présidence qui revenait, à son avis, à un Sapeur-Pompier en activité de service.

Des élections ont immédiatement suivi l'Assemblée Générale



Extraordinaire et voici la composition du nouveau bureau de l'Union Régionale :

Président :

- Colonel MOSCA (Rhône) Professionnel,

Vice-Présidents (par ordre alphabétique sans préséance) :

- Lieutenant-Colonel PAILLOT (Isère) Professionnel,

- Lieutenant-Colonel POURNY

(Savoie) Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

- Lieutenant RICHARD (Loire) Volontaire,

- Lieutenant-Colonel VARLET (Savoie) Médecin Volontaire.

Secrétaire Général :

- Lieutenant PHILIPPE (Ain) Volontaire.

Trésorier Général :

- Commandant ROUSSEAU (Ain) Volontaire.

Secrétaire Général Adjoint :

- Lieutenant ARNAUD (Drôme) Volontaire.

Trésorier Général Adjoint :

- Commandant MENARD (Ardèche) Professionnel.

Le Lieutenant-Colonel BLANC a été élu Président d'Honneur de l'Union Régionale.

Les Sapeurs-Pompiers de l'Isère adressent au Lieutenant-Colonel PAILLOT qui vient d'être élu Vice-Président de l'Union Régionale leurs très amicales félicitations. ■

PORTES GRILLES DE VENTILATION

pour postes de transformation MT/BT

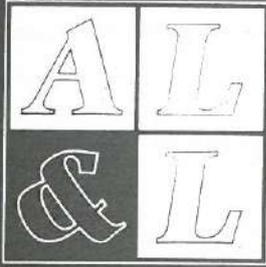


T.C.S.

B.P. 19

38170 SEYSSINET

Tél. : 76.96.41.54



QUELS LOCAUX POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Artru Lorinquer et Lorinquer Engineering a créé
LE BATIMENT COMMUNICATION : LE VRAI VISAGE DE L'ENTREPRISE.
Outre la livraison du bâtiment dans le respect de délais convenus, Artru Lorinquer et Lorinquer Engineering se charge de l'étude et de la mise en œuvre de votre plan de financement.



Artru-Lorinquer et Lorinquer
Engineering

ROND POINT DE L'ETOILE 38170 SEYSSINET
76 21 99 99

Le Lieutenant-Colonel POURCEAU

promu Colonel

Les Sapeurs-Pompiers de l'Isère ont appris avec beaucoup de plaisir le jour de leur Congrès Départemental à Saint-Georges-d'Espéranche la promotion, par arrêté, de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, du Lieutenant-Colonel Georges POURCEAU au grade de Colonel.

Âgé de 59 ans, le Colonel POURCEAU a commencé sa carrière dans le Nord à Tourcoing en 1956. En 1968, il est muté au Service Départemental de l'Hérault. Sous-Lieutenant, Lieutenant, puis Capitaine, il passe avec succès l'examen d'Inspecteur Départemental. Il prend le 1^{er} juin 1978 la direction des Services d'Incendie et de Secours de l'Aude.

Le 16 novembre 1984, il succède dans l'Isère au Lieutenant-Colonel Gilbert PLANTIER avec le grade de Lieutenant-Colonel.

Le Président de l'Union Départementale de l'Isère, le Lieutenant-Colonel BLANC, a immédiatement adressé au Colonel POURCEAU ses chaleureuses félicitations.

Aujourd'hui, les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels de notre département accueillent avec fierté la promotion de leur Directeur et par le canal de notre revue, lui renouvellent avec tout leur attachement leurs très sincères et amicales félicitations.

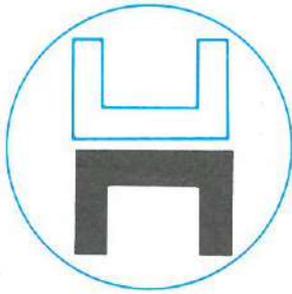


FOUVET-MERCIER
TRANSPORTS PUBLICS
LOCATIONS VÉHICULES INDUSTRIELS
AFFRÈTEMENT

Citernes : Gaz - Ébonites - Hydrocarbures - Chimiques - Pulvés

Plateaux : Conteneurs - Rail-Route - Bennes T.P.

Z.I. 38521 SAINT-EGREVE - B.P. 113 - Tél. : 76.75.60.63 - Téléx : 320 809



CELETTE®

N° 1

**DU CONTRÔLE
ET DE LA RÉPARATION
AUTOMOBILE**

Programme des stages

organisés au plan départemental

Désignation du stage	Dates	Lieu	Conditions d'admission
Informations générales sur les spécialités C.M.I.C., C.M.I.R., feux de forêts, sauvetage-déblaiement, etc...	Programmé ultérieurement	Dans chaque secteur	Il s'agit d'un nouveau stage qui se déroulera dans chaque secteur de C.S.P. Ce stage d'une durée de 39 h à 40 h aura lieu le VENDREDI toute la journée et le SAMEDI matin pendant trois semaines consécutives.
Secours routier	2 au 7 avril		Être titulaire du B.N.S. et de la Ranimation.
B.N.S.S.A.	26 au 30 mars	D.D.S.I.S.	Avoir satisfait les tests physiques les 2 et 3 novembre 1989.
Sergent	23 au 28 avril		<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de moins de 50 ans. - Justifier au moins de deux ans de fonction dans le grade de Caporal-Chef ou Caporal. - Être titulaire du B.N.S. et de la Ranimation.
Sauvetage-Déblaiement	14 au 19 mai		- Être titulaire du B.N.S. et de la Ranimation.
Certificat C.M.I.R.	28 mai au 1 ^{er} juin	D.D.S.I.S.	<ul style="list-style-type: none"> - Réservé aux Centres de Secours possédant des équipes et le matériel d'intervention R.A.D. - Concerne les titulaires de l'initiation du grade de Caporal-Chef et Sous-Officier.
Conduite hors chemins	8, 9, 10 juin 15, 16, 17 juin	Vienne Grenoble	Réservé aux Sapeurs et aux Sous-Officiers (nombre maximum de candidats : 18 par stage).
Secours routier	22, 29 septembre 6, 13, 20, 27 octobre		Être titulaire du B.N.S. et de la Ranimation.
Sergent	22, 29 septembre 6, 13, 20, 27 octobre		<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de moins de 50 ans. - Justifier au moins de deux ans de fonction dans le grade de Caporal-Chef ou Caporal. - Être titulaire du B.N.S. et de la Ranimation.
Certificat C.M.I.C.	8 au 12 octobre	D.D.S.I.S.	<ul style="list-style-type: none"> - Réservé aux Centres de Secours possédant des équipes et le matériel d'intervention C.M.I.C. - Concerne les titulaires de l'initiation C.M.I.C.
Adjudant	22 au 27 octobre	D.D.S.I.S.	<p>OPTION CENTRE DE SECOURS Justifier de deux années de service dans le grade de Sergent-Chef ou Sergent.</p> <p>OPTION CENTRE DE 1^{re} INTERVENTION Ouvert à tous les candidats susceptibles d'être recrutés directement dans un Centre de Première Intervention mais ne justifiant pas de deux années de service dans le grade de Sergent-Chef ou Sergent.</p> <p>POUR LES DEUX OPTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire du B.N.S., de la Ranimation et du Secours Routier. - Être âgé de moins de 50 ans. - Avoir satisfait les épreuves de la présélection qui se déroulera à la Direction Dépar-

Désignation du stage	Dates	Lieu	Conditions d'admission
Adjudant (suite)			tementale au cours du deuxième trimestre 1990. - Il ne sera pas retenu plus de deux candidatures par poste disponible dans les deux ans à venir.
Officier	12 au 17 Novembre	D.D.S.I.S.	- Être titulaire du B.N.S. et Ranimation. - Avoir satisfait les épreuves de la présélection qui se déroulera à la Direction Départementale au cours du deuxième trimestre 1990. - Il ne sera pas retenu plus de deux candidatures par poste disponible dans les deux ans à venir. - Les candidats retenus devront suivre un pré-stage dans un Centre de Secours professionnel (durée : 36 heures).
Concours de Caporal	24 novembre		- Être âgé de moins de 50 ans. - Justifier au moins de deux ans de service comme Sapeur. - Être titulaire du B.N.S. et de la Ranimation. - Les cours préparatoires s'effectueront au niveau de chaque Centre de Secours suivant un programme établi par la D.D.S.I.S. et l'examen se déroulera au niveau des Centres de Secours Principaux.

**AU CRÉDIT AGRICOLE, ANTICIPER EST NOTRE FORCE.
C'EST NOTRE 6^e SENS.**

Gagner, pour le Crédit Agricole de l'Isère, c'est avant tout gagner votre confiance. Par notre réseau d'agences, par la compétence de nos conseillers, nous gagnons chaque jour la fidélité de nos clients. C'est là que réside notre réussite, celle du leader incontesté des métiers de l'argent.



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

TRAVAUX PUBLICS

- Terrassement • Assainissement
- Voirie • Sols industriels • Sols sportifs
- Tennis • Revêtements colorés

CENTRE DE GRENOBLE

Rue de l'Île-Brune - BP 306 - 38523 SAINT-EGREVE CEDEX
Tél. : 76.75.02.09 - Télécopie : 76.75.03.98



POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES

La confiance dans une organisation funéraire créée et gérée par les communes

CENTRE FUNÉRAIRE INTERCOMMUNAL

Avenue du Grand Sablon - 38700 LA TRONCHE
(Face au Cimetière du Grand Sablon)

CREMATORIUM INTERCOMMUNAL

Tél. : 76.54.43.43

24 H / 24

La formation

des Sapeurs-Pompiers dans l'Isère

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels doivent pour accomplir leurs missions dans les meilleures conditions être entraînés et spécialisés. En un mot, ils doivent en permanence se former.

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général de notre département en a pris conscience, et en accordant une large subvention à notre Union Départementale il a voulu encourager cette "Formation continue".

Le Directeur Départemental, le Colonel POURCEAU et les Inspecteurs Adjointes au Directeur, les uns et les autres chargés de l'instruction des Sapeurs-Pompiers ont bien voulu s'entourer, pour avis, des membres de la Commission "formation" de notre Union. Qu'ils en soient remerciés.

Dans la revue que vous avez entre les mains, vous trouverez quelques renseignements sur les stages retenus en 1990 ainsi que leur calendrier. Les Chefs de Corps ont, bien entendu, connaissance de ces informations depuis quelques semaines. Nous avons voulu les diffuser à tous les Sapeurs-Pompiers pour qu'ils puissent à leur tour prendre conscience de cette formation indispensable.

LA FORMATION EN 1990

Chaque année, la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours établit la liste des stages qui se dérouleront dans le département. Vous en trouverez ci-après la liste et le calendrier pour 1990.

Voici ces stages :

– **Certificat C.M.I.C. et C.M.I.R.** Ces stages à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours durent 5 jours et peuvent accueillir au maximum 22 stagiaires. Une priorité sera donnée aux Sapeurs-Pompiers des Centres possédant le matériel spécialisé et dans des secteurs à risques.

– **Conduite tout terrain.** Deux stages, un à Vienne, un à Grenoble sont prévus sur une durée de 3 jours, vendredi, samedi, dimanche, et rassembleront chacun 18 candidats.

– **Sauvetage, déblaiement.** Ce stage dont la localisation n'est pas fixée et sera en fonction de la répartition géographique des candidats, accueillera 24 stagiaires.

– **Plongée.** Un B.N.S.S.A. est programmé par la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours pour les candidats ayant satisfait la présélection en 1989.

– **Secours Routier.** 4 stages dont 3 en semaine et un le samedi seront répartis dans le département. Chacun recevra au maximum 25 candidats.

– **Sergents.** 2 stages (1 en semaine, 1 le samedi) seront programmés. Ils dureront 6 jours avec un maximum de 25 stagiaires.

– **Adjudants.** Un stage de 6 jours est prévu à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours. Il sera précédé d'une présélection qui se déroulera dans les deux mois qui précéderont le stage. Seuls les candidats ayant satisfait les épreuves de la présélection seront retenus. Il ne sera pas retenu plus de 2 candidatures par

poste pouvant être disponible dans les 2 ans à venir.

– **Officiers.** Il est également prévu un stage de 6 jours à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours précédé d'un préstage d'une vingtaine d'heures dans un Centre de Secours professionnel. Pour les candidats Officiers une présélection se déroulera également dans les deux mois qui précéderont le préstage. Seuls les candidats ayant satisfait aux épreuves de la présélection seront retenus. Il ne sera pas retenu plus de 2 candidatures par poste pouvant être disponible dans les 2 ans à venir.

– **Caporaux.** Un concours sera organisé dans chaque secteur à l'initiative des Inspecteurs Adjointes au Directeur qui sont également chargés de l'organisation de l'instruction des candidats.

– **Information sur les spécialités.** Il s'agit d'un nouveau stage qui se déroulera dans chaque secteur à l'initiative des Inspecteurs Adjointes au Directeur. Ce stage d'une durée de 39 à 40 heures aura lieu le vendredi toute la journée et le samedi matin pendant 3 semaines consécutives. Y seront abordées toutes les spécialités intéressant les Sapeurs-Pompiers, en particulier C.M.I.C., C.M.I.R., Hydraulique, etc... Il sera ouvert à 20 stagiaires par secteur.

– **Scaphandrier autonome.** Ce stage qui se déroulerait à Antibes est actuellement envisagé. Il sera confirmé aux éventuels candidats.

– **Permis de conduire.** Un crédit de 500 000 F avait été dégagé en 1987 pour subventionner 250 permis Poids

Lourds dans notre département. A ce jour, 150 permis environ ont été subventionnés. L'Union Départementale continuera en 1990 à verser 2 000 F par permis obtenu jusqu'à épuisement des crédits accordés.

Vacations accordées aux Sapeurs-Pompiers Volontaires pendant les stages.

Un certain nombre de vacations sera accordé aux Sapeurs-Pompiers Volontaires à l'occasion des stages auxquels ils participent. Dans un esprit de solidarité, ces vacations ne sont données qu'aux Sapeurs-Pompiers ayant subi une perte de salaire ou aux Sapeurs-Pompiers ayant accepté de prendre sur leurs congés payés pour participer aux stages de formation.

1°) Cas des Sapeurs-Pompiers salariés :

Sous réserve d'une attestation de leurs employeurs précisant le montant de la perte de salaire subie, les Sapeurs-Pompiers Volontaires toucheront dans la limite de 40 par semaine des vacations fixées à 75% de la vacation Officier (sans pouvoir dépasser la perte de salaire). Dans le cas où l'attestation préciserait que le Sapeur-Pompier a obtenu une autorisation d'absence prise sur ses congés payés, il toucherait des vacations fixées à 50% de la vacation Officier.

2°) Cas des Sapeurs-Pompiers exploitants agricoles, artisans, commerçants (non salariés) :

Ils toucheront dans la limite de 40 par semaine des vacations fixées à 75% de la vacation Officier. Ils devront fournir une déclaration sur l'honneur de leur perte de revenus.

3°) Cas des étudiants ou chômeurs.

Il leur sera accordé dans la limite de 40 par semaine des vacations fixées à 50% de la vacation Officier.

Il est précisé que ces vacations ne seront versées que pour des stages inscrits au calendrier départemental et qu'en aucun cas elles ne peuvent être réclamées pour des cours donnés le samedi ou le dimanche. Sur le plan des secteurs (Secourisme, REA, etc...) aucune vacation ni prise en charge des repas ne seront attribuées.

En ce qui concerne les stages organisés dans les autres départements ainsi que sur le plan national, toute demande devra être déposée conjointement à la Direction et à l'Union Départementale. ■



Usine du Pont-de-Claix - 38800 LE PONT-DE-CLAIX - Tél. : 76.69.50.00

- Plus de 2 000 personnes
- Un chiffre d'affaires de 3,7 milliards de francs
- Un site moderne, des investissements soutenus
- Première plateforme industrielle européenne du Groupe
- Des productions diversifiées tournées vers les marchés stratégiques.

C.T.I.F. Concours International

de manœuvre en Pologne à Varsovie, du 24 au 30 juillet 1989

Après la Tchécoslovaquie en 1987, la Pologne a accepté d'accueillir les VII^e Jeux Internationaux des Jeunes Sapeurs-Pompiers en même temps que les IX^e Jeux Internationaux des Adultes, du 24 au 30 juillet 1989.

— Avec une participation de 21 équipes de Jeunes Sapeurs-Pompiers et environ 180 équipes adultes, il s'avère que la Pologne a tenu un pari difficile.

De nombreux problèmes d'hébergement, de ravitaillement, de transport et autres ont été résolus grâce à l'aide inlassable du Comité International d'Organisation, qui a prêté main-forte à la Fédération polonaise.

PARTICIPATION FRANÇAISE

La participation française se composait de 2 équipes de Jeunes Sapeurs-Pompiers (en l'occurrence Vienne et Montalieu classées championnes de France en 1988 sur le thème de manœuvre français).

Les adultes étaient représentés par 10 équipes masculines et 1 équipe féminine ayant participé à une éliminatoire nationale sur le thème international.

Tous les pays d'Europe ont répondu présent ainsi que les pays de l'Est et même Cuba.

12 Nations différentes avaient délégué leurs Jeunes, à savoir : l'Autriche, le Portugal, l'Italie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, l'Allemagne, le Luxembourg, la Hollande, la Finlande, la Yougoslavie et la France.

CLASSEMENT DES ÉQUIPES FRANÇAISES aux IX^e Concours Internationaux

CATÉGORIE A - sans point de bonification

Place	Équipe	Points	Médaille	Place Intern.
1	Altkirch	403	Médaille d'Argent	30
2	Guewenheim	400	Médaille d'Argent	33
3	Sainte-Marie-aux-Mines ..	394	Médaille d'Argent	38
4	Turckheim	387	Médaille de Bronze	43
5	Lutzembourg	386	Médaille de Bronze	45
6	Saint-Louis	386	Médaille de Bronze	49
7	Digoin	353	Médaille de Bronze	56

CATÉGORIE B - avec bonification d'âge

Place	Équipe	Points	Médaille	Place Intern.
1	Ensisheim	395	Médaille d'Argent	35
2	Bisheim	391	Médaille de Bronze	37
3	Schiltigheim	380	Médaille de Bronze	42

ÉQUIPES FÉMININES

Équipe	Points	Médaille	Place Intern.
Altkirch 2	372	Médaille d'Argent	9

ÉQUIPES DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

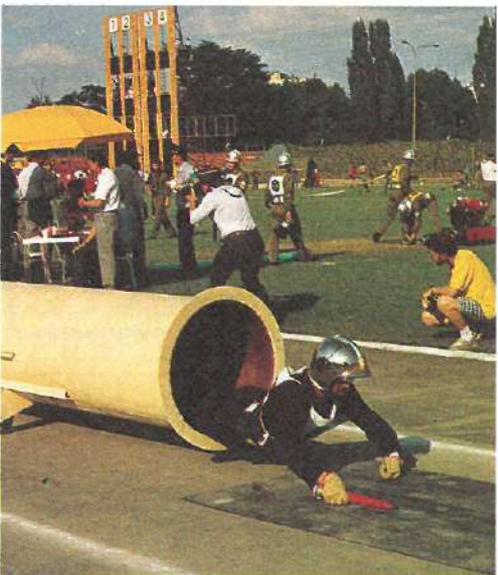
Équipe	Points	Médaille	Place Intern.
Montalieu-Vercieu	1 042	Médaille d'Argent	14
Vienne	1 007	Médaille d'Argent	17

Les VII^e Jeux Internationaux des J.S.P.

LE PROGRAMME SUR PLACE

En dehors de l'ouverture solen-

nelle, du concours en lui-même et de la proclamation officielle du Palmarès, les Jeunes Sapeurs-Pompiers étaient regroupés dans un établissement scolaire situé



(Photos Marc AYACHE)



(Photos Marc AYACHE) ▶

dans un cadre de verdure, propice à la pratique sportive, à l'organisation de jeux collectifs et aux rencontres amicales.

- Aussi avaient-ils l'occasion de s'exprimer face aux autres nations par une soirée de présentation, qui pouvaient revêtir des formes différentes (ex. exposition de photos, diapositives, sketch) au libre choix de chaque groupe.

- Des entraînements sur le thème de manœuvre internationale se déroulaient régulièrement, permettant aux Jeunes de se mettre dans l'ambiance et de se familiariser avec le jury étranger.

- Une autre matinée était réservée à un Forum, sorte de table ronde donnant la parole à un représentant de chaque équipe, par l'intermédiaire d'un animateur coordinateur.

Ils ont parlé de leurs occupations préférées, ont émis des souhaits quant à leur avenir et exprimé les préoccupations de leur âge.

(La presse a d'ailleurs établi une synthèse sur toute cette discussion qui sera reprise par la Sous-Commission Internationale des Jeunes pour en tirer des conclusions et améliorer l'approche de nos Jeunes).

- Un autre après-midi était consacré aux Lager-Olympiades, qui étaient en fait des jeux collectifs effectués avec la participation de toutes les nations présentes.

LE CONCOURS INTERNATIONAL DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le concours international en lui-même était d'une part l'apothéose de ces journées en même temps qu'un sujet de préoccupation, car il n'est certes pas facile de se mesurer à d'autres champions accomplis, en présence d'un public averti et impressionnant.

Le stade Gwardia se prêtait bien au déroulement de toutes ces manœuvres, aussi bien à celles des adultes qu'à celles des Jeunes.

Le concours consistait pour les Jeunes à travailler le thème international qui leur est spécifique dans un temps record et sans faute, auquel suivait une course de relais de 800 m.

LES RÉSULTATS

Nos Jeunes se sont défendus vaillamment face aux 19 autres équipes, même si les résultats n'ont pas entièrement satisfait nos espérances.

Montalieu s'est classé honorablement avec sa 14^e place avec 1 042 points.

Vienne, plus malchanceux, s'est retrouvé en 20^e position avec 1 007 points seulement.

Il faut bien se rendre compte que ces concours internationaux sont d'un très bon niveau et que les temps d'exécution s'améliorent d'une rencontre à l'autre. Il nous faut donc prendre conscience que quelques mois d'entraînement ne suffisent plus pour prétendre à de meilleures places.

Par ailleurs, l'enjeu de ces concours de Jeunes Sapeurs-Pompiers a été rehaussé par l'attribution aux trois premières meilleures équipes, d'un chèque étant respectivement de 1 100 - 1 000 et 900 DM.

L'équipe championne internationale (l'Autriche avec 1 071 points) s'est vue remettre un trophée itinérant d'une grande valeur, offert par la maison VETTER d'Allemagne Fédérale.

Ce challenge sera dorénavant remis en jeu lors des prochains concours "C.T.I.F." des Jeunes et créera une émulation encore plus grande.

LES PROJETS D'AVENIR ET BILAN

Le prochain concours "C.T.I.F." pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers se déroulera du 15 au 21 juillet 1991 en Finlande.

Dès à présent, il faut songer à mieux le préparer encore, en tenant compte de tous les éléments décrits plus haut.

Le projet que nous essayons de réaliser pour la France à cet égard sera de pouvoir procéder comme pour les adultes à une finale éliminatoire nationale.

Pour ce faire, quelques équipes devraient s'engager à travailler aussi ce thème international tout au long de l'année, pour participer à une rencontre de travail en automne 1990 et pouvoir au printemps 1991 participer à un concours éliminatoire, qui sélectionnera les deux meilleures équipes pour la Finlande.

Les équipes qui pensent adhérer à ce projet doivent se faire connaître à la Fédération.

LES CONCLUSIONS

En conclusion, je crois qu'il faut dire que le "C.T.I.F." a atteint à nouveau son objectif à travers ces VII^e Jeux Internationaux.

Grâce à cette manifestation grandiose, de nombreux Jeunes ont pu se rencontrer au-delà des frontières. A travers le sport et la fête commune ils ont pu s'apprécier, se mesurer dans leur talent, se dépasser dans l'effort et créer des liens d'amitié, qui vont se poursuivre d'une Nation à l'autre. C'est en tout cas le souhait du "C.T.I.F."

S'il y a eu quelques notes négatives, elles ont été engendrées par un manque de moyens matériels et à cet égard, je crois qu'il faut féliciter le comité d'accueil de la Pologne qui a accepté, dans le contexte politique et économique que nous connaissons, de mener à bien cette manifestation de niveau international. ■

Lieutenant Jean STOLL



Ci-dessous, à gauche : le Lieutenant STOLL, du Haut-Rhin, responsable des équipes françaises récompensé pour son dévouement à la cause des Jeunes Sapeurs-Pompiers. A droite : le Capitaine SEFER, de Saône-et-Loire, reçoit la Médaille que le C.T.I.F. vient de créer pour les anciens administrateurs de la Commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers. En bas : les responsables de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français au Comité Technique International du Feu.



(Photos Marc AYACHE) ▶



Des Moines Sapeurs-Pompiers



Le déplacement en Pologne, à l'occasion de ces jeux du C.T.I.F., a permis à un certain nombre de Sapeurs-Pompiers Français de savoir qu'il existait à une cinquantaine de kilomètres de Varsovie des Moines Sapeurs-Pompiers.

C'est au Monastère de Niepokalanow, fondé par le Bienheureux Père Maximilien KOLBE, franciscain, martyr de l'Occupation Nazie, qu'une action de bienfaisance est exercée par le Corps des Pompiers, se recrutant parmi les frères religieux qui, dès 1931 portent secours là où la détresse les appelle. ■



(Photos Marc AYACHE)



ICI Francolor

Couleurs & Chimie Fine

UN SEUL OBJECTIF,
UNE SEULE RÉFÉRENCE :

World Class

Plateforme de Saint-Clair-du-Rhône
B.P. 5 - 38370 SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE
Tél. : (33) 74.31.40.00
Télex Francol 380 758 F
Télécopieur : (33) 74.56.37.18
Filiale d'Imperial Chemical Industries PLC Millbank Londres Grande-Bretagne

I.C.I. Francolor est intégré dans le F.C.M.O.
(Fine Chemical Manufacturing Organisation)
regroupant toutes les unités de production
de chimie fine d'I.C.I.

Couleurs & Chimie Fine FCMO

ROSSIGNOL



**SKIS - TENNIS - CHAUSSURES
BATONS DE SKIS
ACCESSOIRES**

Siège Social Tél. : 76.05.40.22
B.P. 329 - 38509 VOIRON CÉDEX - France
Services Commerciaux Tél. : 76.66.66.66
38960 SAINT-ÉTIENNE-DE-CROSSEY



Portugal



Autriche



Les Jeunes Sapeurs-Pompiers, comme leurs aînés, ont participé aux diverses manœuvres du rassemblement des pays adhérents au C.T.I.F.



Finlande



Luxembourg



Luxembourg



Pologne



Tchécoslovaquie

C.T.I.F. 1989

Deux équipes de Jeunes Sapeurs-Pompiers représentaient notre département



Ci-dessus : La section de Montalieu-Vercieu encadrée par le Sergent Gilles VUILLAT, le Caporal Sylvain ARENA, le Caporal Alain PEKUIGNOT.



Ci-dessous : La section de Vienne encadrée par l'Adjudant Roland PENNE, le Sergent-Chef Christophe MARKARIAN, le Caporal-Chef Patrick MORIN.



(Photos : Marc AYACHE)

Rassemblement départemental

des Jeunes Sapeurs-Pompiers le 4 juin 1989 à La Verpillière



Les Sections présentes : Vienne, Montalieu, Voiron, Saint-Egrève, Moirans, Saint-Savin, Vinay, Tullins, C.I.S.P.A.R., Saint-Georges-d'Espéranche, Vaulnaveys-le-Bas, La Verpillière.

387 Jeunes ont participé au Rassemblement Départemental dans un excellent climat, chaque section ayant à cœur de briller tant au parcours sportif qu'à la manœuvre.

Grâce au concours des Responsables départementaux, l'organisation fut réussie et à 12 heures,

la remise des coupes se déroulait en présence de nombreuses personnalités :

Le Commandant GUILLERMINET, alors Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Bourgoin-Jallieu; le Capitaine MARION; Monsieur COLLOMBIER, Député; Monsieur ANCEL, Conseiller Général; Monsieur PAOLI, Maire de La Verpillière.

Classement général :
1^{re} Division : 1^{er} Saint-Savin, 2^e Vienne, 3^e Voiron, 4^e Montalieu,

5^e La Verpillière.
2^e Division : 1^{er} C.I.S.P.A.R., 2^e Moirans, 3^e Saint-Egrève, 4^e Vinay.

L'encadrement de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de La Verpillière remercie tous ceux qui ont œuvré pour cette manifestation sans oublier les commerçants et artisans ainsi que la Municipalité de La Verpillière qui ont offert les coupes. ■

Le Président Délégué
C. BOURRIANNE



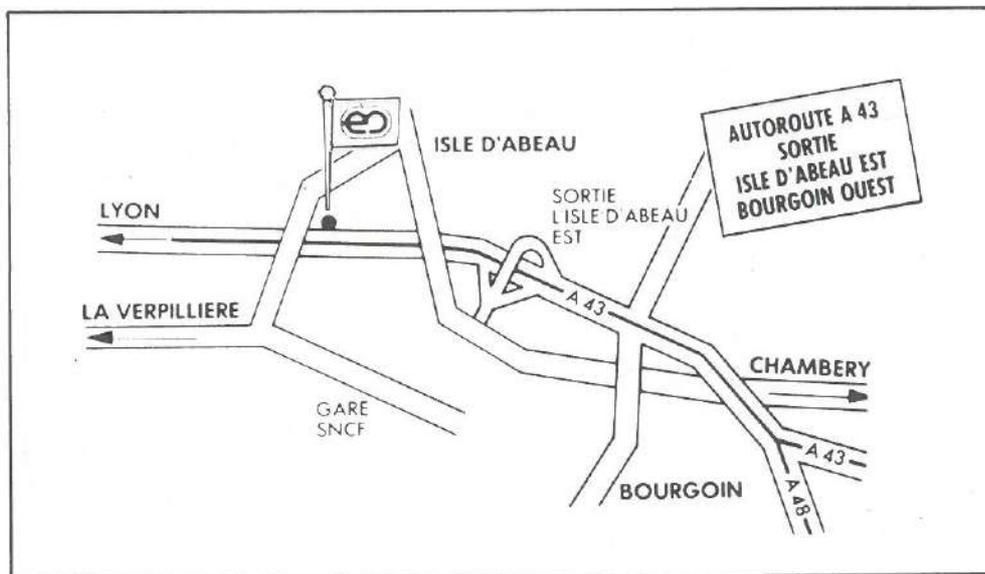
EUROMARCHÉ

Centre Commercial de l'Isle d'Abeau

Tél. : 74.27.10.01

Ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 22 h 00

STATION SERVICE de 8 h 00 à 22 h 00



STATION
8 H - 21 H
VENDREDI :
8 H - 22 H



EUROMARCHE

D'ABORD, VOUS RENDRE SERVICE

Le sport

et les Sapeurs-Pompiers de l'Isère

Vous trouverez, ci-après, une communication du Capitaine BRUNEL, nouveau responsable de la Commission Départementale des Sports, qui vous donnera toutes précisions sur le programme 1990 mais surtout sur le but à atteindre :

- rendre plus performants et donc plus efficaces les Sapeurs-Pompiers de notre département, et sur les moyens pour y parvenir.

Le Directeur des Services d'Incendie et de Secours et le Président de l'Union Départementale ont souhaité pour cela qu'une Commission unique "Direction-Union" gère dans notre département le problème du sport. D'un commun accord ils en ont confié la responsabilité au Capitaine BRUNEL, diplômé d'Éducation Physique, Officier Professionnel, Chef de Corps de Saint-Martin-d'Hères et Trésorier Général de l'Union Départementale.

Ils espèrent vivement que cet Officier bien connu de tous les Sapeurs-Pompiers et estimé par eux, développera, avec tous ceux qui l'entoureront, chez les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels le goût du sport en les faisant participer nombreux car ne l'oublions pas, il n'est point nécessaire de vaincre "le principal est de participer".

Bien entendu, cette Commission travaillera en étroite collaboration avec la Commission de l'Union chargée des Jeunes Sapeurs-Pompiers – la pratique sportive doit en effet débiter rapidement chez nos Jeunes. Les Moniteurs qui les encadrent le savent bien et depuis toujours font du sport la base de leur entraînement. ■

Le Colonel,
POURCEAU,
Directeur Départemental
des Services d'Incendie
et de Secours

Le Lieutenant-Colonel
E. BLANC,
Président
de l'Union
Départementale

L'éducation physique et le sport en général dans les Corps de Sapeurs-Pompiers du département de l'Isère

Lorsque courant août 1989, le Colonel Eugène BLANC, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, m'a demandé de préparer un article sur l'éducation physique et le sport dans les Corps de Sapeurs-Pompiers de notre département, j'ai pensé tout de suite aux règles qui sont les nôtres en la matière, et qui sont inscrites dans tous les traités et autres règlements de manœuvres réservés aux Sapeurs-Pompiers.

Les quelques lignes réservées à cet éditorial ne nous permettent pas de réfléchir uniquement sur les écrits des manuels précités, mais au contraire de poser la question de savoir si, parmi l'ensemble des 4 800 Sapeurs-Pompiers Isérois, seule une élite a su mettre en application des règles que nos Anciens nous ont inculquées.

J'ai eu la chance pendant de nombreuses années, de parcourir les terrains sur lesquels les Sapeurs-Pompiers sont venus se confronter : les parcours sportifs, les cross, les courses de ski alpin et de ski de fond, ont permis des rassemblements impressionnants qui ont su prouver que les Sapeurs-Pompiers de notre département sont animés d'un esprit sportif et volontaire.

En fait, l'élitisme n'est pas passé; les animateurs sportifs, Directeurs des Services d'Incendie et de Secours qui se sont succédés, les I.A.D. et les Instruc-

teurs d'éducation physique et sportive, ont dû mettre en place des structures permettant à tous et à chacun de s'exprimer physiquement.

Chaque année plusieurs centaines d'entre nous n'hésitent pas à consacrer plusieurs heures, voire journées, de leur temps afin de parfaire un entraînement toujours plus poussé.

Il faudrait, bien sûr, multiplier les équipements, notamment pour ce qui concerne les parcours sportifs, mais combien de fois m'a-t-il été permis de constater que les plus nombreux d'entre nous s'entraînaient avec des agrès bâtis de toutes pièces par eux-mêmes.

La liste serait longue et fastidieuse à lire, de ceux qui depuis des années apportent au sport leurs connaissances, mais surtout leur envie de vaincre, de monter toujours plus haut, de courir toujours plus vite.

La liste serait longue, s'il fallait citer tous les Centres de Secours et Centres de Première Intervention, qui ont eu la lourde tâche depuis plus de 30 ans, d'organiser l'une ou l'autre des manifestations sportives qui forgent nos Jeunes Sapeurs-Pompiers, et enfin l'ensemble des Sapeurs-Pompiers, afin qu'il puissent mener à bien, avec un maximum d'efficacité, la périlleuse mission qu'ils se sont "volontairement" engagés à remplir.

Les actes physiques que les Sapeurs-Pompiers sont appelés à exécuter au cours d'une opération, même bénigne, sont souvent nombreux, différents, et presque toujours inattendus.

Le coup d'œil, le réflexe, la maîtrise de soi en somme, nécessitent une aptitude physique certaine, qui ne peut être obtenue que par un entraînement continu.

Les hommes et les femmes de l'ensemble de nos Corps de Sapeurs-Pompiers ont bien compris que les circonstances exceptionnelles demandent parfois à l'exécutant une grande rapidité de décision, une vivacité et un sang-froid que seule l'habitude de l'effort physique et permanent peut faire acquérir.

Les Sapeurs-Pompiers de notre département ont bien compris que le sport, même s'il n'est pas de haut niveau, doit être pratiqué régulièrement, afin que "Esprit sain dans un Corps sain" ne soit plus une simple phrase prononcée uniquement dans le cadre de beaux discours.

Je n'ai pas pu m'empêcher d'avoir une pensée pour nos Anciens qui nous encadraient lors de nos déplacements pour les cross nationaux et autres épreuves sportives, et de me rappeler les différents stages qui ont amené plusieurs d'entre nous au Brevet d'Instructeur d'Éducation Physique et Sportive. ■

Capitaine G. BRUNEL

CHAUFFAGE - CLIMATISATION
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE
TUYAUTERIE INDUSTRIELLE
ÉQUIPEMENTS THERMIQUES
ET FRIGORIFIQUES INDUSTRIELS

CD 4 - Z.I. d'Estressin - 38200 Vienne
Tél. : 74.85.36.85 - Télex : 308 271
RCS Vienne B 320 624 497



ERCC

ENTREPRISE
REGIONALE DE
CHAUFFAGE ET
CLIMATISATION

Le sport dans l'Isère

La Commission des sports sous la présidence du Capitaine BRUNEL a étudié le calendrier de l'année 1990. Vous recevrez par le canal de la Direction d'autres précisions. Vous pouvez d'ores et déjà noter les rendez-vous suivants :

CROSS

Sur le plan départemental, la Direction et l'Union Départementale organisent conjointement le cross de sélection le 3 mars 1990 dans le secteur de Voiron. A la suite de cette épreuve les Sapeurs-Pompiers sélectionnés participeront au cross national qui se déroulera à Épinal le 1^{er} avril 1990. D'autre part, l'Union Régionale organisera en Ardèche le 17 mars un cross réservé à tous les Sapeurs-Pompiers de la région Rhône-Alpes.

L'Union Départementale et la Direction patronneront par ailleurs 3 cross organisés par les Centres de Secours de Grenoble, Vienne et La Mure.

Cross du souvenir en février à Vienne. Cross de la Matheysine en novembre à La Mure. Cross de la Sainte-Barbe également en novembre à Grenoble.

Dès cette année 1989, le cross de La Mure (12 novembre) et de Grenoble (25 novembre) seront inscrits au calendrier de la Direction et de l'Union.

PARCOURS SPORTIF

La sélection départementale se déroulera en 1990 à Grenoble, le 19 mai. En outre à l'occasion du Congrès Départemental à Péage-de-Roussillon en juin, des épreuves du parcours sportif seront ouvertes à tous les Sapeurs-Pom-

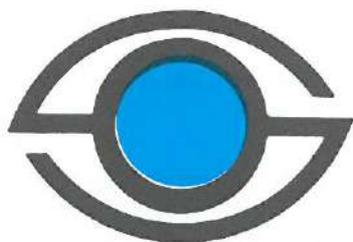
piers y compris les Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Le Colonel POURCEAU, Directeur Départemental, le Lieutenant-Colonel BLANC, Président de l'Union, et le Capitaine BRUNEL, Responsable général des Sports pour la Direction et pour l'Union, souhaitent vivement que, de plus en plus nombreux, les Sapeurs-Pompiers de l'Isère participent à ces différentes épreuves.

Les Sapeurs-Pompiers plus que jamais ont besoin pour accomplir leurs missions d'avoir une forme physique que seule la pratique des sports leur permet d'acquérir.

Le Capitaine BRUNEL demeure à la disposition de tous pour répondre à toutes les questions que vous voudrez bien lui poser.

G. BRUNEL



SOCOTEC

Contrôle de la construction
Contrôles réglementaires
Hygiène et Sécurité
Contrôles de fonctionnement
Entretien - Maintenance
Environnement

AGENCE DE GRENOBLE :

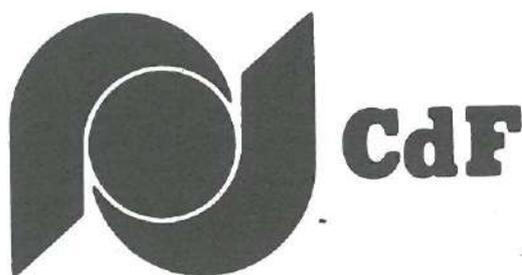
Z.A. du Rondeau - 1, rue Docteur Pascal - B.P. 289 - 38434 ECHIROLLES CEDEX - Tél. : 76.22.34.45

BUREAU DE BOURGOIN :

4, rue du Collège - 38300 BOURGOIN-JALLIEU - Tél. : 74.93.11.93

AGENCE DE LYON :

Immeuble P.D.G. La Part-Dieu - 4, bd Eugène-Deruelle - 69427 LYON CEDEX 03 - Tél. : 78.62.65.11



Unité d'exploitation dauphiné H. B. C. M.

L'U.E. Dauphiné, à La Mure, est une exploitation charbonnière qui dépend des Houillères de Bassin du Centre et du Midi (Charbonnages de France).

UN CHARBON AUX USAGES MULTIPLES

- Dans l'industrie

Fabrication d'électrodes ou de briques de carbone
Fourniture de charbon pour les papeteries ou l'industrie chimique.

- Dans le résidentiel et tertiaire

Le charbon du Dauphiné est utilisé dans les centrales de chauffage urbain, à Grenoble par exemple.

- Par les particuliers

La réputation de l'anhracite du Dauphiné n'est plus à faire. Les classés (30-50 à 6-10) sont particulièrement appréciés dans les foyers domestiques.

SERVICE EXPLOITATION : 76.83.34.00 SERVICE COMMERCIAL : 76.83.34.17
SERVICE INDUSTRIALISATION : 76.83.34.08

UNE PARTICIPATION ACTIVE A LA VIE ÉCONOMIQUE

Les services industrialisation des HBCM et la filiale de Cdf, SOFIREM, participent activement à la revitalisation industrielle de la région. Les aides mises en place revêtent la forme d'une assistance aux chefs d'entreprise dans les démarches administratives et commerciales et d'une aide financière sous forme de participation au capital et de prêts à long terme.

Par ailleurs, le Fonds d'industrialisation de la Matheysine contribue à l'aménagement de zones industrielles ou d'ateliers relais.

29^e Championnat de France

de Cross-country des Sapeurs-Pompiers à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) le 2 avril 1989

Champion de France : le Haut-Rhin toujours talonné par l'Ain et l'Oise

Affluence record de concurrents et d'accompagnateurs pour ce 29^e Cross national organisé de main de maître par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Vendée.

Amicaux, sympathiques : l'accueil, l'hébergement, les repas; tous ces ingrédients réunis pour

que cette journée reste gravée dans la mémoire des 1.700 participants.

Même le temps fut au rendez-vous. Si quelques courses s'effectuèrent sous un ciel couvert, un peu bouché, l'air de Saint-Laurent-sur-Sèvre se dégagait en fin de matinée, libérant le soleil et la chaleur printanière.

C'est donc dans une excellente ambiance, avec une très bonne

coordination de nos amis vendéens, que s'affrontèrent dans le bocage toutes les catégories présentes dont les départs s'échelonnèrent de 8 h à 11 h sur un parcours varié.

Pour la première fois, un classement féminin par catégorie a pu être établi. Félicitations à toutes nos participantes pour leur présence, leur nombre et leurs performances... bien sûr !

Les palmarès Catégories masculines

CADETS 4.230 mètres

INDIVIDUEL

252 concurrents classés
Meilleure performance : 13'46"

Place	Nom et prénom
69	REVOL Jean-Luc
79	JAYME Thierry
96	HERAUD Régis
134	GRANADE Romuald
150	EGEA Éric

PAR DÉPARTEMENT

55 départements classés

Place	Département	Corps
1	Oise	22
2	Indre-et-Loire	34
3	Haut-Rhin	48
4	Calvados	95
19	Isère	244

JUNIORS

6.000 mètres

INDIVIDUEL

288 concurrents classés
Meilleure performance : 19'30"

Place	Nom et prénom
3	MILLET Roger
50	TEPPAZ Jean-Claude
102	CLAVEL Philippe
180	SAMMURI David
203	MOUCHE Stéphane

PAR DÉPARTEMENT

62 départements classés

Place	Département	Corps
1	Val d'Oise	29
2	Oise	60
3	Nord	87
4	Essonne	100
10	Isère	155

SENIORS

9.480 mètres

INDIVIDUEL

329 concurrents classés
Meilleure performance : 28'20"

Place	Nom et prénom
104	COLOMBINO François
110	LACOUR Patrick
146	SERRE-COMBE Yann
149	GUILLERMIN Roland
186	BEGOT Denis

VÉTÉRANS

9.480 mètres

INDIVIDUEL

305 concurrents classés
Meilleure performance : 31'05"

Place	Nom et prénom
38	RABATEL Fernand
76	PAJIC Jozo
133	MARTINELLO Laurent
135	RABATEL François
141	ROLLAND Louis

PAR DÉPARTEMENT

65 départements classés

Place	Département	Corps
1	Loir-et-Cher	55
2	Vosges	91
3	Ain	92
4	Calvados	92
21	Isère	247

SUPER-VÉTÉRANS

6.000 mètres

INDIVIDUEL

280 concurrents classés
Meilleure performance : 20'04"

Place	Nom et prénom
1	METAYER Jean-Marie (Mame)
7	MILLET Albert
40	EMPTOZ Jacques
131	ROSA Robert
142	FORONI Armand

PAR DÉPARTEMENT

58 départements classés

Place	Département	Corps
1	Haut-Rhin	28
2	Marne	48
3	Seine-Maritime	75
4	Gironde	81
18	Isère	178

Classement général

(des catégories masculines)

Place	Département	Points
1	Haut-Rhin	537
2	Ain	552
3	Oise	575
4	Ille-et-Vilaine	658
5	Seine-Maritime	815
6	Saône-et-Loire	825
7	Calvados	1036
8	Eure-et-Loir	1056
9	Bas-Rhin	1063
10	Côtes-du-Nord	1069
11	Gironde	1107
12	Eure	1116
13	Vosges	1139
14	Essonne	1168
15	Isère	1184
16	Mayenne	1278
17	Loir-et-Cher	1319
18	Seine-et-Mame	1366
19	Nord	1401
20	Ardennes	1432
21	Rhône	1437
22	Loiret	1440
23	Mame	1476
24	Moselle	1507
25	Loire-Atlantique	1525
26	Manche	1608
27	Doubs	1652

Place	Département	Points
28	Loire	1686
29	Val d'Oise	1693
30	Yonne	1694
31	Indre-et-Loire	1701
32	Drôme	1717
33	Sarthe	1754
34	Meurthe-et-Moselle	1762
35	Yvelines	1766
36	Vendée	1859
37	Cher	2174
38	Maine-et-Loire	2231
39	Puy-de-Dôme	2238
40	Cantal	2283
41	Vienne	2334
42	Aisne	2395
43	Orne	2395
44	Jura	2457
45	Alpes-Maritimes	2470
46	Indre	2512
47	Haute-Garonne	2527
48	Savoie	2826
49	Haute-Saône	2899
50	Dordogne	2976
51	Tarn-et-Garonne	3112
52	Meuse	3320
53	Charente	3343

H Y P E R M A R C H É
CONTINENT

 *L'achat gagnant*

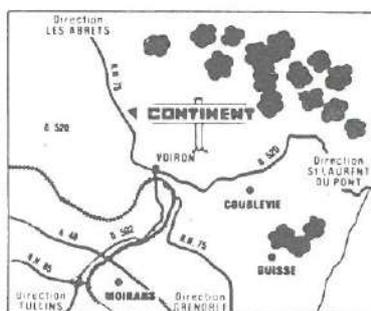
CENTRE COMMERCIAL 18 MAGASINS

CAFÉTÉRIA ÉRIS

AUTO CENTER FEU VERT

M. BRICOLAGE

AUX MEUBLES CONFORT



VOIRON

Z.I. Les Blanchisseries - 38500

du lundi au samedi de 9 h à 21 h, le vendredi de 9 h à 21 h 30

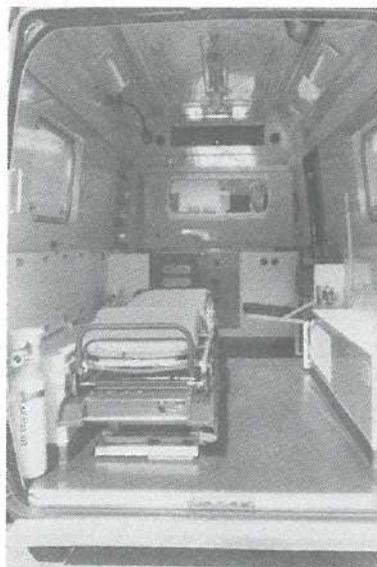
SANICAR

SANICAR
Ambulances

V.S.A.B
VOITURE de SECOURS
D'URGENCE
AUX ASPHYXIES
ET BLESSES

SANICAR
Matériel

- OXYGENOTHERAPIE
- VIDE MEDICAL
- THERAPIE D'URGENCE
- MATERIEL MEDICAL
- TROUSSES de SECOURS
- BRANCARDS et MATELAS
- IMMOBILISATEURS
- SIGNALISATION
- LUMINEUSE et SONORE



Zone Industrielle Colombe
38690 Le Grand Lemps
Tél : 76.55.87.22
Télex : 308 435
Télécopie : 76.55.98.57

Catégories féminines**CADETTES**

4.230 mètres

INDIVIDUEL

25 concurrentes classées
Meilleure performance : 16'42"

Place	Nom et prénom
1	PERRUCHON Isabelle (Ain)
2	LAURENCON Myriam (Isère)
4	MORET Rachel (Ain)
11	SERRANO Magali (Ain)
12	RABATEL Catherine (Isère)

PAR DÉPARTEMENT

4 départements classés

Place	Département	Corps
1	Ain	16
2	Calvados	28
3	Seine-et-Marne	30
4	Dordogne	65

JUNIORS

4.230 mètres

INDIVIDUEL

29 concurrentes classées
Meilleure performance : 17'39"

Place	Nom et prénom
1	GOURMAND Cathy (Ain)
6	DOUILLEZ Nadia (Ain)
8	FERNANDEZ A-Christine (Isère)
12	PRAS Sandrine (Isère)
15	GRANADE Sophie (Isère)

PAR DÉPARTEMENT

3 départements classés

Place	Département	Corps
1	Ain	15
2	Calvados	31
3	Puy-de-Dôme	60

SENIORS

4.230 mètres

INDIVIDUEL

69 concurrentes classées
Meilleure performance : 16'52"

Place	Nom et prénom
1	DE OLIVEIRA Maria (Yonne)
2	BRILLON Sylvie (Ain)
3	MESNIER Arielle (Vaucluse)
4	LAMBACH Paola (Haut-Rhin)
43	COUDENE Pascale (Isère)

PAR DÉPARTEMENT

12 départements classés

Place	Département	Corps
1	Haut-Rhin	23
2	Loire	60
3	Oise	79
4	Seine-et-Marne	83
5	Alpes-Maritimes	100

VÉTÉRANS

4.230 mètres - 11 concurrentes classées - Meilleure performance : 17'21"

INDIVIDUEL

Place	Nom et prénom
1	BABEUILLE Marie-Claire (Yonne)
2	SCACCHI Marie-Hélène (Côte d'Or)
3	ARNAUD Marie-Hélène (Drôme)

Place	Nom et prénom
4	TORNARE Lise (Haut-Rhin)
9	GILET Odile (Ille-et-Vilaine)

orlac

**ORGANISATION RÉGIONALE LAITIÈRE
AGRICOLE ET COOPÉRATIVE**



YAOURTS - DESSERTS
FROMAGES BLANCS
CREME FRAICHE



LAIT FRAIS PASTEURISE
LAIT STERILISE U.H.T.
VIVA, SILHOUETTE
BEURRE

Siège social :
ORLAC, rue de la Convention
38200 VIENNE-ESTRESSIN

Les S.P. de l'Isère

en renfort feux de forêts

"L'été 1989 a été particulièrement brûlant".

A l'échelon national, l'année 1989 étant prévue comme synonyme de chaleur et sécheresse, des instructions étaient données à l'échelon de la zone (CIRCOSC LYON) pour constituer des colonnes de renfort feux de forêts.

Une réunion de travail en juin 1989 permet de constituer trois colonnes :

- Rhône-Alpes 1
- Rhône-Alpes 2
- Auvergne.

Chaque colonne est composée de :

A) Un échelon commandement, comprenant :

- 1 poste de commandement mobile,
- 1 V.L.R.T.T.,
- 1 camionnette logistique,
- 1 véhicule de transport utilitaire,
- 1 véhicule dépannage mécanique,
- 1 véhicule dépannage radio.

B) Trois groupes d'extinction :

- 1 V.L.R.T.T. - Officier - Chef de Groupe,
- 3 C.C.F.M.,
- 1 C.C.I. ou C.C.G.C. en appui.

C) Personnel :

L'effectif d'une colonne complète est de 64 hommes, ainsi répartis :

- 5 Officiers,
- 18 Sous-Officiers,
- 41 Caporaux ou Sapeurs.

INTÉGRATION DES S.P. DE L'ISÈRE DANS LE DISPOSITIF ZONAL

La participation de notre département, prévue lors de la constitution des colonnes, était de fournir 1 Groupe d'extinction dans :

- Rhône-Alpes 1
- Rhône-Alpes 2.

En raison des difficultés rencontrées, nombre de feux importants, sécheresse, durée des interventions, fatigue des personnels, des colonnes dénommées "Groupe d'Attaque" sont constituées à la demande du CIRCOSC, en complément des colonnes prévues déjà engagées.

Lors des feux des Bouches-du-Rhône, une colonne composée de F.P.T. est même constituée en raison des moyens déjà engagés.

INTERVENTIONS

Dès le mois de juillet, les colonnes sont activées; le 21 juillet 1989, Rhône-Alpes 2 part pour Lacanau. Les moyens personnels et matériels sont acheminés par train.

A partir de cette date et jusqu'à la mi-août, les départs, rentrées, relèves des colonnes se succèdent. Les personnels resteront en moyenne 5 à 6 jours engagés sur le terrain.

Une deuxième période chaude débute le 29 août et s'achèvera

en fin de la première semaine de septembre.

CONCLUSIONS

Le dispositif mis en place paraît convenir :

- 1°) aux départements bénéficiaires;
- 2°) à l'organisation et à la structure des colonnes.

1°) Départements bénéficiaires :

L'arrivée de colonnes constituées, organisées, disposant d'un potentiel de moyens, permet l'intégration de celles-ci dans des dispositifs compliqués, le Directeur des secours sur place pouvant se décharger d'un secteur au profit de la colonne de renfort et lui donner un chantier.

2°) L'organisation et la structure des colonnes a

permis au personnel engagé de ne plus avoir le souci de prévoir l'ensemble de la logistique :

- nourriture,
- hébergement,
- carburants,
- suivi mécanique et matériel de transmission.

De plus, le personnel a été engagé sur des chantiers naissants, qui ont permis à nos Sapeurs-Pompiers d'être confrontés aux violents feux de cette saison.

Auparavant, l'ancien système n'aurait certainement pas permis de les engager sur des opérations aussi délicates.

De l'avis de tous, s'ils sont rentrés épuisés, ils sont rentrés contents et fiers de la mission qu'ils ont pu remplir en apportant leur aide à leurs collègues du Sud de la France. ■

Mr. Bricolage BIEN CONSEILLÉ

Tout pour la maison

1200 m² vente

- *Électro-Portatif*
- *Outillage*
 - *Quincaillerie*
 - *Sanitaire*
 - *Électricité.*
 - *Décoration*
 - *Droguerie - Peintures*
 - *Bois et découpe*
 - *Découpe verre - Encadrement*
 - *Portes placard et intérieur*
 - *Jardin - Motoculture*
 - *S.A.V.*

Des vendeurs professionnels au service du client

VIENNE
38200

Quartier de l'Isle
Tél. : 74.31.55.49

Le Cdt André GUILLERMINET

a fait valoir ses droits à la retraite



Le Commandant GUILLERMINET, le Capitaine MARION, le Chef de Corps de Réhau GUNTHER ROSMANN, l'Ancien Chef de Corps HELMUT PELZ, l'Inspecteur Départemental ETTEN WALDE MAR.

Hommage au Commandant André GUILLERMINET et vœux à son successeur le Capitaine Raymond MARION.

Le Commandant André GUILLERMINET a fait valoir ses droits à la retraite après dix-huit ans passés à la tête du Centre Principal de Bourgoin-Jallieu, et comme Inspecteur Départemental Adjoint.

C'était au mois de juin, dans les locaux du Centre Principal, devant les personnalités de la région, l'aurovoir du Commandant GUILLERMINET et la prise de commandement du Capitaine MARION.

Le Capitaine MARION, qui prit la parole en premier rappelant l'impulsion qu'avait su donner au Corps le Commandant GUILLERMINET.

Le Colonel POURCEAU, lui, analysa la carrière du Commandant en soulignant sa compétence et son efficacité.

Puis ce fut le tour de M. Edmond ROY, Maire de Bourgoin-Jallieu de prendre la parole pour complimenter le Commandant GUILLERMINET. "... les

élus de Bourgoin-Jallieu et ceux de votre secteur d'intervention ont apprécié votre compétence, et l'attention particulière que vous apportiez à leurs problèmes".



Le Commandant GUILLERMINET recevant la médaille vermeil avec rosette des mains du Colonel POURCEAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère et la petite fille du Commandant GUILLERMINET.

M. COLOMBIER, Député, lui se réjouit de la prise de commandement du Capitaine MARION. "... un Officier c'est aussi une équipe liée par l'amitié".

Les Officiers Sapeurs-Pompiers de la ville de Réhau, qui est jumelée à celle de Bourgoin-Jallieu ont pris la parole pour complimenter leurs collègues français et leur remettre des cadeaux.

Le Colonel POURCEAU devait ensuite décorer le Commandant GUILLERMINET de la médaille

de vermeil avec rosette pour services exceptionnels.

Les personnalités :

- les Députés : MOINE-BRES-SANT et COLOMBIER;
- les Conseillers Généraux : BOURDIER et GRATALOUD;
- le Capitaine MARÉCHAL commandant la Compagnie de Gendarmerie;
- le Colonel POURCEAU et son Adjoint le Commandant MAR-CHETTI;
- le Colonel BLANC Président de l'Union Départementale;
- tous les membres du Comité

Directeur de l'Union Départementale;

- les Inspecteurs Adjointes : Colonel PAILLOT secteur Grenoble, Capitaine MATHIEU secteur Voiron, Capitaine LANGLAIS secteur Vienne et de nombreux Chefs de Corps du secteur.

PS : Les épouses ne furent pas oubliées ni dans les hommages, ni dans les vœux; et un magnifique salon de jardin fut offert à Monsieur et Madame GUILLERMINET par l'ensemble des Corps de Sapeurs-Pompiers du secteur de Bourgoin-Jallieu. ■



M. ROY, Maire de Bourgoin-Jallieu, le Colonel POURCEAU, le Commandant GUILLERMINET et Madame, le Capitaine MARION et Madame.



Le Commandant GUILLERMINET recevant des mains du Chef de Corps de Réhau un cadeau.

PROMOTION

Le Capitaine COLOMBIER, Officier au Centre de Secours Principal de Grenoble, vient d'être promu au grade de Chef de Bataillon à compter du 1^{er} juillet 1989.

Ce brillant Officier issu de l'I.U.T. de Marseille - Aix-en-Provence est un pur produit du Corps de Grenoble où il a accompli toute sa formation de base et y a effectué son stage obligatoire de 2^e année de l'Institut Universitaire de Technologie.

Recruté le 1^{er} octobre 1982 au grade de Sous-Lieutenant, il est nommé après concours Capitaine le 1^{er} juillet 1984. Après avoir été un des plus jeunes Capitaines de France, il est sans aucun doute le plus jeune Commandant puisqu'il est âgé seulement de 27 ans.

Il ne peut être, et on le lui souhaite, que promis à un brillant avenir professionnel.

Le Président et les Membres du Bureau de l'Union Départementale au nom des Sapeurs-Pompiers du Département de l'Isère lui adressent leurs très vives et amicales félicitations.

Vienne



(Photo Marc AYACHE)

Vienne, métropole des Allobroges, a été à l'époque gallo-romaine l'une des plus grandes cités de la Gaule bâtie sur les deux rives du Rhône. Elle a bénéficié d'une activité économique prospère pendant près de trois siècles; la richesse qui en a été le produit est manifestée de nos jours par les vestiges archéologiques que livre son sous-sol ou par les monuments qui ont été sauvegardés ou relevés.

Avant d'entrer tardivement dans le royaume de France (milieu du XV^e siècle), la cité a été l'un des fleurons de l'Occident Chrétien; des monuments religieux (cathédrale, églises abbatiales, cloîtres) en portent aujourd'hui encore le reflet; mais le

Moyen-Âge et les temps modernes ont laissé aussi leur empreinte dans le tissu urbain et l'architecture civile.

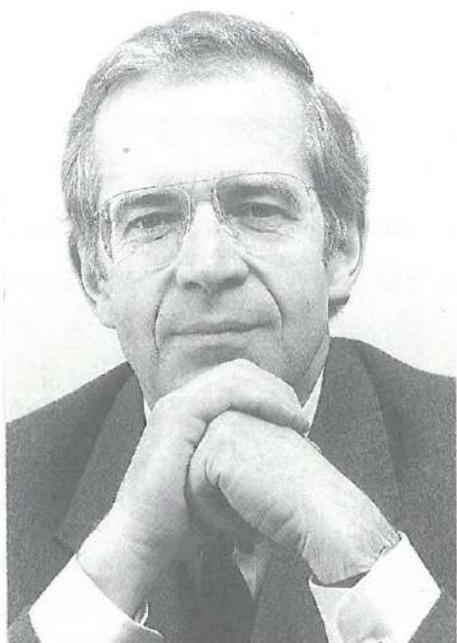
Le paysage garde encore les traces d'une intense activité industrielle qui aux XVIII^e-XIX^e siècles et jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle fit de Vienne un centre manufacturier actif (textile-métallurgie).

La diversité de ce patrimoine, sa mise en valeur sont aujourd'hui un des atouts de la ville.

Roger LAUXEROIS est conservateur des Musées de la ville de Vienne.

Le mot du Maire

M. Louis MERMAZ, Président du District de Vienne



La sécurité est une des premières préoccupations de la société moderne et renforce le rôle des Sapeurs-Pompiers et de leur encadrement.

Véritables généralistes du secours d'urgence, leur tâche est rude et requiert un maximum de disponibilité.

L'accroissement des circulations internationales, l'évolution des techniques et des modes de vie, ont contribué à faire naître un grand nombre de risques multipliant les interventions et rendant la spécialisation indispensable.

C'est particulièrement vrai dans le Nord Isère où les risques techniques se cumulent avec les risques de circulation ou de navigation fluviale liés au développement du tourisme fluvial.

C'est dans un souci d'efficacité que le district de Vienne a doté les Pompiers d'un équipement moderne favorisant la rapidité d'intervention tout en contribuant à l'amélioration du cadre de travail.

Le Centre de Secours de Vienne dirigé par le Capitaine Pierre LANGLAIS est un centre dynamique qui fait preuve d'initiative. Précurseur dans la création d'un Corps de Cadets, il est aujourd'hui au cœur du lancement de la téléalarme.

Je tiens à rendre hommage à ces hommes motivés, disponibles, généreux, qui n'hésitent pas à mettre leur vie en péril au profit de la collectivité toute entière. ■

Louis MERMAZ

Monsieur Louis MERMAZ, Député-Maire de Vienne présente sa ville...

La beauté du site de Vienne, inséparable du fleuve qui la baigne, et le prestige de ses monuments antiques et médiévaux ont de tout temps exercé une rare fascination, momentanément démentie lorsque notre cité eut à subir les épreuves des conflits politiques, des guerres de Religion, et des mutations engendrées par le XVIII^e siècle et la Révolution. Cette aura a été de tous les temps, et nombreux furent les écrivains, les voyageurs, les grands hommes qui en portent témoignage en même temps que la tradition. Des légendes ont renforcé ce mirage. Au Moyen-Âge les chansons de geste ont popularisé celles du Comte Girart de VIENNE, ce qui valut à l'antique cité, encore enfermée dans ses hauts murs, d'être associée à l'épopée de CHARLEMAGNE, et de prétendre avoir été le théâtre où se déroula le duel de ROLAND et OLIVIER.

Vienne a de nombreuses raisons d'être fière de son passé. Un de ses enfants fut le premier Gaulois à accéder à la magistrature suprême de Rome, le consulat. Faut-il aussi se rappeler que DECIMUS VALERIUS ASIATICUS - il s'agit de lui - trempa dans l'assassinat de l'empereur CALIGULA ?

Plus tard, les évêques de Vienne se distinguèrent dans le gouvernement de leur cité et eurent une grande influence dans le nouvel ordre politique engendré par la création des royaumes barbares, burgondes et francs et la société féodale. A la fin du V^e siècle et au début du VI^e, Saint AVIT fut un familier de la cour des souverains burgondes, dont il obtint la conversion au catholicisme. De 1088 à 1119, le siège archiépiscopal de Vienne fut occupé par Gui de BOURGOGNE;

sa détermination à prendre le parti de la réforme de l'Église aux côtés de la papauté le distingua parmi les prélats, tant et si bien qu'il fut choisi comme Pape au début de 1119. Moins de sept siècles s'écoulèrent ensuite avant que l'avant-dernier archevêque de Vienne ne devint, au début des événements révolutionnaires, le second Président de l'Assemblée Nationale constituée en juin 1789.

Toute la ville est pleine des échos de ce passé qui a laissé plusieurs strates, que le visiteur est invité à découvrir. Ville d'art et d'histoire ! Rien ne saurait échapper à celui qu'enrichit la contemplation des œuvres humaines : du temple d'Auguste et de Livie, symbole de la romanité, à la cathédrale Saint-Maurice ou à l'ancienne chapelle du collège des Jésuites, des maisons gallo-romaines d'où ont été extraites tant de mosaïques aux bâtiments industriels qui gardent la mémoire de l'activité manufacturière, de la Tutela aux chapiteaux romans de Saint-André-le-Bas, de la sculpture gothique de Saint-Maurice aux sculptures de Joseph BERNARD... Et le même enthousiasme saisit celui qu'attire l'errance à travers les rues, traboules et cours intérieures au cœur de la cité.

Partout l'embellissement de la ville traduit la préoccupation de ses habitants d'assumer un noble héritage. L'accueil, l'encouragement à l'installation de nouvelles activités, témoignent de la volonté de Vienne de s'adapter aux défis du monde moderne sans renier ses origines.

Louis MERMAZ ▶

Automonin

Depuis 1899 - Fondateur J. Vial

RENAULT

Véhicules Industriels

Concessionnaire à GRENOBLE

2, rue Pierre Courtade - B.P. 146

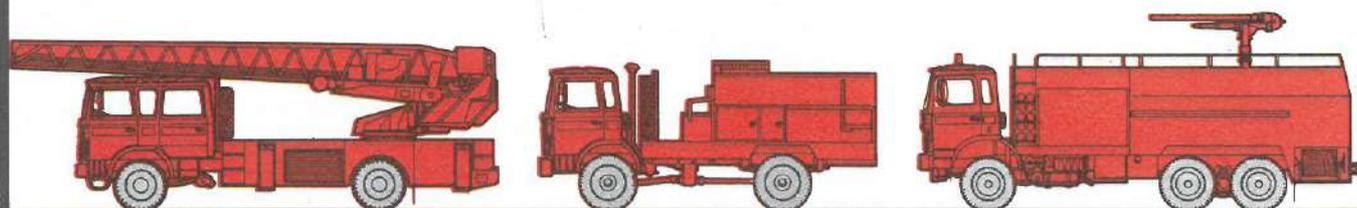
38603 Fontaine - CEDEX

Tél. : 76 26 81 11

Télex : 320 829



EN ROUTE
...
ENSEMBLE





Vue générale de la caserne.

(Photo Marc AYACHE)

Le Centre Principal de Vienne

Dès le n° 2 "Le Sapeur-Pompier de l'Isère", le Colonel BLANC, Président de notre Union, a voulu consacrer un important dossier sur le Centre de Secours Principal de Vienne.

C'est pour nous l'occasion de vous parler de notre ville si riche

d'histoire et de vous donner l'envie de la visiter.

Vous découvrirez également les nombreuses activités et spécialisations de notre Corps mixte.

En effet, la profession de Sapeur-Pompier devient de plus en plus complexe, par la diversité

des opérations, par la technicité qu'exigent les matériels sophistiqués dont nous sommes équipés.

La sauvegarde des personnes et des biens ne peut souffrir d'un retard dans la modernisation des moyens et la spécialisation des intervenants, l'efficacité est à ce prix.

Un centre multirisques en alerte permanente

LE RÉSEAU ROUTIER ET AUTOROUTIER

Le réseau routier et autoroutier représente un risque sérieux pour l'ensemble des communes concernées.

En dehors des accidents de la route, les nombreux transports de produits dangereux sont un élément préoccupant et difficile à maîtriser.





Bateau de croisière sur le Rhône.

LE RHÔNE

Les crues, la navigation commerciale et de plaisance, les loisirs et sports d'eau (planche à voile, ski nautique, etc.) ainsi que le risque de pollution nécessitent des moyens en hommes et en matériels très spécifiques.

LES USINES CHIMIQUES

De Chasse-sur-Rhône à Péage-de-Roussillon les usines chimiques sont un risque permanent de pollution atmosphérique, pollution du Rhône, explosion, grands feux.



"Couloir de la chimie".



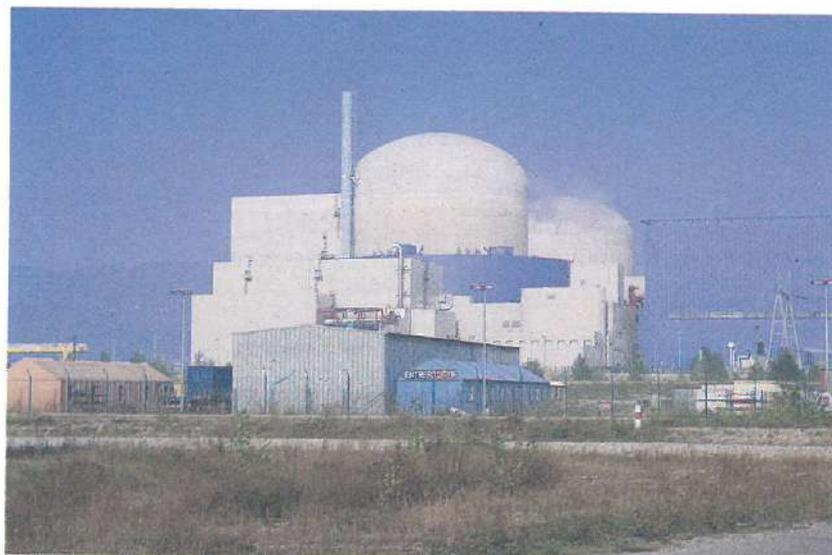
Feysin, le 3 juin 1987.

LA PÉTROCHIMIE

Les très importants dépôts pétroliers, les oléoducs, gazoducs, pipelines, sont autant de risques de grands feux et de pollution de notre fleuve et de nos rivières.

LE RISQUE NUCLÉAIRE

La centrale de Saint-Alban-Saint-Maurice nécessite une organisation de moyens de détection radiologique et un P.C. opérationnel performants.



La centrale nucléaire de Saint-Alban.

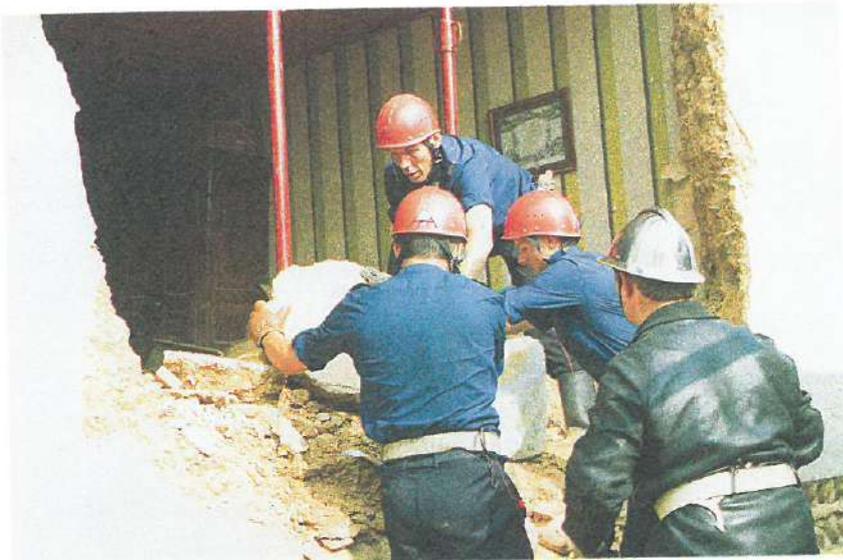
Multirisques = Multispécialités



12 Plongeurs Autonomes Légers dont 2 Chefs de Plongée assurent de nombreuses missions de sauvetages.

24 Bateliers Nautonniers Brevetés fleuve et mer avec 5 embarcations de Sauvetage sillonnent journellement le fleuve.





15 sauveteurs déblayeurs, 1 cellule de sauvetage déblaiement, 2 Maîtres-chiens en formation sont régulièrement sollicités sur l'ensemble de l'arrondissement.

**LA CELLULE MOBILE
D'INTERVENTION
CHIMIQUE**

8 Certificats,
1 Brevet,
1 Véhicule adapté,
pour des missions toujours délicates.



**L'ÉQUIPE
RADIOLOGIQUE**

Le risque radiologique, une préoccupation permanente nécessitant une équipe entraînée et consciente du rôle important qu'elle aurait à jouer en cas d'alerte nucléaire.

LES SPÉCIALISTES DU SECOURS ROUTIER

Des dégagements de victimes dans des situations complexes nécessitent du personnel hautement qualifié et du matériel performant.



Le Centre de Traitement de l'Alerte



Un central téléphonique à l'écoute 24 h / 24 de 64 communes pour l'alerte de 15 Corps de Sapeurs-Pompiers gérant plus de 6 000 appels.

Le P.C. opérationnel, pour la cellule de crise.





Route de Givors
38670
Chasse-sur-Rhône
Tél. : 78.73.58.94
Télex : 300 519
Télécopie : 78.73.78.07



C . H . R . U . G R E N O B L E

Au service de la population de Grenoble et de la région Alpine, le Centre Hospitalier Régional est l'un des principaux complexes hospitaliers de France.

Établissement public autonome, il totalise 2.700 lits et assure une triple mission :

CENTRE DE SOINS, il offre dans ses 5 établissements l'ensemble des prestations médicales, chirurgicales et obstétricales courantes. Particulièrement bien armé pour la prise en charge de toutes les formes d'urgence, il se distingue dans le domaine de l'urgence traumatologique par l'existence d'un SAMU performant et de services d'Orthopédie-Traumatologie de grande qualité. Conformément à sa vocation régionale, il propose, en outre, des services de haute spécialité dont l'activité s'appuie sur des plateaux techniques à la pointe du progrès technologique.

CENTRE D'ENSEIGNEMENT, il constitue avec la Faculté de Médecine de Grenoble un Centre Hospitalier Universitaire. Cette fonction l'amène à former chaque année quelques 700 étudiants hospitaliers et internes.

CENTRE DE RECHERCHE, il contribue activement aux progrès de la médecine, de la biologie et de la pharmacie, en liaison avec les unités de l'INSERM et du CNRS.



L'INFORMATIQUE

Pour la gestion des moyens (plan d'attaque, plans ORSEC, itinéraires, aide à la décision, fichier des produits dangereux, la téléalarme et la télésurveillance incendie).

Le développement du C.T.A. de Vienne, décidé par M. le Préfet de l'Isère, permettra prochainement la centralisation des 18 pour l'ensemble du Nord-Isère.

(Photo Marc AYACHE)

Le C.S.P. de Vienne en chiffres



Le Capitaine LANGLAIS, Chef de Corps pose avec la garde d'honneur.

(Photo Marc AYACHE)

LES EFFECTIFS

- Professionnels :
- 1 Capitaine, Chef de Corps, Capitaine LANGLAIS,
 - 2 Lieutenants,
 - 18 Sous-Officiers,
 - 21 Caporaux et Sapeurs.
- Volontaires :
- 2 Médecins-Capitaines, Doc-

- teurs BIDAUD, BEC,
- 3 Lieutenants,
 - 6 Sous-Officiers,
 - 45 Caporaux et Sapeurs.
- Les interventions :
- 2 127 V.S.A.B.,
 - 280 incendies,
 - 1 371 interventions diverses.

LE MATÉRIEL

- 1 P.S.,
 - 2 F.P.T.,
 - 1 C.C.I.,
 - 1 V.S.R.,
 - 1 C.G.,
 - 1 V.I.C.,
 - 1 V. Plongée,
 - 5 embarcations de sauvetage.
- 1 F.D.G.P.,
 - 2 C.C.F.M.,
 - 1 C.C.F.C.,
 - 5 V.S.A.B.,
 - 2 V.T.U.,
 - 1 V.P.C.,

**DEMAIN JE SAUVERAI LES AUTRES,
JE SERAI POMPIER AU C.S.P. DE VIENNE.**

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vienne, la première section de France, sont la fierté de notre Corps.

Il représente 95% du recrutement et la majorité des Professionnels et des Volontaires du Corps sont issus de la section.

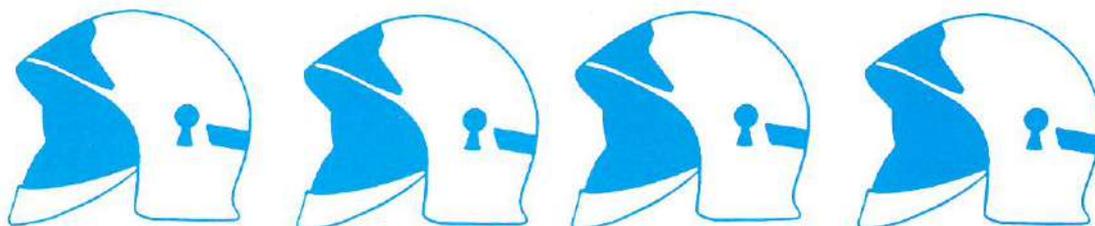
Les Jeunes Sapeurs-Pompiers uniquement garçons pour le moment sont recrutés dès l'âge de 12 ans. Ils sont formés et entraînés jusqu'à l'âge de 16 ans où ils deviennent stagiaires Volontaires.

A l'issue de leur service militaire qu'ils effectuent dans les U.I.S.C. ou à la Brigade, une



grande majorité alimente les Corps Professionnels où leur for-

mation de base est très appréciée. ■



Le C.P.I. de Beaucroissant



(Photo Marc AYACHE)

HISTORIQUE

La Compagnie de Sapeurs-Pompiers de Beaucroissant a vu le jour pour la première fois le lundi 18 février 1884 à 20 h lors d'une session ordinaire du Conseil Municipal.

Ce jour, Monsieur le Maire expose aux membres réunis :

"Qu'il existe une pompe à incendie dans la localité, mais aucun bras pour son fonctionnement".

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé :

- au cœur de la région Rhône-Alpes,
- 70 km de Lyon et Valence,
- 50 km de Chambéry,
- 30 km de Grenoble,
- 35 km de Bourgoin,
- 10 km de Voiron.

Sur l'axe de la plaine de Bièvre (R.N. 85, R.N. 92, D. 519).

La Chartreuse au Nord-Est.
Le Vercors au Sud-Est.
Aéroport de Saint-Étienne à
Saint-Geoires à 10 km.

A 3 km du péage de Rives
pour l'accès de l'autoroute A 48
Lyon-Grenoble-Chambéry.

Voie ferrée Grenoble-Lyon.

VILLAGE DE BEAUCROISSANT

Superficie : 1 117 ha/54 a
Habitants : 1 100
Altitude : 429 m

EFFECTIF DU C.P.I.

Le Corps compte 26 Gradés et
Sapeurs répartis comme suit :

- 1 Sous-Lieutenant : Chef de Corps,
- 1 Adjudant,
- 3 Sergents,
- 1 Caporal-Chef,
- 2 Caporaux,

- 6 1^{re} Classe,
- 12 Sapeurs.
- Dont :
- 4 Moniteurs Nationaux de Secourisme,
- 11 Triligie,
- 15 Ranimateurs,
- 16 B.N.S.,
- 2 Médecins,
- 1 Infirmière.

LOCAUX

Ils comprennent :

Au rez-de-chaussée :

- 3 traverses pour véhicules (donc 3 sorties),
- 1 bureau (local radio),
- Sanitaire...

Au 1^{er} étage :

- 2 Salles :
 - 1 salle pour réunion,
 - 1 salle d'instruction (matériels).
- 1 tour de séchage.



(Photo Marc AYACHE)

MATÉRIEL

- 1 F.P.T.L. (Mercedes 4 × 4),
- 1 V.T.U. (Master Renault) entièrement équipé par les Sapeurs du Corps,
- 1 V.S.A.B. (Espace Renault), véhicule dont la morphologie permet d'accéder sur le champ de foire,
- 1 M.P.R. 90 m³,
- 1 R.S.R. avec groupe d'éclairage et mât télescopique,
- 1 R.P.,
- 1 Groupe Vide Cave 30 m³.

INTERVENTIONS

Le Centre de Première Intervention a effectué 132 interventions en 1988.

Le grand nombre étant pour les foires et les accidents de la voie publique.

ORGANISATION DES SERVICES

Manœuvres : elles ont lieu le premier dimanche de chaque mois.

Une manœuvre annuelle inter-centre avec le Centre de Secours

Principal de Rives, et le Centre de Première Intervention d'Izeaux.

Manœuvres de nuit.
Une soirée de recyclage secourisme se pratique chaque mois.

Une préparation avant chaque examen de chaque candidat.

RÉTRIBUTION DU PERSONNEL

Le personnel n'est pas rétribué.

CONCLUSION

Il faut mentionner :
Les activités du Corps dans l'organisation et les travaux faits aussi bien pour le matériel que pour les locaux.

L'Amicale gère les fonds : calendriers, bénéficie de la buvette lors de la foire de septembre,
- des parkings de la foire d'avril et de la brocante en juin, ce qui permet grâce à ces bénéfices l'achat de matériel d'incendie et de secours, l'habillement.

Action sociale.

ESPRIT D'ÉQUIPE

Un geste à retenir

Gérard, Sapeur-Pompier du Centre de Première Intervention de Beaucroissant, s'est trouvé être très gravement accidenté.

Handicapé à vie, ses camarades se font un devoir d'avoir un contact journalier avec lui, lui rendant toute sorte de services ainsi la vie est plus facile à notre ami et aux siens.

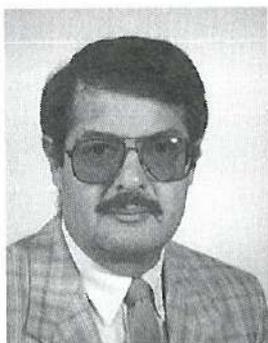
Naturellement, une place d'honneur lui est toujours réservée pour toutes les manifestations organisées ou auxquelles participent les Sapeurs-Pompiers.

L'esprit de Corps est bien présent à Beaucroissant qui ne peut qu'être félicité pour leur abnégation et leur sens de la camaraderie. ■

Sous-Lieutenant
Raymond PICOT
Chef de Corps du Centre
de Première Intervention
de Beaucroissant

Le Mot du Maire

de Beaucroissant



Tous les Maires des petites communes savent que le Corps de Sapeurs-Pompiers de leur village est un élément important de la vie locale : nos soldats du feu bénévoles ont un rôle bien plus large que la seule lutte contre l'incendie, qui ne constitue plus d'ailleurs qu'une petite part de leur activité. Celle-ci s'oriente vers une solidarité plus large à l'égard des habitants du village, mais au bénéfice aussi des visiteurs de passage :

accidents routiers, accidents domestiques, appels de toutes sortes dont le public use et parfois même abuse.

Cet élargissement du domaine de compétence de nos Sapeurs-Pompiers a obligé nos communes à s'adapter sur deux points essentiels :

- la formation des hommes,
- l'acquisition des équipements nécessaires.

Plus que partout ailleurs sans doute, cet effort a été important à Beaucroissant. En effet, la célèbre foire de Beaucroissant nécessite la mise en place d'un service de sécurité toujours plus performant, pour répondre à l'afflux des visiteurs et des exposants.

Les vingt-cinq Sapeurs-Pompiers du Centre de Première Intervention de Beaucroissant unis derrière leur Chef de Corps, le Lieutenant PICOT, prennent chaque année une part essentielle dans la mise en place de ce dispositif de sécurité, sous l'autorité du Service Départemental d'Incendie et de Secours et du Centre de Secours Principal de Rives.

Je salue donc aujourd'hui l'initiative de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère et de son Président le Lieutenant-Colonel Eugène BLANC. La parution de cette revue départementale est une nouvelle ambition qui caractérise l'efficacité de nos Sapeurs-Pompiers, bien dans l'esprit de leur devise "dévouement et courage". ■

Le Maire
P. FOUQUE

1 MILLION DE M2 D'EXPERIENCE



Location
Accession
Réhabilitation
Aménagement

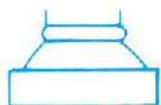
"Pour la SDH, la qualité est un préalable à toute réussite."



SOCIETE DAUPHINOISE
POUR L'HABITAT

Le partenaire de votre projet

32, rue Jean Moulin - 38130 Echirolles - 76 68 39 39



Conseiller Général du canton de Rives, Robert VEYRET nous dit :

En tant que membre du Service Départemental d'Incendie au titre du Conseil Général de l'Isère et en tant que Conseiller Général d'un canton où les Sapeurs-Pompiers sont particulièrement nombreux et dynamiques, je peux dire que je les connais bien, ces volontaires qui contribuent grandement à assurer la sécurité de nos concitoyens.

Le Centre de Première Intervention de Beaucroissant a une mission très particulière qui vient s'ajouter aux responsabilités classiques d'un Centre de Première Intervention : il participe activement à l'organisation de l'une des plus grandes foires de France, qui accueille en ses allées près de 1 000 000 de personnes chaque année. Il s'agit là d'interventions qui nécessitent des connaissances particulières, un matériel spécifique et moderne. Les Sapeurs-Pompiers de Beaucroissant ont acquis une grande maîtrise dans ce domaine, sous la direction du Lieutenant Raymond PICOT, homme d'organisation dont le souci constant est la formation des hommes et le perfectionnement des connaissances.

Mais ce Corps de Beaucroissant, je crois que c'est aussi de ce terroir qu'il tire son efficacité, à travers des hommes qui vivent leur région, leur village, avec enthousiasme.

Très attaché au bénévolat durant toute ma vie, j'ai toujours plaisir à saluer mes amis Sapeurs-Pompiers, à les défendre quand il faut. Aujourd'hui, comme hier, ils peuvent compter sur mon indéfectible soutien. ■



Bureau d'étude et d'ingénierie :

- Sols - Fondations
 - Stabilité des constructions - Infrastructure
 - Superstructures
 - Maçonnerie - Béton armé - Charpente métallique - V.R.D.
- GROUPE DELTA 24**, rue Lamartine - 38320 EYBENS
Tél. : 76.24.02.50

Case
réservée
au n° 10170

FABRICATION de fours pour Boulangerie

Machines et accessoires pour Boulangerie et Pâtisserie
SERVICE APRES-VENTE

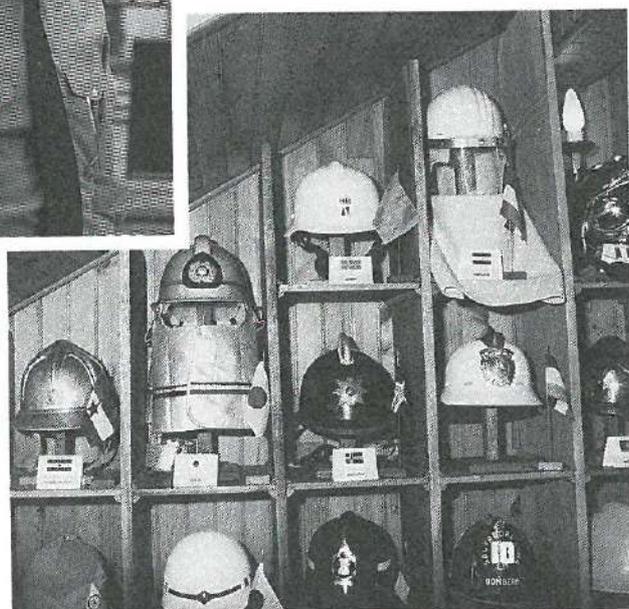
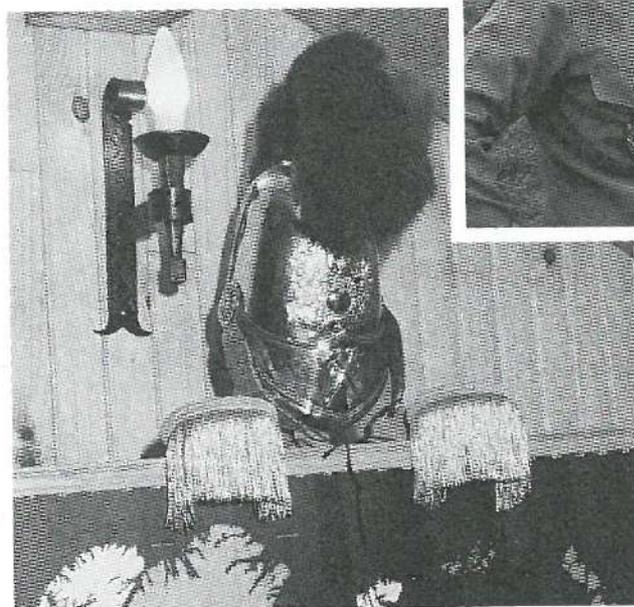
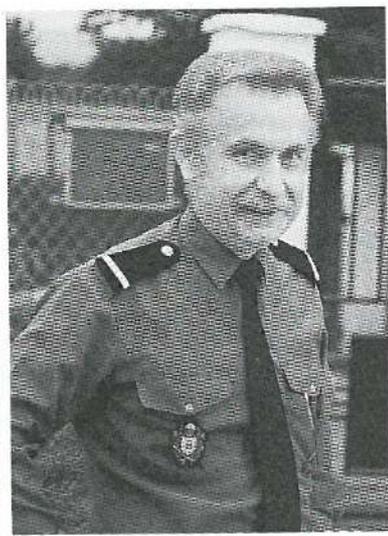
CD4 Estressin - 38200 Vienne - Tél. 74.31.58.59 - Télex : 308 271

S.A.R.L. au capital de 2350.000 F - R.C.S. Vienne B 343 850 285

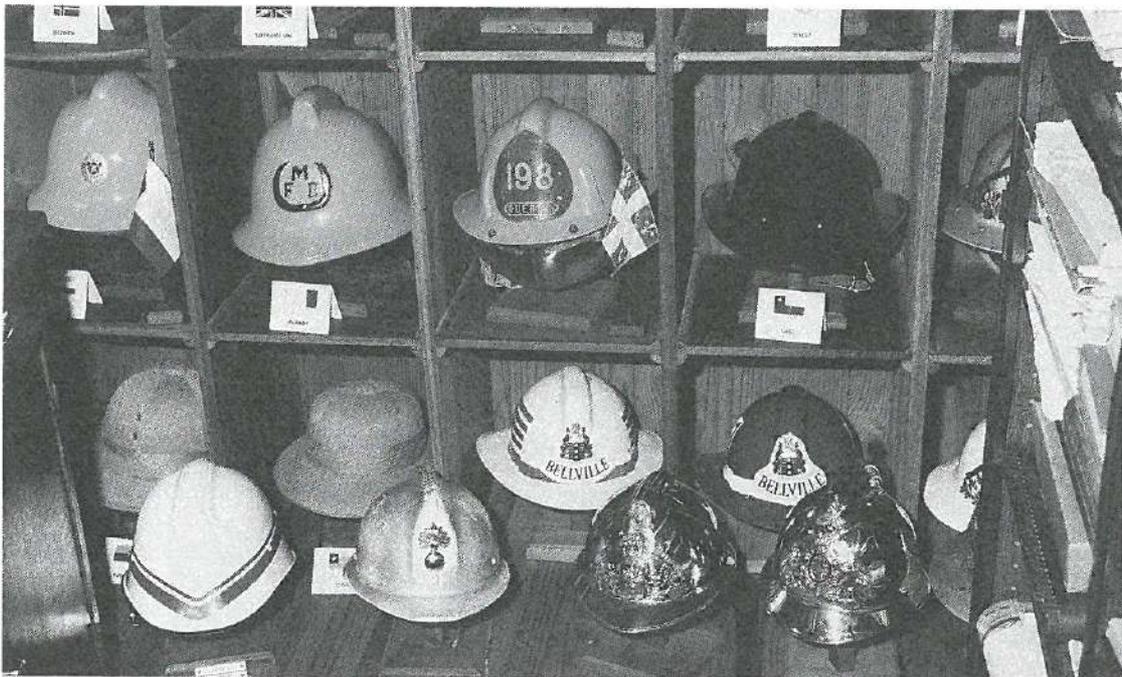
SIRET 343 850 285 00010



Un collectionneur acharné... ...Un fabuleux trésor de casques.



(Photos Marc AYACHE)



(Photos Marc AYACHE)

Lors de l'invasion des Maures dans le Dauphiné, Saint-Austrobert, Archevêque de Vienne, pour se soustraire à leurs violences (et au pillage de Vienne par Charles MARTEL) se réfugie dans la « maison forte » du mont de Parmeigne, aux limites de son diocèse.

C'est là qu'en 707, il apprend que son suffragant de Grenoble, l'Évêque RAMNOLD, erre dans la campagne. Il l'invite à se joindre à lui, et, par un traité d'échange, il cède la « maison forte » et le mont de Parmeigne au diocèse de Grenoble.

De 707 à 877, quatorze évêques habitent successivement Parmeigne où ils font édifier un prieuré fortifié et une chapelle épiscopale. Ils sont du reste les seigneurs directs du fief et de ses

dépendances qui s'étendent hors de l'ancienne porte de Beaucroissant dans les territoires de : Rives, Izeaux, Morette, Tullins, etc... En 877, chassés par les Maures, ils se retirent à Saint-Donat (Drôme) d'où ils ne sortirent que vers 967, lorsque l'Évêque ISARNE chassa les barbares, rétablit les églises de son diocèse et rentra triomphalement à Grenoble où il fit édifier la cathédrale.

Dès 977, il vint chaque année célébrer à Parmeigne la fête de la Croix, le 14 septembre. Ce pèlerinage prend rapidement une très grande importance; les fidèles y accourent en foule. Il se tient au pied de la montagne une vaude, « ou marché », qui est devenue depuis la foire de Beaucroissant.

De la Chartreuse de Béatrix d'ORNACIEU à l'ermitage de Louise OURS, on y verra défiler des milliers de pèlerins, gens du peuple ou hommes célèbres, tel Jean-Baptiste de La SALLE, fondateur des frères des écoles chrétiennes.

Ce sont d'ailleurs des religieux de cet ordre qui, depuis quelques années, habitent et restaurent le vieil ermitage, ten-

tant de le ramener à sa vocation première de prière et de contemplation. Les lieux s'y prêtent à merveille. L'an dernier, plus de trois mille personnes, des jeunes surtout, y ont été accueillies par la communauté des frères. Sans compter les nombreux touristes et randonneurs qui, de plus en plus nombreux, se sentent attirés par la grâce de Parmeigne.

Le 14 septembre 1219 était fête solennelle et foire à Grenoble. Fête religieuse en l'honneur de la Sainte-Croix mais aussi fête populaire. La foule nombreuse venue depuis la veille du Grésivaudan comme de régions plus éloignées, s'entassait dans la ville et nul ne s'attendait à l'horrible tragédie qui allait se dérouler dans la nuit du 14 septembre et que Jean de SASSENAGE, prince Évêque de Grenoble, évoque dans une lettre émouvante.

« *Sachent donc tous que l'an de l'incarnation du Seigneur 1219, au mois de septembre à la seconde lune, le jour de l'exaltation de la Sainte-Croix, dans le premier silence de la nuit, notre ennemi le diable, afin de faire périr en même temps un plus grand nombre de gens et de causer aux chrétiens un plus grand dommage par un artifice subtil et inopiné de sa ruse, rompit la puissante digue du lac de l'Oi-*

sans et provoqua le déluge qui s'abattit avec une fureur et une violence indicibles, un fracas et un tumulte épouvantables, au point qu'entendant cela les habitants désespérèrent totalement de leur salut... Pour comble d'une telle épreuve, l'impétuosité des eaux de ce déluge fut telle qu'elle empêcha au fleuve, transformé en lac, et refoulé sur près de deux lieux, occupa l'espace de toute la vallée. » Il s'agit d'un phénomène géologique d'une ampleur exceptionnelle : la rupture du lac naturel de Saint-Laurent qui existait depuis toujours au pied de la bourgade de Saint-Laurent-du-Lac ou Bourg-d'Oisans.

Selon les spécialistes, ce lac s'est formé aux temps préhistoriques par l'apport successif des eaux de la Romanche, du Vercin, du torrent du Follet de la Sarenne, de l'Infernet, de l'Eau d'Oille, contre les rochers de la moraine frontale.

En 1191, le 10 août, après quatre jours de pluie diluvienne se forma un barrage au point où s'écoulait le trop-plein du lac et la chute d'énormes blocs rocheux entraînés par les torrents obstrua totalement le passage de la Romanche. Selon les chroniqueurs, s'étendit alors un immense lac de seize kilomètres de long, deux kilomètres de large et de vingt mètres de profondeur. Ce barrage résista vingt-huit ans et se rompit dans la nuit du 14 septembre 1219. Le petit bourg de Vizille fut balayé et les eaux du Drac faillirent anéantir Grenoble. En quelques minutes, la plaine de Moirans et de Tullins fut atteinte et ruinée et l'Abbaye d'Albeval, fondée au XII^e siècle sur les bords de l'Isère, à plus de quatre-vingt-dix kilomètres du barrage initial, fut totalement détruite.

Ces heures cauchemardesques allaient fortement impressionner les esprits. Aussi, un an après, le 14 septembre 1220, Monseigneur Pierre de SEYSSINS, successeur depuis le début de l'année de Jean de SASSENAGE, qui put survivre à la ruine de la ville, se rendit, à la tête de toute la population de la région, sur la montagne de Parmeigne pour remercier le Seigneur et sa Sainte-Mère de les avoir sauvés de la terrible inondation.

On imagine aisément que pour accueillir tant de pèlerins l'hôtellerie du lieu était insuffisante. Aussi les historiens rapportent que la foule campa dans les paroisses de Beaucroissant, de Renage, d'Izeaux, de Saint-Paul, dans la vallée de la Fure.

C'est de cette époque que date la fondation du village de Beaucroissant, mais sa foire existait déjà depuis, au moins, trois siècles.

En 1259, le Monastère de Parmeigne reçut le nom de « Mont-Sainte-Marie » et fut donné à des religieuses de l'Ordre Saint-Bruno.

Le premier document historique sur Beaucroissant est la chartre donnée par Guy de TULLINS, en 1312. En voici un extrait :

« *Nous Guy, Seigneur de Tullins, de Rives et de Beaucroissant, Chevalier, voulons faire connaître à tous et à chacun, présents et à venir, que, eu égard au grand avantage de nos sujets, donnons, concédons et accordons, pour nous et pour nos successeurs, à tous ceux et à chacun de ceux qui viendront l'habiter, maintenant ou plus tard, soit le château ou la ville que nous entendons faire construire, édifier ou fonder au Mollard, appelé au Mollard-du-Paul, soit dehors de la ville, dans les confins et le mandement dudit château et de ladite ville, les pleines libertés, franchises, immunités et statuts, comme il suit, etc., etc.*

Le nom de cette ville sera Beaucroissant, les confins que nous lui donnons sont : les mandements de Tullins et de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, le chemin de Rives à Moras et celui qui conduit de Tullins à Lo-Bains-Brunget. » Le château construit par Guy de TULLINS s'élevait sur un monticule. Il n'en reste plus que des ruines aujourd'hui, mais leur étendue et l'épaisseur des murs attestent son importance passée.

Guy de TULLINS a pu embellir le Beaucroissant primitif, il ne l'a évidemment pas créé. Bien longtemps avant lui, devait exister en ce lieu un petit groupe de maisons. Sa situation à l'extrémité de la plaine de Bièvres, et sur la voie romaine de Grenoble à Vienne, permet même de supposer que les conquérants de la Gaule durent y établir une station.

Guy de TULLINS fait de Beaucroissant une mistralie sur laquelle il établit pour Seigneur engagiste Guichard de CLAIRIEUX. La mistralie était une sorte de surintendance créée par les Seigneurs du Moyen-Âge et attribuée par eux à ceux de leurs officiers dont ils voulaient récompenser les services. Cette surintendance n'était d'ailleurs accordée que sous les conditions de foi et hommages. Les Seigneurs du douzième siècle employèrent ce moyen pour grouper le plus de vasseaux possible, qui devenaient ainsi inté-

ressés à la conservation des propriétés de leurs maîtres, et obligés à les servir militairement.

Il est signalé d'ailleurs, dans certains écrits de l'époque, que la foire de Beaucroissant attirait une foule immense qui favorisait la prospérité des mistraux, spéculant sur ce concours de peuple.

En 1315, la mistralie de Beaucroissant est donnée à Pierre de BŒUF.

Le Dauphin HUMBERT II devient propriétaire du mandement de Beaucroissant en 1343, et il s'empresse d'agrandir ce mandement et de confirmer, au profit des habitants, tous les droits et franchises dont ils avaient joui sous les précédents Seigneurs.

Par une charte, datée de Grenoble du 13 janvier 1343, il accorde aux habitants de Beaucroissant, en emphytéose à perpétuité soixante mesures de sa forêt longeant leurs propriétés. Cette concession fut faite sous la redevance annuelle d'une poule et d'un setier de seigle pour chacune des soixante mesures.

Vers 1391, les troupes du Prince d'Orange pénétrèrent dans la plaine de Bièvre, pillant les châteaux et les églises. Le Monastère de Parménie est incendié. Les religieuses enfuies avec leurs reliques se sont réfugiées au Monastère des Écouges, dans la paroisse d'Autrans.

Abandonné pendant de longues années, le Monastère de Parménie tomba en ruines, sans que soit interrompu cependant le traditionnel pèlerinage et sa foire du 14 septembre.

C'est vers 1493 que sa reconstruction fut commencée.

La forêt de Beaucroissant, dite forêt de Bièvre, était si vaste et giboyeuse que les rois de France y vinrent souvent chasser. François 1^{er} est le dernier roi qui pratiqua ce sport dans la forêt de Beaucroissant.

Au seizième siècle, BONIN, le Lieutenant du farouche Baron

des ADRETS, dégoûté des guerres de religion, rentra dans les rangs catholiques et choisit une demeure solitaire à Beaucroissant. Cherchant un lieu sûr pour y cacher le butin de ses rapines, il songea aux caveaux abandonnés du Monastère de Parménie, et certains auteurs racontent qu'il y trouva une mort tragique.

En 1534, le Chevalier Jean de MAUBEC, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, reçut en fief la mistralie de Beaucroissant, lui donnant droit à tous les revenus de la terre et au titre de Seigneur de RENAGE. La prestation de son serment est relatée ainsi dans un document de l'époque :

« Le 1^{er} septembre 1541, Jean de MAUBEC prêta foi et fit serment de fidélité au Roi Dauphin, entre les mains des gens des comptes chargés de recevoir les hommages des nobles et autres, ayant fiefs et arrière-fiefs, mouvant du roi. Jean de MAUBEC, Chevalier, étant sur ses pieds et tenant ses mains jointes entre les mains de Messire SOFFREY de CHAPONAY, Président de la Chambre des Comptes du Dauphiné, et le baisant à la joue en signe de perpétuel amour et dilection, à quoi, dit le Président, l'avons reçu et le recevons par les présentes; a promis de jurer, ledit Jean de MAUBEC, qu'il sera bon et loyal, vassal audit roi dauphin et ses successeurs perpétuellement; qu'il gardera les six cas contenus dans la forme des hommages de fidélité, et qu'il baillera son adveu et dénombrement en cette chambre des comptes devant quarante jours prochains, sous peine d'appellation des dits fiefs. »

L'histoire de Beaucroissant ne présente plus ensuite de faits dignes d'être signalés, mais il n'en est pas de même de celle de Parménie, où prit naissance, au début du dix-huitième siècle, la religion des « Saints » dite aussi « Petite Église ».

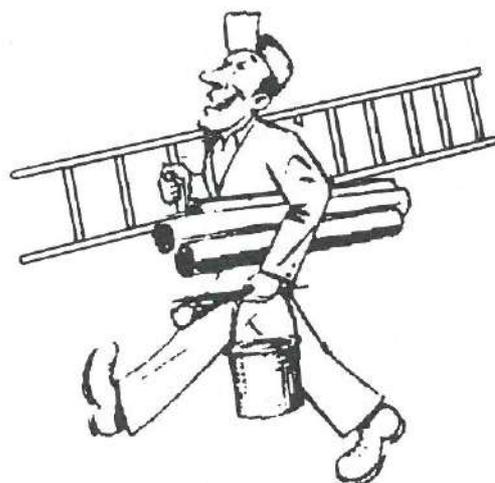
Il serait curieux de relater la pittoresque aventure du prophète ELIE et de l'Abbé MARION qui vendirent des places de paradis et appelèrent près d'eux la Nanon BONNETON qui devait donner nais-

T CROLLES TRAVAUX

Michel ASARISI

Impasse Pasteur-Crolles
Cidex 131 - 38190 BRIGNOUD

Tél. 76 08 06 26



Bâtiment
Tous travaux de peinture
Papiers peints
Revêtements muraux
Isolation
Travaux de plâtrerie
Cloisons sèches
Revêtements de sols

sance à un nouveau Christ dont l'avènement serait le point de départ d'un âge d'or de mille ans.

Le prophète ELIE, qui était en réalité un ancien marchand de vins de Lyon, nommé DUBIA, fut excommunié par le Pape et anathématisé par ordonnance royale, mais il n'en connut pas moins une popularité inouïe. Un cheveu du prophète, une miette de ses aliments, étaient regardés comme autant de reliques sans prix !!! On le baisait aux mains, aux pieds.

Au lieu d'un nouveau prophète, la Nanon BONNETON donna le jour à une fille et quitta Parménie pour mourir à Lyon en 1819.

Les principaux points de cette curieuse histoire sont relatés dans le parcellaire de la Mairie de Beaucroissant qui remonte à 1666.

Signalons enfin pour terminer qu'un rapport des commissaires de l'assiette de la Taille, établi en 1701, donne sur Beaucroissant les quelques détails suivants :

« Les habitants de la communauté de Beaucroissant ont défriché une partie de la forêt de Bièvre pour cultiver le sol en blé noir. Le marché aux grains qui se tenait le mercredi de chaque semaine à Beaucroissant a cessé à cause de celui de Voiron qui se tient le même jour et qui est de plus d'importance. Il y avait aussi dans la communauté une fabrique de lames d'épée qui occupait vingt usines et trois cents personnes, mais cette industrie a été transportée à Saint-Étienne, dans le Forez. Il y a une foire le 14 septembre qui est la plus ancienne de la province et la plus importante de loin. Le Seigneur de Beaucroissant est aussi Seigneur du Haut-Rives et il lui est dû des corvées. Quelques taillables appauvris ayant abandonné leurs champs, ont laissé vingt-quatre stères de terre dont jouit la communauté. Il y a dans le mandement deux cents habitants taillables, chefs de famille et un curé. »

LA FOIRE DE SEPTEMBRE

Nous avons admis l'année 1219 comme point de départ indiscutable de cette foire puisqu'il en est question sur un manuscrit authentique de cette date. Cependant, son origine est beaucoup plus lointaine, puisque certains auteurs en font mention sous la désignation de « vaude » en relatant les fêtes religieuses du 14 septembre pendant les neuvième et dixième siècles.

La voie romaine de Vienne à Grenoble se rejoignait en ce point avec celle de Romans, et Beaucroissant était une station entre ces deux villes. Il est signalé d'ailleurs (Allix : « Le trafic du Dauphiné à la fin du Moyen-Âge ») que la ville de Romans faisait percevoir à Beaucroissant un impôt routier.

Pendant le Moyen-âge, cette foire atteignit un développement considérable; elle dura jusqu'à dix-sept jours. Chaque journée avait sa spécialité : il y avait le jour du blé, le jour des chevaux, le jour des fils et des dentelles du Puy, le jour des bêtes à cornes, le jour des orges et autres céréales, etc...

« C'était une période de liesse où ribaudes et truands s'esbaudissaient à qui mieux mieux. »

La foire eut des périodes de prospérité et de déclin sans jamais disparaître. Même aux années de moindre affluence, elle resta l'une des plus grandes foires à chevaux de France.

La continuité de son succès ne peut être attribuée qu'à sa situation géographique « contact entre le haut et le bas Dauphiné » et surtout à la force des traditions de nos campagnes dauphinoises.

LA BEAUCROISSANT : lourd mélange charnel, puissante comme les forces de la vie, chargée d'humanité traînant avec elle la tristesse de ses flétrissures comme les richesses colorées de sa foule terrienne et de son peuple admiratif et mercantile tou-

jours plus nombreux. Dans un immense éclat de rire, *Beaucroissant-la-Belle* semble lancer : « *Je te salue la vie. Viens avec moi, viens boire, rire, manger. Venez tous, frottez vos panses à la chaleur de mon giron. Venez vous délester de votre argent, venez vider vos bourses, pour mieux vous esbaudir dans mon tumulte, dans ma poussière et dans les piétinements lourds de ma foule.* » Voilà la *Beaucroissant* !

Une sorte de mythe géant, à la limite du rêve et du réel, un hymne à la vie, un vaste rassemblement populaire qui en trois jours draine plus d'un million de visiteurs.

Phénomène social entretenu et cultivé : forces occultes qui rassemblent hommes, femmes, enfants, victuailles, bêtes et matériels et les poussent à se rencontrer. Grand flux migratoire d'automne, immense forum d'échange où poumons, viscères, têtes viennent se mélanger, respirer, vendre, acheter, parler, trinquer jusqu'à plus soif pour laisser battre, quelques heures durant, leur cœur à la mesure de leurs espoirs d'humains.

Même pendant la grande guerre de 1914-1918, la foire ne s'est pas arrêtée. Il n'y avait bien sûr pas de voitures, les forains venaient avec des charrettes tractées par des mulets. Les voyantes étaient déjà là et devinez ce qu'elles prédisaient : la fin de la guerre !

Un des dirigeants de la foire du Havre étant venu en 1933 à Beaucroissant qualifia cette foire de paradoxe économique et ne put s'empêcher de la signaler, en ces termes, dans un des communiqués à la presse de la dixième foire havraise :

« La foire de Beaucroissant, la plus ancienne et la plus pittoresque manifestation de France, est un paradoxe déconcertant qui nous démontre que, dans le domaine économique, la réalité contredit parfois les plus saines notions et leurs plus logiques déductions. Ce paradoxe économique qui se renouvelle le 14 septembre de chaque année

depuis plus de sept siècles, réduit à néant les arguments de ceux qui prétendent que, seules, peuvent survivre les foires organisées dans de grands centres, jouissant d'un très large rayon d'action géographique et d'un système très développé de voies d'accès et de moyens de transport. »

Depuis plusieurs siècles, la foire de Beaucaissant apparaît à la fois comme un grand marché de marchandises et comme un phénomène de concentration du bétail. Le bétail régional ne représente guère que 50% environ de la totalité. Les régions éloignées envoient surtout à Beaucaissant des poulains et des muletons. Les poulains et chevaux proviennent : des Ardennes, de Bretagne, des Côtes-du-Nord, du Perche ou de Belgique. Les mulets viennent surtout de la Tarentaise, du Cantal et du Poitou. Les ânes sont fréquemment originaires de la Toscane.

« Dans une journée on vendait jusqu'à 100 chevaux », indique le célèbre Jules BURNET. Chiffre qui, bien sûr, n'est plus atteint à l'heure actuelle.

Autrefois, des agriculteurs de la région prêtaient leurs chars à bandages chargés de fourrage où les « maquignons » attachaient les chevaux pour qu'ils puissent manger. Ils appelaient cela faire une barre.

Parallèlement à ce phénomène de concentration, se produit un curieux phénomène de dispersion. Une partie seulement du bétail reste dans la région, l'autre partie étant dirigée au loin par route ou par fer. Les statistiques relevées en gare de Rives ont permis de noter des expéditions de chevaux sur Lyon, Chambéry, Modane et l'Italie, Marseille, Montpellier et l'Espagne, etc... Il faut signaler en outre, que de nombreux chevaux amenés à Beaucaissant (un tiers au moins) se vendent dans les écuries la veille ou l'avant-veille de la foire et ne paraissent pas sur le champ de foire.

La foire aux marchandises a pris depuis quelques années une ampleur croissante. Le nombre des participants est passé rapidement de cent à plus de sept cents !!!

La Beaucaissant c'est un peu une foire-test disent les spécialistes : on est obligé d'y être.

Tous les exposants en conviennent : cette foire, qui est une occasion unique de rencontrer la clientèle et les fournisseurs, a un statut spécial. Ce n'est pas une de ces « foires aux canons » où la clientèle n'arrive guère que pour l'apéritif. On vient, et parfois de fort loin, pour voir et comparer le matériel. Un peu comme au Salon de l'Agriculture à Paris.

La construction de stands a transformé la travée centrale en une allée de foire-exposition.

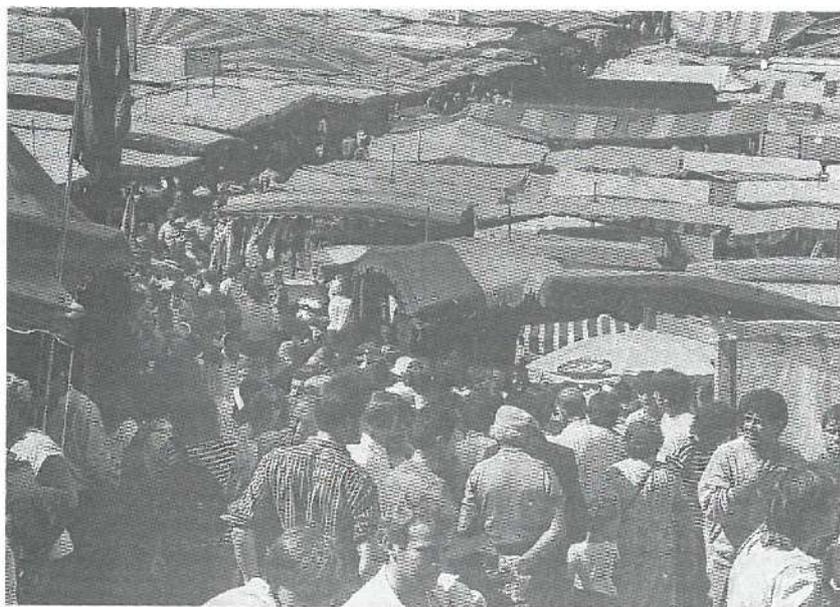
Depuis de nombreuses années déjà, toute une partie de la foire est réservée à l'alimentation, car il faut pouvoir restaurer les cent mille visiteurs qui, faute d'hôtels dans cette ville sans maison, prennent place autour des tables installées sous les tentes des multiples restaurants provisoires alternant avec d'alléchantes boutiques de boulangers, charcutiers, pâtisseries, rôtisseurs, marchands de fromages, de fruits, de primeurs et de melons, etc., etc.

Une autre allée du champ de foire groupe les attractions foraines qui présentent *« toute la gamme des plaisirs impressionnants et récréatifs dont l'enfance est avide, et que l'on revoit sans mélancolie à tous les âges parce qu'ils ont le pouvoir de naïvement rajeunir les pensées »* (Ch. de BUSSY).

En 1914, les exposants n'étaient que 40, 150 en 1925, 412 en 1932, 739 en 1947, 1 500 en 1972 et plus de 2 000 en 1986 !...

Même durant la dernière guerre lorsqu'il n'y avait pratiquement rien à vendre, on trouvait malgré tout le moyen de réaliser de bonnes affaires, à l'exemple de ce marchand qui sut gagner de l'or en vendant des miroirs...

Pendant des heures et des jours, j'ai parcouru la foire de Beaucaissant, me laissant imprégner par cette atmosphère à la fois unique et hospitalière. Ici, tout le monde se sent à l'aise tant la vie se déroule avec simplicité. Chacun peut aussi retrouver à sa guise un peu de ses racines paysannes, devenir un instant maquignon ou commerçant, jouir de cette foule immense et colorée, entamer une conversation sur l'élevage des poneys, la rentabilité des prairies de colza ou le rendement d'un tracteur. Le dépaysement est constant, la découverte permanente et les surprises ne manquent pas, il suffit de regarder, d'observer, d'écouter.



Certes, la foire aux bestiaux reste l'un des points forts de la *Beaucroissant*, une rencontre profonde et chamelle avec ce que le pays possède de plus noble et de plus riche dans ses productions comme dans ses forces secrètes.

TOUS SUR LE FOIRAIL

« Spectacle haut en couleur en même temps qu'activité économique vitale », le marché aux bestiaux du 14 septembre sera au rendez-vous de la tradition. C'est le 14 septembre, jour de la vénération de la Sainte-Croix, que, selon un usage immémorial, se déroule, au pied de la colline de Parménie, la célèbre foire au bétail de Beaucroissant.

Entre les bovins et les chevaux - les premiers étant en légère régression et les seconds en forte augmentation - les porcs, les nombreuses races d'ovins, plus à l'aise dans leur nouveau parc, les chèvres, il y aura, pour ce « jour des animaux », plus de dix mille têtes de bétail sur le foirail... sans compter bien sûr les volailles en tout genre. Outre les volailles domestiques traditionnelles (poules, oies, pintades), on y trouvera de nombreux oiseaux d'agrément... Une population en tel développement qu'on cherche pour elle sur le foirail un emplacement plus vaste et mieux équipé.

LE BÉTAIL EN RÈGLE

Les inspecteurs de la direction départementale des services vétérinaires effectueront comme d'habitude les contrôles des animaux à l'entrée de la foire.

A l'usage des professionnels, éleveurs et négociants, rappelons la réglementation en vigueur. Les bovins exposés doivent posséder leur certificat sanitaire et l'attestation sanitaire d'origine dite « carte verte ». Les bovins de moins de six mois qui n'ont pas encore subi les opérations de prophylaxie obligatoires doivent

être identifiés et accompagnés soit d'une carte verte, soit d'une attestation sanitaire d'origine certifiant que ces animaux proviennent d'un cheptel indemne. Cette attestation peut être collective, elle sera délivrée par la direction départementale des services vétérinaires du département d'origine.

Les ovins et caprins doivent être accompagnés d'un certificat attestant leur état sanitaire et celui de leur troupeau d'origine. Les chiens présentés à la foire devront également être en règle avec la législation (certificats de vaccination). L'état sanitaire des volailles sera également contrôlé.

Le docteur vétérinaire Jean-Claude MINGAT assurera la permanence sur le champ de foire.

Les associations de protection animale seront également au rendez-vous sur le foirail : leurs représentants, maintenant bien connus des négociants, travaillent en contact étroit avec la municipalité dans le but de continuer à améliorer les conditions de vie des animaux exposés.

A L'AUNE DU PRESTIGE

Côté prestige, Beaucroissant a des références. Bien des hôtes de marque sont venus faire la foire. Officiellement ou plus souvent incognito. On y a vu ou aperçu Jacques CHIRAC, Charles MOULIN, Jean BOUISE et bien d'autres célébrités mêlées à la foule.

Le prestige peut encore se mesurer à une autre aune : celle des kilomètres parcourus pour venir à Beaucroissant aussi bien par les visiteurs (des Italiens notamment) que par des exposants : un tiers est hors région (Bretagne, Pays de Loire, Alsace).

SOUS LE SIGNE DU CROISSANT

Pourquoi cette invocation de la Croix qui aujourd'hui encore se renouvelle à Parménie ?

A cause de cette date fondatrice du 14 septembre 1219, fête de l'exaltation de la Croix du Christ ? Sans doute, mais pas seulement. Bien avant que Beaucroissant hérite de la foire de Grenoble, Parménie, en 683, a hérité, en sa chapelle, du trésor - une parcelle de la vraie Croix rapportée triomphalement de Jérusalem en 630 - détenu, jusqu'à sa destruction par les Sarrasins, par l'église de la Sainte-Croix de Grenoble.

Et si en 1312 « le Mollard du Paul » vient à s'appeler Beaucroissant, ce n'est sans doute pas sans rapport avec cet événement capital pour l'Occident chrétien, puisque Guy de TULLINS, en faisant construire son château-fort dominant le petit bourg, fait sculpter sur la porte un croissant, en souvenir de ses ancêtres croisés.

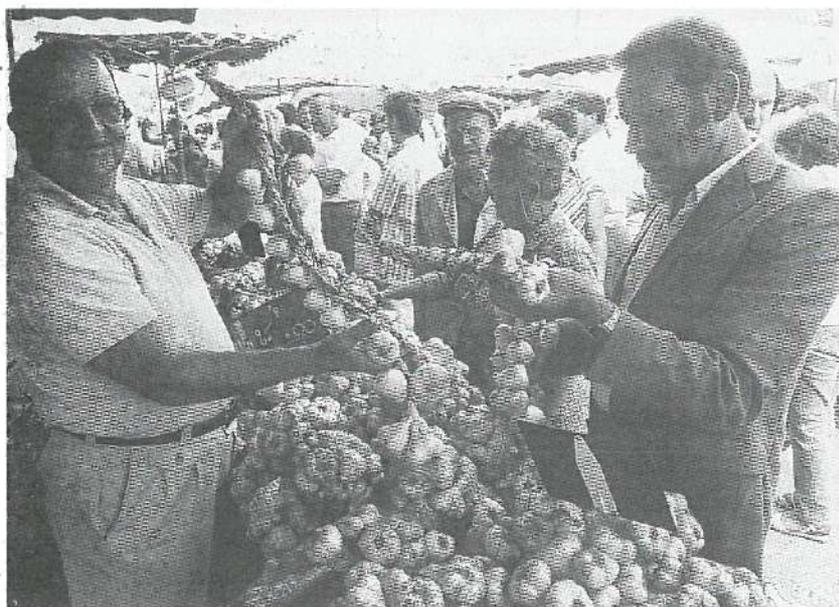
Si les origines religieuses paraissent bien oubliées - encore que le pèlerinage à Parménie redémarre aujourd'hui - la Beaucroissant semble avoir gardé quelque chose de la ferveur populaire des grandes « vaudes » médiévales. Les gitans en savent quelque chose, qui en ont fait leur « Saintes-Maries-de-la-Terre ».

Nul doute que Parménie et Beaucroissant font partie de ces lieux quelque peu mythiques d'où émane une force qui draine les foules. « Le monde se rassemble toujours auprès de ses sources », a-t-on dit.

LE MELON, L'AIL ET LA CORDE

N'oublions pas de citer aussi l'ancestrale croyance d'après laquelle l'achat d'une longe (corde) à la « Beaucroissant » est le sûr garant d'une année de bonheur et de prospérité !!!

Non, il ne s'agit pas d'une fable de la FONTAINE - encore que le grand fabuliste eût bien trouvé son inspiration à Beaucroissant - mais des trois valeurs sûres, des trois talismans que la tradition veut qu'on aille chercher



à la foire de septembre. Nul ne saurait quitter la vaude sans avoir en son balluchon : un collier d'ail, un melon et un bout de corde.

Rite de bon augure pour passer la mauvaise saison, l'ail est paré de mille vertus thérapeutiques. Mais aussi acte symbolique : c'est la rentrée, « on reprend le collier », mais un collier d'abondance, lourd des récoltes engrangées et gros déjà des moissons futures.

Les commerçants avisés ont sut faire ajouter à la traditionnelle longe une chaîne d'aulx et un melon; aussi voit-on, le soir, nombre de visiteurs prendre le chemin du retour en transportant ostensiblement cette trinité de porte-bonheurs.

On raconte aussi qu'une jeune femme d'Izeaux fut, au treizième siècle, condamnée à « dix sols d'amende pour avoir commis le péché d'adultère durant que son mari était en foire de Beaucroissant » et c'est paraît-il pour cela, disent les mauvaises langues, que les habitants des villages voisins ne viennent jamais à la foire de Beaucroissant sans y amener leur épouse.

Une foire à trois temps

Si la foire de septembre à Beaucroissant est la plus connue

et de loin la plus importante, ce n'est pas la seule. Il existe deux autres manifestations foraines qui chaque année prennent de l'ampleur : la foire de la Saint-Georges et la foire à la brocante.

FOIRE DE LA SAINT-GEORGES

Elle a lieu le samedi et le dimanche d'avril les plus proches de la Saint-Georges (elle ne se tient jamais le week-end de Pâques).

Elle fut créée par une ordonnance du Roi Louis-Philippe qui décida le 8 mai 1836 d'autoriser une deuxième foire à Beaucroissant. Relancée en 1970 sous sa forme moderne, elle n'a cessé de se développer depuis.

Ses principales caractéristiques sont :

- Foire au bétail avec plus de 5 000 têtes en bovins, chevaux, porcs, moutons, chèvres (le samedi seulement).
- Spécialité de matériel agricole et de travaux publics d'occasion.
- Important marché avicole.
- Commerces divers (plus de 500 exposants).
- Fête foraine.

FOIRE A LA BROCANTE

Née en 1969, elle se tient le dernier dimanche de juin et rassem-

ble une centaine d'exposants en mobilier, bibelots, cartes postales, timbres, vêtements anciens, etc.

* * *

LA BEUCROISSANT DE L'AN 2000

La Beucroissant de l'an 2000 est déjà programmée. Elle durera quatre jours. Elle sera inaugurée le jeudi 14 septembre et se terminera le dimanche 17. Ce n'est pas une plaisanterie. C'est ce que nous apprend l'astucieux planning réalisé par la municipalité annonçant les treize dernières foires du siècle.

Ce calendrier - très pratique pour les exposants et habitués de la foire - est inséré dans un élégant dépliant présentant le village de Beaucroissant et ses foires.

Quand on a derrière soi près de neuf siècles d'existence, on peut bien parier sur les douze ans qui viennent. Non ?

SÉCURITÉ : LE PLAN ROUGE

D'année en année, les dispositifs de sécurité sur le champ de foire se renforcent. On ne rassemble pas un million de personnes sans prendre quelques précautions dans ce domaine.

Les responsables des services de sécurité - le Capitaine PACAUD des Gendarmes de Saint-Marcellin, les motards du peloton motocycliste de l'Isère, le Capitaine AUDIBERT des Sapeurs-Pompiers de Rives et le Lieutenant PICOT de Beaucroissant, le Docteur MENTHONNEX du S.A.M.U. de Grenoble et le Docteur GUIGNON, du S.M.U.R. de Voiron - ont prévu deux itinéraires de secours pour un accès ou une évacuation rapides :

- en première urgence : le chemin de la Croze reliant Renage à Beaucroissant sera interdit à la circulation dans le sens de la montée;

— en deuxième urgence : le chemin des Martinières qui longe le coteau dominant la foire sera totalement interdit à la circulation (sauf riverains).

De plus, une aire d'atterrissage pour hélicoptère est prévue du côté du parc municipal au pied de la colline de Parménie.

A noter que la Commission de sécurité visitera tous les restaurants de la foire avant l'ouverture. La Commission sera composée de représentants du Service Départemental d'Incendie, de l'E.D.F., des Sapeurs-Pompiers, de la Gendarmerie et de la Commune.

Enfin, grande première en matière de sécurité, le Préfet de l'Isère a décidé de mettre en place une structure d'interven-

tion prête à agir si nécessaire, de l'extérieur de la foire. Il s'agit du « Plan Rouge » niveau 3. Le P.C. avancé de cette structure sera situé au Pont-de-Champ.

L'ARRIVÉE A BEAUCROISSANT

Si vous arrivez de Grenoble ou de Lyon par l'autoroute, sortez à Rives et utilisez l'axe de Bièvre pour rejoindre directement la foire. Cet itinéraire particulièrement rapide et pratique n'est pas suffisamment utilisé par les visiteurs. Il permet d'accéder aux abords immédiats de la foire et d'éviter les embouteillages du carrefour du Pont-de-Champ.

Pour ceux qui viennent à la foire par les routes nationales (85

Lyon-Grenoble) ou départementales (Vienne, Beaurepaire, Voiron), ils pourront trouver dans tous les secteurs où ils se présenteront les parkings nécessaires.

Les services de la S.N.C.F. de Grenoble décident régulièrement des arrêts exceptionnels de trains à Beaucroissant. De nombreux trains sont à la disposition des visiteurs en provenance de Lyon et Grenoble.

Les visiteurs disposent de plus de quarante parkings tenus par des particuliers ou des associations. Ils peuvent y trouver des plans de la foire. Chaque parking est affecté d'un numéro visible à l'entrée avec le tarif appliqué.

Le garage pour les cars est situé au carrefour du Pont-de-Champ. ■

Butaclor[®]

Caoutchouc
polychloroprène
de Distugil.

DISTUGIL

“Les Miroirs” - LA DÉFENSE 3 - F - 92400 Courbevoie - Tél. : (1) 47.68.15.18

USINE DE CHAMPAGNIER : B.P. 19 - 38800 LE PONT-DE-CLAIX

 **RHÔNE-POULENC**



Grand' place

Le Centre Commercial Régional

**4.000 places de parking gratuit,
couvert et surveillé.**

**133 boutiques, grandes surfaces
et services en tout genre**

à 2 minutes à pied d'Alpexpo et de Grenoble Alpes Congrès, accès direct TRAM.

ATOCHEM

groupe elf aquitaine

ATO

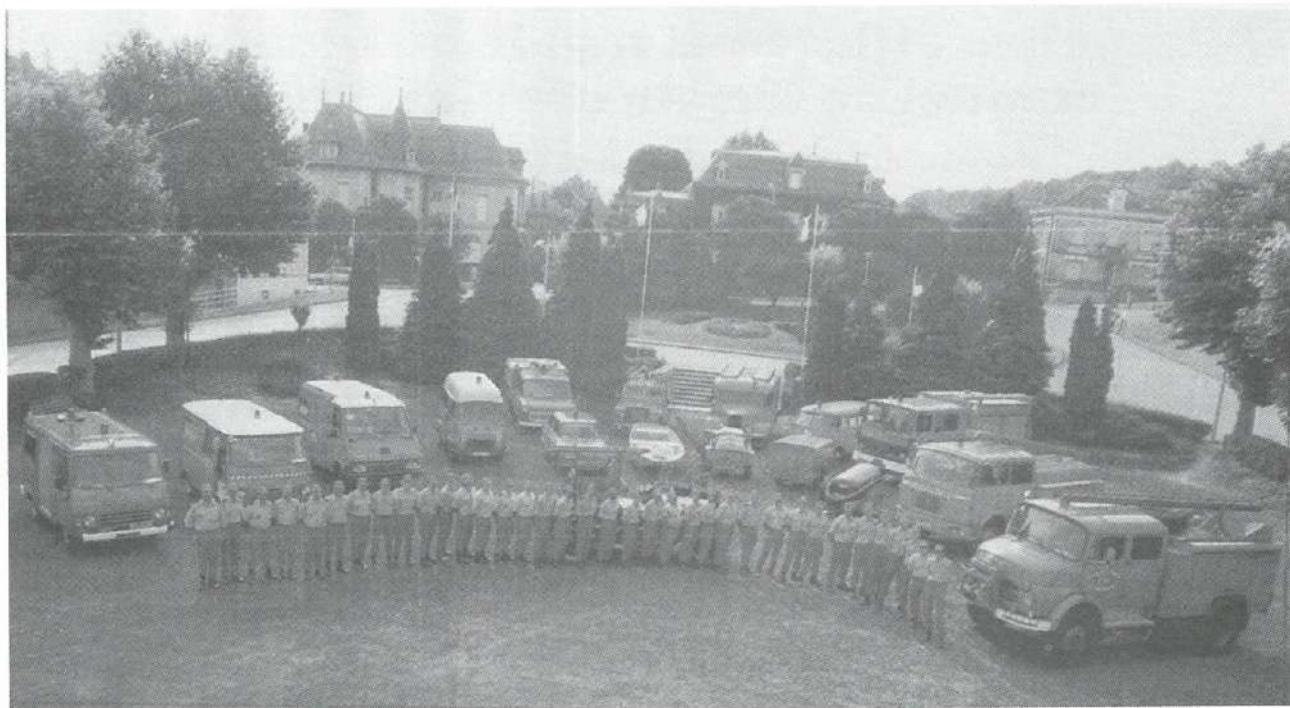
Chlore liquide / lessives de soude / extrait de javel 100° et 50° chlorométriques
Monochlorobenzène / paradichlorobenzène /
Chlorure de méthyle / paraffines chlorées / chloral / ugilec
Acide chlorhydrique technique / acide chlorhydrique pur en solution
Chlorate de soude /
chlorure d'aluminium

USINE DE JARRIE : 38560 JARRIE - Tél. : 76.39.73.73

Télex : 320 709 - ATOJARRIE

Siège social : 4 et 8, cours Michelet - LA DÉFENSE 10 - 92800 PUTEAUX

C.S. de La Tour-du-Pin



Personnel et matériel du Centre de Secours de La Tour-du-Pin.

Faîtes connaissance avec le Centre de Secours de La Tour-du-Pin qui fête cette année le 150^e anniversaire de sa création.

LE PERSONNEL DU CENTRE

Ils sont tous Volontaires :

- 1 Lieutenant, Chef de Corps,
- 1 Sous-Lieutenant, Adjoint au Chef de Corps,
- 1 Capitaine Médecin,
- 7 Sous-Officiers,
- 5 Caporaux,
- 30 Sapeurs.

ZONE D'INTERVENTION

19 communes en premier appel, soit 25 000 personnes sur ces 19 communes.

5 de ces communes ont un Centre de Première Intervention :

- Cessieu,
- Dolomieu,

- La Batie-Montgascon,
- Saint-Didier-de-la-Tour,
- Saint-André-le-Gaz,

qui représentent avec le Centre de Secours près de 200 Volontaires.

NOTRE ACTIVITÉ

Une évolution constante du nombre des sorties comme dans bien des Corps : de 400 sorties en 1976, nous arrivons à plus de 100 sorties en 1988.

NOTRE MATÉRIEL

- 2 V.S.A.B.,
- 2 F.P.T.,
- 2 V.L.,
- 1 V.S.R.,
- 1 C.C.F.M.,
- 1 F. Protection,
- 1 V.R.M.,
- 1 P.S.,
- 1 véhicule d'épuisement,
- 1 Ford Transit.

NOS MISSIONS

Elles sont celles de tous les Corps de Sapeurs-Pompiers :

La protection contre les incendies et autres périls; les accidents de toutes natures menaçant la sécurité publique.

En fait, comme de partout, on appelle les Sapeurs-Pompiers chaque fois qu'une personne se trouve en détresse ou tout simplement lorsqu'on se trouve dans une situation difficile où personne d'autre ne peut ou ne veut intervenir.

NAISSANCE

- Maxime, au foyer de M. et Mme Michel GAUTHIER,

- Chloé, au foyer de M. et Mme Jean-Jacques MICHEL. ■

C.S. de Vinay

Alternative efficace et rapide au brancardage manuel en terrain semi-accidenté

Adaptation d'un brancard Piguiem sur un véhicule Jeep.

En milieu rural de moyenne montagne, les Sapeurs-Pompiers sont relativement souvent sollicités pour porter secours à des accidentés en des lieux d'accès difficiles : victimes d'accidents de tracteur, victimes d'accidents de bucheronnage, promeneurs blessés...

Entre l'endroit à partir duquel le V.S.A.B. deux roues motrices ne peut plus poursuivre son chemin sans risque et le lieu de l'accident, se trouve souvent une zone de brancardage manuel obligatoire qui très vite apparaît comme trop longue aux porteurs.

Très souvent, une bonne partie de cette zone est carrossable par un petit véhicule à 4 roues motrices type Jeep.

Nous avons pris l'habitude pour sortir les victimes de ces terrains accidentés d'utiliser le brancard Piguiem (photos 1 et 2), maintenant bien connu pour ses qualités de bonne contention de la victime, d'hélictreuillabilité et de facilité de portage à deux au niveau des épaules.

L'"empattement" et la largeur de ce brancard lui permettent de s'adapter assez facilement à la configuration du véhicule Jeep.

Le problème était de :
 – pouvoir solidariser le brancard au véhicule en quelques secondes,
 – sans changer la structure originale (donc la rigidité et la solidité)

du brancard,
 – et cela sans modifications importantes de la carrosserie de la Jeep,
 – et de pouvoir ôter le brancard aussi rapidement afin de retrouver les caractéristiques de base de cette Jeep qui doit rester un véhicule polyvalent.

Le siège avant droit est rabattu vers l'avant (possibilité d'origine).

Il est solidarisé en quelques secondes par un tendeur à crochets qui part du châssis du siège vers l'anneau de chaîne qui existe sur la carrosserie à l'avant (photo 3).

Une plaque avec un "carré" est soudée sur le dossier du siège dans lequel viendra se fixer l'avant du brancard à l'aide d'une goupille (photos 3 et 4).

C'est en fait la seule (petite) adaptation du véhicule nécessaire.

L'arrière du brancard déplié repose sur le rebord arrière de la caisse de la Jeep, le siège arrière d'origine de la voiture étant rabattu (photo 5).

L'arrière du brancard est maintenu par deux tendeurs à crochets qui divergent depuis un anneau fixé sur le bas de la caisse arrière de la Jeep vers les montants latéraux du brancard (photo 6).

Il sera peut-être nécessaire de

déplacer la roue de secours au moment du chargement du brancard. Pour cette raison la fixation d'origine de cette roue de secours est remplacée par une large vis de type papillon manipulable sans effort à la main.

Le placement du brancard avec sa victime, et la solidarisation à la caisse de la Jeep demandent quelques minutes tout au plus (entre 3 et 6 minutes suivant l'habitude des manipulants).

Ainsi chargé le véhicule donne place au chauffeur, à la victime allongée et au secouriste ou au médecin placé à l'arrière à côté avec suffisamment de place pour ventiler ou surveiller une perfusion (photo 7).

Un siège de voiture pris sur une vieille voiture peut être rapidement adapté à l'arrière du véhicule pour plus de confort pour le secouriste.

L'expérience prouve que la victime n'est pas plus secouée que lors d'un brancardage manuel. La bonne solidarité du brancard avec la caisse de la voiture fait profiter à la victime de la suspension de cette Jeep (photo 8).

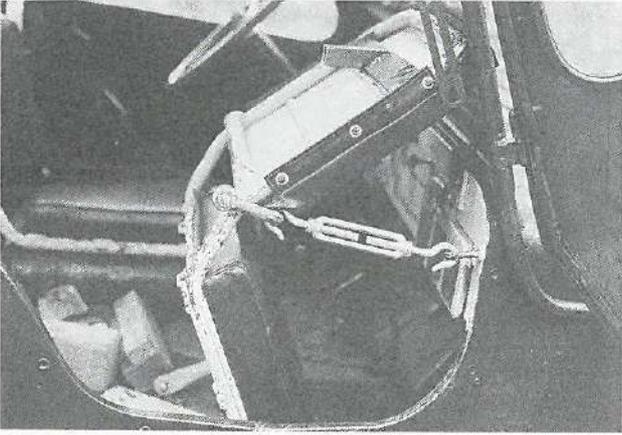
Etude conduite par le Centre de Secours de Vinay
 Lieutenant Gilles CARLIN,
 Médecin-Capitaine
 Jean-Pierre MENADE,
 Sergent Michel HAMELIN



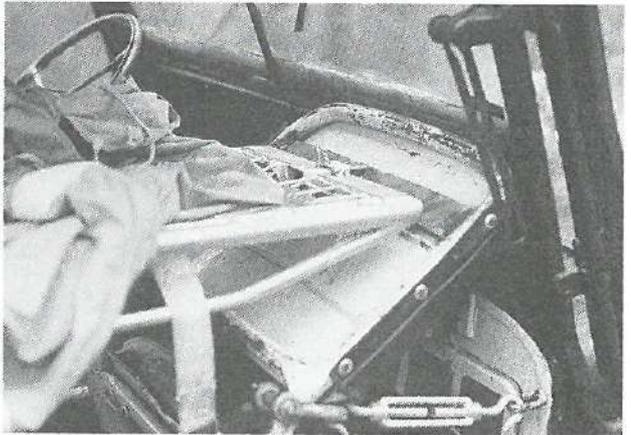
①



②



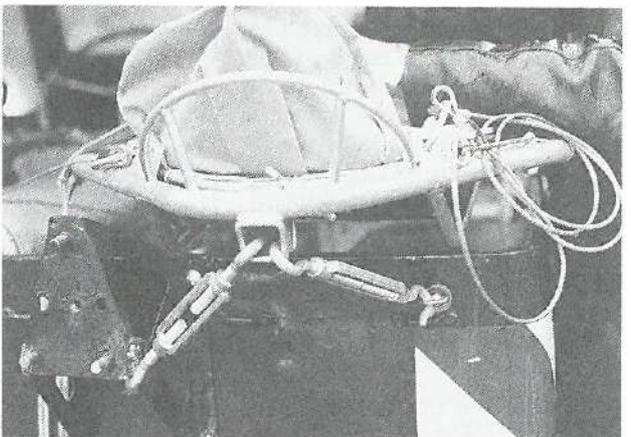
③



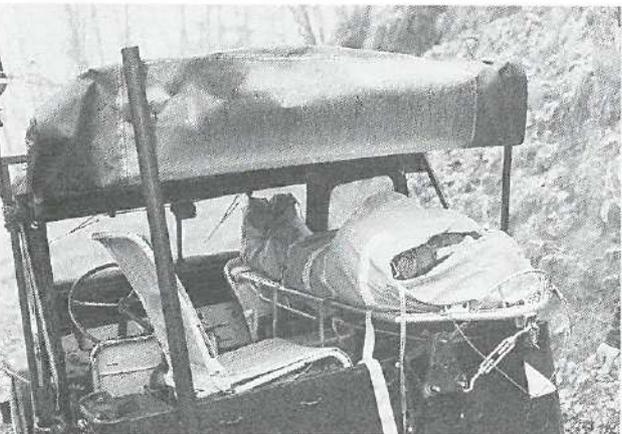
④



⑤



⑥



⑦



⑧

C.P.I. Renage

Un hommage mérité

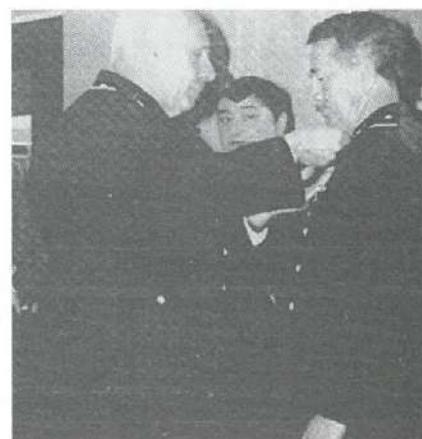
Le Centre de Première Intervention de Renage était en fête dernièrement. Deux de ses membres recevaient la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers lors d'une sympathique cérémonie au Centre Social.

Celle d'Or (35 ans de services) pour le Lieutenant Roger RAVIGLIONE, Chef de Corps, des mains du Commandant Eugène BLANC, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers. Celle de Vermeil (25 ans de services) pour le Sapeur Michel LAFOND, des mains de M. Jean ALUIGI, Maire, en présence des forces vives de la cité : élus, Présidents d'Associations, citoyens, mais aussi du Capitaine MATHIEU, Inspecteur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours, du Capitaine AUDIBERT commandant le Centre de Secours Principal numéro 7 de Rives, des Chefs de Corps du secteur et des hommes du Centre de Première Intervention de Renage et de leurs épouses, ainsi que MM. Robert BERRET, Conseiller Général du canton, BROCHIER, Maire Honoraire de Renage.

Dans son allocution, le Commandant BLANC a retracé le parcours du Lieutenant RAVIGLIONE avant de le décorer sous les applaudissements de la nombreuse assistance, ainsi que le Sapeur Michel LAFOND.

Tous deux ont été félicités par MM. ALUIGI et VEYRET qui ont insisté pour associer dans leurs éloges les épouses de ceux qui veillent sur notre sécurité.

Le Lieutenant Roger RAVIGLIONE, Chef de Corps depuis 1965, a terminé cette série d'allocutions en rendant hommage à



Le Lieutenant Roger RAVIGLIONE et le Sapeur Michel LAFOND recevant leur distinction.



Un joli bouquet pour les épouses.



L'assistance.

ses prédécesseurs et notamment au Capitaine THOUVARD, disparu récemment, à qui il a succédé et en remerciant le Prési-

dent de l'Union Départementale, le Conseiller Général, les Municipalités successives, ses hommes et leurs épouses. ■

C.P.I. de Saint-Romans

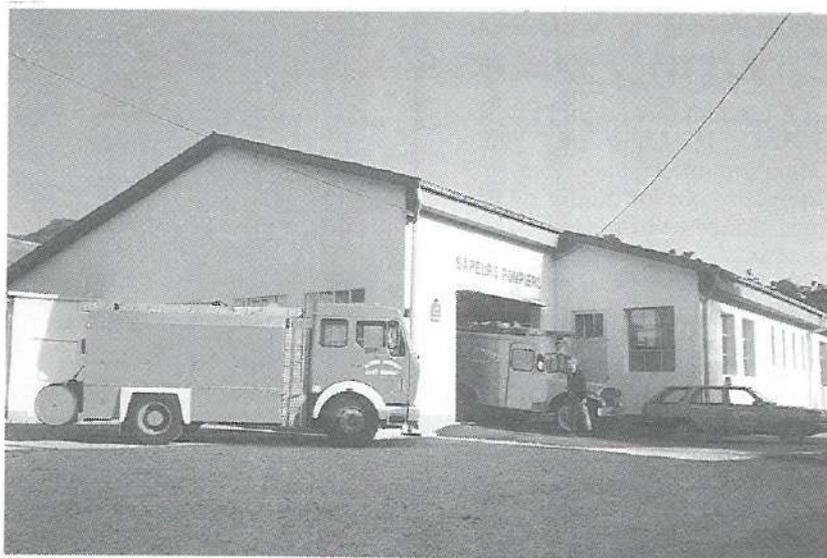
Inauguration de la Caserne

Saint-Romans, commune de 1.400 habitants, est située dans le Royans, à mi-chemin entre Grenoble et Valence, sur la rive gauche de l'Isère. Elle étale ses 1 800 hectares dans la vallée et sur les contreforts ouest du Vercors, avec une altitude variant de 180 mètres à 870 mètres. Elle est traversée dans la vallée par la R.N. 532 et les touristes peuvent admirer les nombreux noyers qui, avec les céréales, font la richesse agricole de cette commune qui possède aussi quelques industries de pointe.

Le Corps de Sapeurs-Pompiers a été fondé le 10 juillet 1937 par le Maire de l'époque et quelques gars dévoués, dont cinq sont encore vivants. Un petit local sous la salle des fêtes servait de garage pour le matériel des Sapeurs-Pompiers et depuis quelques années était devenu trop petit et mal situé. Monsieur Jean-Claude MATRAS, Maire, et son Conseil Municipal, ont saisi l'opportunité, en achetant une usine de tissage désaffectée, construite il y a environ 25 ans, pour en mettre une partie à la disposition des Sapeurs-Pompiers et de leur matériel, surtout que la situation géographique, à l'orée du village, convenait parfaitement.

Quelques modifications de structure ont été apportées, avec l'aide de plusieurs entreprises locales, et beaucoup d'heures de travail de la part des Sapeurs-Pompiers qui n'ont pas hésité pendant une année à sacrifier week-ends et loisirs afin d'avoir des locaux fonctionnels :

- un garage à véhicules de 250 m² avec ses deux portails et son coin atelier,
- la salle d'instruction et de réunion de 75 m², qui sert également de foyer du Sapeur,



- le bureau de 27 m²,
- les sanitaires : douches, lavabos, W.C., rangements, etc..., qui portent la surface totale des locaux à 400 m², le tout bien peint, bien agencé, bien éclairé avec une bonne isolation thermique et un chauffage électrique. Quant aux abords extérieurs, ils sont assez vastes, avec des façades aux belles peintures, l'ensemble agréablement fleuri.

Le Centre de Première Intervention de Saint-Romans est depuis quelques années intégré au Centre de Secours de Saint-Marcellin dirigé par le Lieutenant André BONNET, qui est situé sur la rive droite de l'Isère, à 5 km de Saint-Romans.

Le Centre de Première Intervention de Saint-Romans qui compte 20 Sapeurs, est commandé depuis 30 ans par le Lieutenant Louis BEYLE.

EFFECTIF

- 1 Lieutenant, Chef de Corps,
- 1 Adjudant,

- 1 Sergent-Chef,
- 1 Sergent,
- 2 Caporaux-Chefs,
- 1 Caporal,
- 13 Sapeurs.

PARC DU MATÉRIEL

- 1 F.P.T. Mercédès avec 3 800 litres d'eau,
- 1 P.S. Dodge 4X4 avec 800 litres d'eau,
- 1 V.L. R18 break,
- 1 M.P.P. remorque de 30 m³,
- 1 remorque avec groupe électrogène de 4 kWA, projecteurs, etc...
- et tout le matériel courant.

- 60 à 80 interventions sont effectuées suivant les années.

L'inauguration de cette caserne a eu lieu le samedi 4 mars 1989 : de nombreuses personnalités avaient répondu à l'invitation de Monsieur Jean-Claude MATRAS, Maire, et du Lieutenant Louis BEYLE, Chef de Corps :

– Monsieur Paul BOSSAN, Vice-Président du Conseil Général de l'Isère, représentant Monsieur le Président Alain CARIGNON, empêché,

– Monsieur Yves PILLET, Député et Conseiller Général du Canton,

– Le Capitaine Claude MATHIEU, Adjoint au Directeur Départemental et représentant celui-ci, le Lieutenant-Colonel POURCEAU, empêché,

– Le Lieutenant-Colonel Eugène BLANC, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, qui fut durant de longues années l'Inspecteur de ce secteur,

– Le Capitaine Georges AUDIBERT, Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Rives,

– Le Lieutenant Pierre CROIZAT du Service Départemental d'Incendie, Secrétaire Général de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers,

– Le Lieutenant André BONNET, Chef de Corps du Centre de Secours de Saint-Marcellin et ses adjoints, ainsi que le Commandant retraité Henri DANTIN,

– Tous les Chefs de Corps et leurs Adjointes des Centres environnants ainsi que beaucoup de Sapeurs actifs ou retraités,



– Le Maréchal-des-Logis-Chef Bernard PHILIPPE, commandant la brigade de Gendarmerie de Pont-en-Royans, et ses Gendarmes,

– Tous les Maires et Adjointes des communes environnantes,

– Les représentants du Parc Régional Naturel du Vercors, ainsi que des diverses administrations,

– Toute la population locale, nombreuse, regroupée autour de son Maire, Monsieur MATRAS et

son Conseil Municipal,

– Plusieurs personnalités excusées : Messieurs Michel HANNOUN, Maurice PUISSAT et André CHAIZE, Président de la Commission Administrative des Sapeurs-Pompiers,

Après les discours d'usage, un apéritif buffet clôtura cette belle journée, qui comptera dans les annales du Centre de Première Intervention de St-Romans. ■

Le Centre de Secours de La Mure communique :

NOMINATION : au grade de Capitaine, le 1^{er} juillet 1989 du Lieutenant André ESCALLON.

NAISSANCE : Tristan, le 23 avril 1989, fils du 1^{re} Classe Joël MARY.

C.P.I. de Fitillieu

– L'effectif de notre Corps s'est enrichi de trois nouvelles recrues depuis le 1^{er} janvier 89. Ce sont : GRANGER Gérard - GAUTHIER Fabrice - ARGOUD Luc.

– Nous avons eu le plaisir de voir arriver "Béatrice", deuxième enfant au foyer du Sapeur VEYRET Bruno et de Madame.

– Notre parcours sportif annuel du mois de juin à été une nouvelle fois couronné de succès par une participation de quantité et de qualité.

Les concurrents venant outre de l'Isère, de la Savoie, du Rhône et de l'Ain. Que l'année

1990 nous apporte encore plus d'équipes de l'Isère.

– Nous souhaitons un prompt rétablissement à notre ancien Chef de Corps le Lieutenant BIL-LON-GALLAND et à Mme VEYRET Pierre, maman du Sapeur VEYRET Bruno, qui ont été victimes d'accidents. ■

C.P.I. de Saint-Savin

Diplômes 89

B.N.S. CHAPEAU Flavien, CONTI David, CHAPEAU Wilfried.

Réanimation CHAPEAU Flavien, CONTI David, CHAPEAU Wilfried.

Secours routier MENDEZ Didier.

1^{er} niveau R.A.D. MARECHAL Thierry.

1^{er} et 2^e niveau R.A.D. ROZE Patrick.

Départ à la retraite

Adjudant GEOFFROY Julien (février 89).

Entrées au Corps

Sapeur PADILLA Roger (mars 89),
Sapeur CONTI David (juin 89),
Sapeur CHAPEAU Wilfried (juin 89).

Jeunes Sapeurs-Pompiers

Rassemblement Départemental à La Verpillière. 1^{er} combiné (parcours sportif et manœuvre).

Championnat de France à Pau (parcours sportif)
Catégorie Benjamin : 4^e GIRIER Christophe
Catégorie Minimes : 5^e DUPOUX Sébastien.



C.P.I. de Lumbin

— Les Sapeurs de 1^{re} Classe GILLET Bernard et VILLA Jean ont suivi avec succès un stage de Caporal au Centre de Secours d'Alleverd et sont nommés Caporaux à partir du 11 février 1989.

— Naissances chez les membres du Corps :

R Romain le 9 mars 1989 au foyer de Monique et Jean VILLA.
R Eymeric le 26 avril 1989 au

foyer de Martine et Max GOUILLET.

Meilleurs vœux de bonheur aux parents et de santé aux enfants.

Alain GEHIN

nouveau Secrétaire Général du département de l'Isère

Un nouveau Secrétaire Général vient d'être nommé en Isère en remplacement de Joël GADBIN, promu Préfet de la Meuse en mai dernier. Alain GEHIN, 44 ans, originaire de Nice, marié, deux enfants, après des études de droit est entré dans l'administration en 1968, comme attaché d'administration centrale. Puis il poursuit une carrière animée placée sous le signe de la diversité, en assurant notamment les fonctions de Sous-Préfet de l'Yonne, de Directeur de Cabinet du Préfet du Morbihan, et de Sous-Préfet de Saint-Armand-Montrond. En

1981, Alain GEHIN est chargé d'assurer la double responsabilité de Directeur de Cabinet du Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais et de Préfet du Nord, avant de passer Sous-Préfet première classe en 1983. L'année 1983 le verra partir pour la Nouvelle Calédonie, comme Chef de la Subdivision Administrative Est. En 1986, il devient Sous-Préfet hors cadre, chargé des fonctions de Directeur des moyens opérationnels, adjoint opérationnel du Directeur de la Sécurité Civile, au Ministère de l'Intérieur. A cette époque, il s'occupe de l'organisation des Secours Français

en Arménie, lors du terrible tremblement de terre qui secoua ce pays.

Jean-Paul PROUST, Préfet de l'Isère, se réjouit particulièrement de la venue d'Alain GEHIN à Grenoble, puisqu'il a eu l'occasion à deux reprises d'apprécier ses qualités de proche collaborateur, tant dans le Morbihan qu'au Ministère de l'Intérieur, lorsqu'il exerçait les fonctions de Préfet et plus tard de Directeur de la Sécurité Civile. ■

*Extrait de
la Presse Locale*

LE SECRETAIRE GÉNÉRAL
DE LA PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

GRENOBLE, le 4 SEPTEMBRE 1989

Monsieur le Président,

Vous avez eu la délicate attention de me souhaiter la bienvenue dans le département de l'Isère.

J'ai été très sensible à votre message et vous exprime mes vifs remerciements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

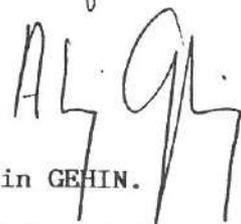
*Avec l'expression de toute ma confiance à
l'égard des 4800 Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels de l'Isère*

Monsieur le Lieutenant-Colonel BLANC
Président de l'Union Départementale
des sapeurs-pompiers de l'Isère

Les Jardins de Saint Benoît

38200 VIENNE

Alain GEHIN.



Banquet annuel

des anciens Chefs de Corps à Vizille, le 27 mai 1989



(Photo : Jean DANZ)

La sixième journée d'amitié des anciens Chefs de Corps, organisée par le Commandant-Honoraire ANDRÉ de Vizille, a été une grande réussite.

C'est devant le château dont les Vizillois sont si fiers, dans un parc merveilleux, que tous les anciens Chefs de Corps et leurs épouses se sont retrouvés.

Cette "grande famille" était accueillie par des mots de bienvenue et d'amitié, adressés par le Commandant ANDRÉ et son épouse, qui donnaient le ton à une journée qui s'annonçait magnifique.

A 10 heures, une visite du Musée de la Révolution apportait à tous la découverte de ce jeune et riche musée qui sera inauguré prochainement.

A 11 h 30, le Commandant ANDRÉ était obligé d'écourter

cette visite très intéressante, nous étions attendus à la Caserne des Sapeurs-Pompiers de Vizille.

Dans la cour de la Caserne, le Lieutenant Chef de Corps nous accueillait avec beaucoup de sympathie, nous faisant passer l'inspection du matériel, bichonné et rutilant, avant de nous inviter à un apéritif musical.

La clique des Sapeurs-Pompiers de Vizille, renforcée par celle de Brié-Angonne, et Jamie, dans une formation impeccable, allait nous offrir un concert très apprécié et applaudi. Le Commandant ANDRÉ, puis le Président BLANC avec des paroles pleines d'affection, devaient remercier la jeune génération pour cette réception. Monsieur le Maire, Conseiller Général de Vizille, adressait également ses félicitations à tous et souhaitait aux Anciens une excellente journée. Avec beaucoup de cœur, il nous parlait de Vizille, de son passé historique, mais aussi de l'avenir de son musée et de sa ville.

Les sonneries réglementaires terminées, le Lieutenant Chef de Corps nous invitait à nous approcher des tables où un apéritif nous était offert par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers; suite à cette généreuse réception, la journée bien commencée allait se poursuivre à Laffrey où après un petit salut à Napoléon, les Anciens se retrouvaient à l'hôtel du Parc pour un repas très fin. Une table superbement décorée, un menu de qualité, devaient satisfaire les plus difficiles.

Le Président de l'Union Départementale et Monsieur le Conseiller Général CHAIZE, initiateur de cette journée, devaient faire, à tour de rôle, un petit compte rendu sur cette Amicale qui unit ceux qui ont partagé une vie commune de dévouement.

La coupe Colonel à peine servie, le Commandant ANDRÉ, après avoir excusé les absents, demandait la signature de chacun

sur le livre d'or - Le livre d'or des anciens Chefs de Corps est une idée (géniale) du Capitaine-Honoraire Félicien MOUCHET, d'Allevard - et proposait que l'on désigne le lieu de l'Assemblée de

1990. Comme décidé, c'est en Isère Nord que celle-ci se tiendra; la proposition de Bourgoïn reçut l'unanimité.

Le responsable de cette journée remettait à chacun une parti-

tion de chanson, toute l'Assemblée entonnait en cœur la chanson des retraités.

Le départ étant donné, commençait un véritable festival de la chanson. ■

ATO CHEM

groupe elf aquitaine

ATO

Produits chimiques

Fabrications de plastiques
PVC
et de produits dérivés
du phosphore

USINE DE BRIGNOUD

14, avenue Robert-Huant - 38190 BRIGNOUD
Tél. : 76.71.40.07 - Télex : 320 712

SIÈGE SOCIAL :

4 et 8, cours Michelet
La Défense 10 - 92800 PUTEAUX

ATELIERS OUVERTS
NON-STOP
DE 7 H 30 A 18 H 30
DU LUNDI AU VENDREDI



Véhicules neufs et T. T.
Véhicules d'occasion.



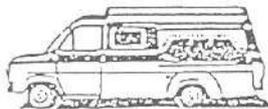
Renault Boutique.
Centre Technique agréé.
Ateliers agréés MATMUT,
MACIF et MAIF.
Services spéciaux
pour sociétés.
Location véhicules
de remplacement.

EDICO PUBLICIS

150, rue de Stalingrad
près 
38100 GRENOBLE

**RENAULT
DAUPHINE**
le sourire en plus
76 40 41 42

D POMPES
FUNEBRES
HENNIN
DU **ARON**



Des professionnels vous conseillent au mieux et s'occupent de toutes vos démarches - Transport France et Étranger, avant et après la mise en bière - Contrat avant décès - articles funéraires.

6 av. Mal Randon - 38000 GRENOBLE

Jour et nuit

Tél. : 76.42.53.96

Case
réservée
au n° 10236

Mérite de l'Union Départementale

Création d'une distinction

Le règlement d'attribution ayant été approuvé lors de l'Assemblée Générale du Congrès de 1989 qui s'est tenue à Saint-Georges-d'Espéranche, cette distinction va désormais pouvoir être remise selon les critères qui figurent dans ce document et que nous publions dans ce numéro 2 du Sapeur-Pompier de l'Isère.

Le Conseil des Récompenses qui est composé des membres du bureau est seul compétent pour décider des attributions qui seront proposées par les supérieurs hiérarchiques définis dans le règlement.

Comme toute distinction de qualité le contingent annuel sera limité à 35 afin que cette médaille conserve toute sa valeur.

Le Conseil des Récompenses et le Conseil d'Administration sont donc heureux de pouvoir honorer les membres de leur Union, souhaitent que tous, et ils en sont sûrs, auront une tenue susceptible de les distinguer dans leur mission de Sapeur-Pompier au service de tous les habitants de notre département.

Règlement d'attribution

Article 1 -

Cette distinction a pour but de récompenser les mérites des Sapeurs-Pompiers Volontaires ou Professionnels de tous grades en activité ou ayant cessé leur activité, à la condition d'être adhérents à l'Union Départementale de l'Isère depuis au moins 5 années entières.

Article 2 -

Outre les mérites qui pourraient être reconnus à un Sapeur-Pompier Volontaire ou Professionnel et qui feraient l'objet d'une distinction nationale, l'Union Départementale de l'Isère peut honorer ses adhérents remplissant les conditions de l'Article 1, qui ont accompli un acte de bravoure, de sauvetage ou ont fait preuve de dévouement en faveur de l'Union Départementale de l'Isère.

Article 3 -

Les motifs d'attribution du Mérite de l'Union Départementale de l'Isère peuvent être aussi la cessation d'activité d'un Sapeur-Pompier dont la qualité du service aura été qualifiée d'exceptionnelle pendant sa carrière, que celui-ci soit Sapeur-Pompier Volontaire ou Sapeur-Pompier Professionnel.

Article 4 -

Le récipiendaire devra avoir accompli au moins 15 années dans la fonction de Sapeur-Pompier.

Le cumul d'activité comme Sapeur-Pompier Volontaire et Sapeur-Pompier Professionnel est accepté.

Article 5 -

La cessation pour démission pourra néanmoins faire l'objet de l'attribution de cette distinction si le démissionnaire peut justifier d'une cause honorable à son départ que le Conseil des Récompenses sera seul chargé d'apprécier. Dix années seront cependant nécessaires pour en bénéficier.

Article 6 -

L'attribution du Mérite de l'Union Départementale de l'Isère est de la compétence du Conseil des Récompenses ainsi composé :

- Président : le Président de l'Union Départementale de l'Isère,
- Chancelier : le 1^{er} Vice-Président délégué,
- Vice-Chanceliers : les 2 Vice-Présidents Nord et Sud Isère,
- Secrétaire Général : le Secrétaire Général,
- Trésorier Général : le Trésorier Général.

Article 7 -

Cette distinction instituée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère n'entre pas dans la liste des distinctions officielles et sera portée dans un rang hiérarchique la plaçant après les distinctions nationales, départementales ou fédérales.

Article 8 -

Le ruban justificatif ou la médaille pendante ne seront portés que sur la tenue officielle et dans le cadre des activités de l'Union Départementale.

Article 9 -

La remise de cette distinction ne pourra être faite que par le Président de l'Union Départementale ou son représentant dûment mandaté, lui-même décoré de cet ordre et qui devra impérativement être membre du Conseil d'Administration de l'Union Départementale. En aucun cas une personne non Sapeur-Pompier ne pourra remettre cette distinction.

Article 10 -

Cette distinction comprend 2 degrés de valeur hiérarchique :

- Chevalier
- Officier.

Cinq années au moins devront séparer ces 2 distinctions.

Article 11 -

Les services exceptionnels, les services rendus à l'Union Départementale, les actes sportifs et professionnels entrent dans les conditions nécessaires pour faire l'objet de cette distinction dont le Conseil des Récompenses sera seul habilité à en apprécier la valeur. Sa décision sera sans appel et aucune juridiction ne sera reconnue pour en contester le bien-fondé.

Article 12 -

La publication de la promotion annuelle sera faite le 1^{er} janvier de chaque année et fera l'objet d'un arrêté du Conseil d'Administration de l'Union Départementale. Le contingent annuel ne dépassera pas 35 noms (chevaliers et officiers). Le promu se verra remettre un diplôme justificatif qui sera numéroté.

Article 13 -

Le Président de l'Union Départementale est statutairement Officier du Mérite de l'Union Départementale de l'Isère comme le sera tout Sapeur-Pompier figurant dans l'Ordre de la Légion d'Honneur ou dans l'Ordre National du Mérite selon les critères des articles 1 et 4.

Les membres du Bureau de l'Union Départementale sont Chevaliers de l'Ordre.

Article 14 -

Une attribution exceptionnelle de cette distinction pourra être envisagée par le Conseil des Récompenses après avis du Conseil d'Administration pour des Sapeurs-Pompiers actuellement retraités depuis moins de 10 ans avant la date de création de l'Ordre.

Article 15 -

L'attribution au titre de l'article 14 ne sera réservée qu'à des Officiers dont les qualités auront été reconnues par des distinctions officielles ou ayant obtenu l'honorariat au grade supérieur.

Article 16 -

La médaille pendante et la barrette seront fournies par l'Ordre qui sera seul habilité à en faire fabriquer les attributs qui feront l'objet d'un descriptif de forme, couleurs et dimensions très précises.

Le nom du récipiendaire sera gravé au revers de la médaille.

Article 17 -

La médaille sera portée sur le côté gauche au-dessus de la poche poitrine.

Article 18 -

L'avis du supérieur hiérarchique (Directeur Départemental, Inspecteur Adjoint au Directeur, Chef de Corps) du distingué sera sollicité par le Conseil des Récompenses.

Article 19 -

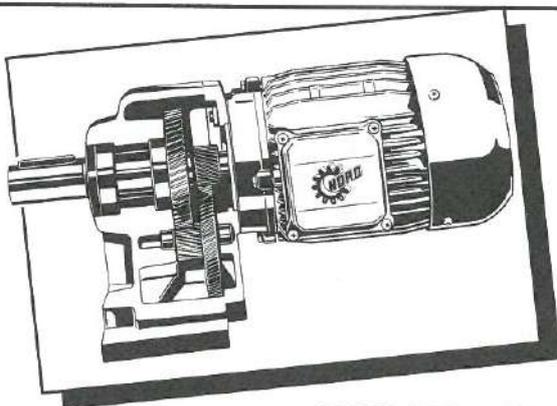
Le présent règlement de cette distinction sera délibéré en Conseil d'Administration et devra faire l'objet d'une approbation lors de l'Assemblée Générale au cours de laquelle l'Ordre sera créé. Les statuts de l'Union Départementale devront mentionner cette création.

Article 20 -

A titre tout à fait exceptionnel, des personnalités n'ayant pas la qualité de Sapeur-Pompier pourront faire l'objet de cette distinction. Cependant, ce genre d'attribution sera discuté en Conseil d'Administration.

Article 21 -

Le Président de l'Union Départementale, le Chancelier, les Vice-Chanceliers de l'Ordre, le Secrétaire Général, le Trésorier Général sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent règlement. ■



NORD-REDUCTEURS

Siège social et usine

Zone industrielle Montplaisir - 38780 PONT-ÉVÊQUE (près Vienne)
Téléphone 74.57.74.50 - Téléc 300609 F

Agence commerciale

15, quai Jacques Prévert / 2, rue Aristide Briand - 77100 MEAUX
Téléphone (16-1) 64.33.61.21 - Téléc 693204 F

L'Œuvre des Pupilles

Depuis de nombreuses années nous versons à l'Œuvre des Pupilles une cotisation relativement symbolique qui représente moins d'une demi-vacation de Sapeur-Pompier complétée par quelques dons provenant de 60 Corps de Sapeurs-Pompiers sur 205.

Cette année, alors que 1989 aura été dramatique avec les grands incendies de forêts que nous avons connus, alors que la liste de nos morts s'allonge, 21 depuis le début de l'année, laissant 26 orphelins, j'ai souhaité demander aux Sapeurs-Pompiers de l'Isère d'amplifier leur action de solidarité. Cette action doit être générée par une générosité voulue et acceptée par les Sapeurs-Pompiers eux-mêmes. Tous les adhérents de l'Union Départementale, les 4 800 Sapeurs-Pompiers de l'Isère, doivent se sentir concernés. Nous avons plus de 400 enfants à charge. Ces enfants pourraient être les nôtres.

Je demande à tous les Sapeurs-Pompiers isérois de compléter par un geste personnel ou collectif de leur Amicale l'aide que notre Union apportera à l'Œuvre. Chaque année tous les Sapeurs-Pompiers devraient nous faire parvenir leur participation basée à titre d'exemple sur une vacation de Sapeur-Pompier. Que représente de nos jours un acte de solidarité d'une trentaine de francs ?

Je souhaiterais, au moment où je termine ma Présidence, que vous tous, mes amis Sapeurs-Pompiers de l'Isère, acceptiez d'aider nos orphelins par ce geste de générosité. Je sais que je peux compter sur vous, et le Conseil d'Administration de l'Union vous propose de joindre aux cotisations de l'année, aux règlements des assurances, le versement d'une subvention pour l'Œuvre. Les Sapeurs-Pompiers français à La Baule m'ont largement fait confiance en renouvelant mon mandat d'Administrateur de l'Œuvre. Je suis persuadé que les Sapeurs-Pompiers de l'Isère m'aideront à remplir ma mission, c'est-à-dire donner à ceux qui en ont besoin parce qu'ils ont perdu leur soutien naturel :

- un revenu minimum,
- des allocations scolaires et aussi une aide particulière pour tous ceux et celles qui poursuivent des études de longue durée,
- des aides pour ceux et celles qui sont à la recherche d'un emploi, etc...

c'est-à-dire tout ce dont ils auraient bénéficié sans la disparition du chef de famille.

A l'avance, mes amis de l'Isère, je vous remercie.

Le Président
E. BLANC

Dons Pupilles 1988

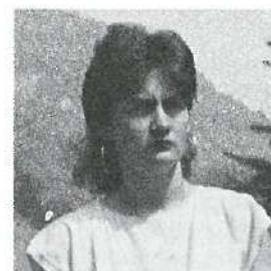
Villard-de-Lans	500,00	Frogès	600,00
Tullins	580,00	Oytier-et-Saint-Oblas	380,00
Saint-Jean-de-Bourmay	2 500,00	Veyriens-Thuellin	400,00
Chatte	324,00	Saint-Égrève	1 500,00
Saint-Romans	700,00	Chanas	630,00
Brie-et-Angonne	900,00	Monestier-Clermont	787,00
Saint-Étienne-de-Crossey	1 072,00	L'Albenc	300,00
Vizille	1 470,00	Chimilin	500,00
Beaurepaire	1 716,50	Saint-Antoine	380,00
La Terrasse	700,00	La Mure	1 600,00
Poliénas	201,00	Pont-de-Chérury	671,00
L'Isle-d'Abeau	400,00	Le Pin	246,00
Mens	700,00	Sermérieu	300,00
Artas	500,00	Saint-Martin-d'Hères	5 500,00
Le Grand-Lemps	200,00	Eybens	1 090,00
Charavines	1 200,00	Valencin	250,00
Apprieu	650,00	Murinai	318,25
Creys-et-Pusignieu	250,00	Roybon	350,00
Vinay	1 500,00	Claix	446,85
Grenay	300,00	Jarrie	1 500,00
Meylan	500,00	Beaucroissant	800,00
Saint-Just-de-Claix	260,00	Vif	500,00
Voreppe	600,00	Gières	800,00
Sainte-Agnès	500,00	Herbeys	406,30
La Combe-de-Lancey	200,00	Charnècles	250,00
Ruy	500,00	Voiron	238,00

Rives	1 400,00	Région Saint-Marcellin	2 771,25
Beurepaire (Monsieur PIOT)	386,00	Villard-Bonnot	1 165,25
Satelcom	500,00	Chirens	342,00
La Terrasse	700,00	Saint-Martin-d'Uriage	900,00
Villard-de-Lans	500,00		
Saint-Étienne-Crossey	1 000,00	TOTAL DONS PUPILLES 1988	49 331,40

L'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français prend en charge les enfants, orphelins de nos camarades décédés en service commandé.



François
GARCIA



Annie
RAVIX

Chefs de Corps, dans toutes vos réunions et manifestations.
Ne l'oubliez pas.

BUREAU



VERITAS

CONTROLE DES CONSTRUCTIONS :

- Solidité et pérennité des ouvrages
- Sécurité des personnes (conformité des ouvrages aux dispositions législatives et réglementaires).

SECURITE ENVIRONNEMENT :

- Installations électriques, levage, ascenseurs, appareil à pression, machine dangereuse, rayons ionisants, stockage.

BUREAU VÉRITAS
95 bis, rue du Général Mangin - 38100 GRENOBLE
Tél. : 76.40.40.62
Fax : 76.40.00.50

BUREAU VÉRITAS
10, place de l'Europe - Saint-Quentin-Fallavier
38290 LE VERPILLIÈRE - Tél. : 74.94.51.41
Fax : 74.94.35.94

Les assurances

des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

Questions-Réponses

Beaucoup de questions sur **le contrat Protection Juridique**.

Fonctionnement de ce contrat :

C'est un contrat de défense qui peut intervenir pour tous litiges liés à l'activité de Sapeur-Pompier.

Exemple de dossier en cours :

Le Chef de Corps d'un Centre de Première Intervention est accidenté en service commandé le 5/6/88, le 15/12/88 le lésé nous fait parvenir, par le canal de l'UNION DÉPARTEMENTALE une lettre nous relatant les difficultés qu'il a pour obtenir de l'assureur de la commune le règlement des vacances et compléments frais médicaux. Après constitution du dossier le 15/2/89 nous présentons la réclamation du Chef de Corps le 22/2/89 une provision est versée; le 01/03/89 le lésé est examiné par deux Médecins experts; après échange de multiples correspondances une nouvelle provision est versée, l'assureur de cette commune refusant cependant de verser la totalité des vacances. Le 10/07/89, menacé d'assignation, cet assureur demande des délais dans l'attente des instructions de son siège. Le 10/09/89 nous l'informons qu'une action judiciaire va être engagée.

Il semblerait que le retard du règlement de cette affaire est dû à la méconnaissance de la législation en vigueur.

(Nous rappelons aux Chefs de Corps que le CABINET COUROT - Tél. : 76.46.24.17 - assureur de plus de 100 communes, reste à votre disposition pour vous faire parvenir un spécimen de son contrat).

Concours de boules :

Chaque printemps la question habituelle : comment assurer le retraité Sapeur-Pompier qui va participer aux concours de boules Sapeurs-Pompiers.

La garantie Responsabilité Civile (dommages causés aux tiers) est *acquise d'office* sur le contrat de l'UNION DÉPARTEMENTALE; le retraité est donc bien garanti, vous n'avez aucune déclaration à faire à l'UNION ou au CABINET COUROT; par contre si vous voulez souscrire des garanties complémentaires pour le retraité (décès, invalidité, etc...) prenez contact avec le CABINET COUROT :

Tél. 76.46.24.17

Assurance des véhicules personnels (jeunes conducteurs) :

Beaucoup nous ont demandé pourquoi nous n'avons pas édité un tarif jeune conducteur.

Compte tenu des différents éléments d'information nécessaires pour déterminer un tarif il n'est pas aisé de présenter un tarif valable pour l'ensemble des jeunes conducteurs. Chaque cas étant particulier.

Pour vous donner un aperçu de nos conditions nous vous indiquons ci-après un exemple :

Jeune Sapeur-Pompier de 18 ans habitant en zone rurale, désirant acquérir une PEUGEOT 205 GL - 4 CV - et dont les parents bénéficient d'un bonus de 50% :

GARANTIES : Responsabilité Civile, Vol, Incendie, Bris des Glaces, Défense et recours, Dommages tous accidents ("TOUS RISQUES")

Franchise 1060 F - PRIME ANNUELLE TTC : 2 736 F,

Responsabilité Civile, Défense et recours

PRIME ANNUELLE TTC : 1 366 F.

Pour tout renseignement, avant tout engagement à prendre, n'hésitez pas, téléphonez au CABINET COUROT - Tél. 76.46.24.17.

ASSURANCE DES VÉHICULES COMMUNAUX RÉSERVÉS AUX SERVICES D'INCENDIE

CONSEILS

Être vigilant sur les conditions particulières de la police concernant l'usage et les garanties des véhicules.

L'USAGE

Vérifier que le contrat souscrit par la commune ou la collectivité couvre toutes les activités Sapeurs-Pompiers, en particulier lors de l'utilisation des véhicules pour les besoins de l'Amicale et des Jeunes Sapeurs-Pompiers. Afin d'éviter tout litige en cas d'accident, faites-vous confirmer par l'assureur automobile que les véhicules sont couverts par l'usage dit "HORS SERVICE COMMANDÉ".

LES GARANTIES

Seule l'assurance responsabilité civile est obligatoire. En fonction de la valeur des véhicules et surtout de leurs aménagements il est recommandé de souscrire les garanties suivantes :

Incendie, Vol, Bris des Glaces, Défense et recours, Tierce Collision ou mieux Dommage Tous Accidents "Tous Risques" (la garantie Tierce Collision ne couvrant que les dommages subis par les véhicules lorsqu'il y a collision avec un tiers identifié).

Attention tous les contrats ne garantissent pas les aménagements fixes et non fixes des véhicules.

En ce qui concerne les franchises vérifier que leurs montants ne soient pas trop élevés.

Sachez que par l'intermédiaire du Service Départemental d'Incendie une police "FLOTTE" est ouverte, à des conditions très intéressantes, à l'ensemble des véhicules Sapeurs-Pompiers de l'Isère. Deux types de garantie sont offerts :

- Responsabilité Civile, Vol, Incendie, Bris des Glaces, Défense et recours et Tierce Collision sans franchise pour les véhicules de moins de 3,5 Tonnes avec franchise de 2% de la valeur neuve du véhicule pour les véhicules de plus de 3,5 Tonnes.
- Responsabilité Civile, Vol, Incendie, Bris des Glaces, Défense et recours, Dommages Tous Accidents sans franchise pour les véhicules de moins de 3,5 Tonnes et franchise de 2% de la valeur neuve du véhicule pour les véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

Toutes ces garanties portent tant sur les véhicules que sur les aménagements fixes et non fixes, matériels mobiles et objets personnels.

Les garanties du contrat sont également étendues à concurrence de 10 000 F aux postes de radios et autoradios.

Pour toutes précisions complémentaires prenez contact avec le CABINET COUROT :
Tél. : 76.46.24.17

UAP

Etienne et Christophe COUROT
1, rue des Bons Enfants
38000 Grenoble
Tél. : 76.46.24.17

Assurances

Q : Les Sapeurs-Pompiers du Nivolas Vermelle pratiquant le volley-ball sont-ils assurés ?

R : Vous avez bien voulu nous interroger sur le cas du Corps de Nivolas Vermelle qui possède une section volley-ball.

En réponse nous vous précisons que par avenant n° 112185 à effet du 01/01/1988 les garanties du contrat ont été étendues aux activités sportives compétitions et entraînements ne nécessitant pas l'obligation de licence.

Si les Sapeurs-Pompiers de la section volley-ball de Nivolas Vermelle n'ont pas de licence la garantie du contrat leur est bien acquise en "hors service".

M. PERRET

L'INFARCTUS ET LE SAPEUR-POMPIER

Cet accident cardiaque malheureusement trop fréquent fait souvent l'objet de questions lors des réunions de l'Union Départementale.

Afin de pouvoir faire une information la plus précise possible, l'Union Départementale a cru bon d'interroger son assureur, le Cabinet COUROT, pour lui demander de préciser sa position quant aux divers cas de figures où cet accident pourrait arriver.

RAPPEL DES NOTIONS DU SERVICE COMMANDÉ ET HORS SERVICE COMMANDÉ

SERVICE COMMANDÉ

Les Sapeurs-Pompiers sont en service commandé dans l'accomplissement de toutes leurs missions statutaires y compris manœuvres et exercices sportifs programmés et encadrés.

En particulier dans tous les cas où ils agissent sur un ordre donné par le Maire, le Chef de Corps, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et ses Adjoints et le cas échéant par le Commissaire de la République, le Président du Conseil Général ou le Ministre de l'Intérieur.

En outre, s'y ajoutent la participation aux manifestations sportives et manœuvres organisées à l'occasion du Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, et la participation aux "cross des Sapeurs-Pompiers".

HORS SERVICE COMMANDÉ

Les Sapeurs-Pompiers sont "hors service commandé" :

- pour les accidents pouvant leur survenir lorsqu'ils portent spontanément secours, s'il s'agit de secours de leur ressort et de leur compétence;
- au cours d'activités sportives, compétitions et séances d'entraînement organisées et pratiquées sous le contrôle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère ou des Amicales du Corps;
- au cours d'activités à caractère récréatif ou social des Amicales des Corps et de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, en particulier la participation et l'organisation de journée des Sapeurs-Pompiers, de la fête de la Sainte-Barbe, des fêtes locales, quêtes, vente de calendriers et toutes autres activités patronnées par les Amicales des Corps ou par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Les activités récréatives, sous réserve qu'elles ne soient pas d'initiative personnelle, mais programmées par les Amicales ou par l'Union Départementale et qui succèderaient à d'autres activités récréatives, sociales ou sportives, sont également couvertes.

QUESTIONNAIRE

CAS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

1) Un Sapeur-Pompier Volontaire n'est officiellement réquisitionné pour une intervention qu'à l'appel de

la sirène ou par déclenchement d'un système d'appel individuel.

L'infarctus survenant au cours de cette réquisition, combien de temps après le retour de l'intervention la notion de service est-elle retenue par votre contrat ?

Réponse Cabinet COUROT

La garantie en service commandé est limitée au temps de l'intervention, mais si une expertise médicale peut préciser que la maladie est la conséquence de l'intervention, la garantie est accordée.

2) Dans le même esprit, quel sera le temps retenu après un exercice, une manœuvre, une séance d'instruction où l'on peut considérer que l'effet stressant de cette activité peut avoir une incidence sur la santé d'un individu ?

Réponse Cabinet COUROT

La garantie en service commandé est limitée au temps de l'intervention mais si une expertise médicale peut préciser que la maladie est la conséquence de l'intervention, la garantie est accordée.

3) Un Sapeur-Pompier Volontaire non en service peut être amené à participer à un secours urgent sans avoir été requis à cette intention et quel qu'en soit l'endroit. L'infarctus survenant en cette circonstance, le motif de service est-il retenu par votre contrat ?

Réponse Cabinet COUROT

La garantie est accordée en hors service commandé.

4) L'activité sportive pratiquée sans licence dans le cadre du service est-elle prise en compte par votre contrat ?

Réponse Cabinet COUROT

La garantie est accordée en hors service commandé.

5) La présentation du calendrier annuel à domicile constitue-t-elle une action de service dans votre contrat ?

Réponse Cabinet COUROT

La garantie est accordée en hors service commandé.

6) La participation à l'entretien du matériel, du casernement, des tâches administratives, constitue une mission du Sapeur-Pompier Volontaire. L'infarctus survenant pendant ces activités nécessaires au service, la notion de service est-elle reconnue par votre contrat ?

Réponse Cabinet COUROT

Il s'agit du service commandé. La garantie est donc limitée au temps de cette mission.

CAS DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

1) Un Sapeur-Pompier Professionnel est astreint à un régime de travail bien défini pendant lequel il est considéré comme étant de garde. Cette astreinte ne conduit pas forcément à participer aux interventions mais oblige l'intéressé à être prêt au départ.

Pendant cette durée qui peut aller jusqu'à 48 h consécutives et quelle que soit l'heure à laquelle l'infarctus intervient, la notion de service est-elle prise en compte par votre contrat ?

Réponse Cabinet COUROT

La garantie n'est pas accordée.

2) Dans sa période de repos le Sapeur-Pompier Professionnel est amené avec l'accord du service à remplacer volontairement un collègue défaillant. La notion de service est-elle prise en compte par votre contrat ?

Réponse Cabinet COUROT

La garantie est accordée s'il s'agit d'une activité de service dûment motivée en service commandé ou hors service commandé selon le cas.

3) Un Sapeur-Pompier Professionnel non en service peut être amené à participer à un secours urgent sans avoir été requis à cette intention et quel qu'en soit l'endroit. L'infarctus survenant en cette circonstance, le motif de service est-il retenu par votre contrat ?

Réponse Cabinet COUROT

La garantie est accordée en hors service commandé.

4) L'activité sportive pratiquée sans licence dans le cadre du service est-elle prise en compte par votre contrat ?

Réponse Cabinet COUROT

La garantie est accordée en hors service commandé.

5) La présentation du calendrier annuel à domicile constitue-t-elle une action de service dans votre contrat ?

Réponse Cabinet COUROT

La garantie est accordée en hors service commandé. ■



ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET DE BATIMENT

19, rue Augereau - GRENOBLE - Tél. : 76.47.15.72 - Téléc. : 320 606 F

CONSTRUCTION DE GRANDS ENSEMBLES IMMOBILIERS - BATIMENTS SCOLAIRES
ET INDUSTRIELS - OUVRAGES D'ART - BÉTON ARMÉ ET BÉTON PRÉCONTRAIT
BARRAGES - AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES